Rapport annuel 2008

Banque interaméricaine de développement

États financiers et Annexes générales

BID

BID

Rapport annuel **2008**

États financiers et Annexes générales

LETTRE D'ENVOI

Conformément au Règlement de la Banque interaméricaine de développement, le Conseil d'administration a l'honneur de soumettre le Rapport annuel de la Banque pour 2008. Ce rapport en deux volumes comporte un examen des activités de la Banque en 2008 (prêts, garanties et dons) et, dans le présent volume, une discussion et analyse de la Direction : Capital ordinaire, états financiers de la Banque et leurs annexes générales.

25 février 2009

Couverture : De jeunes entrepreneurs récoltent des cerises de café en Colombie. Ils augmentent leur productivité et leurs exportations grâce à des stratégies de marketing, des processus de production et des modèles de gestion innovants, afin de s'adapter aux nouvelles tendances du marché international du café.
Photo : Patricia Rincon Mautner

TABLE DES MATIÈRES

Discussion et analyse de la Direction : Capital ordinaire 1

États financiers 27

Capital ordinaire 29

Fonds des opérations spéciales 63

Compte du Mécanisme de financement intermédiaire 79

Mécanisme de dons de la BID 85

Annexes générales 89

Gouverneurs et suppléants 91

Administrateurs et suppléants 92

Intermédiaires et dépositaires 93

Direction de la Banque 94

Bureaux et représentants de la Banque 95

Dépenses administratives consolidées 96

Discussion et analyse de la Direction :

Capital ordinaire

APERÇU FINANCIER

Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées dans cette Discussion et Analyse de la Direction se rapportent au Capital ordinaire de la Banque.

La Banque a pour mission de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes en contribuant à une croissance écologiquement durable ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et à l'équité sociale. La Banque est une institution internationale créée en 1959, en application de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), et est la propriété de ses pays membres. Ces membres comprennent 26 pays membres emprunteurs et 21 pays membres non emprunteurs.[1] Les cinq pays les plus gros actionnaires, mesurés au nombre d'actions qu'ils détiennent, sont les États-Unis, l'Argentine, le Brésil, le Mexique et le Venezuela.

Les ressources de la Banque comprennent le Capital ordinaire, le Fonds des opérations spéciales (FOS), le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) et le Mécanisme de don de la BID. Toutes les informations contenues dans la présente Discussion et Analyse de la Direction se réfèrent au Capital ordinaire de la Banque.

La solidité financière de la Banque repose sur l'appui qu'elle reçoit de ses membres et sur ses politiques et pratiques financières. L'appui de ses membres se reflète dans le capital reçu et dans la diligence avec laquelle les membres emprunteurs honorent leurs obligations au titre du service de la dette. Ses politiques et pratiques financières prudentes ont permis à la Banque d'accroître ses bénéfices non distribués, de diversifier ses sources de financement, de détenir un vaste portefeuille de placements liquides et de limiter une variété de risques, notamment les risques de crédit, de marché et de liquidité. L'objectif de la Banque est d'acquérir un niveau de revenu suffisant pour préserver sa solidité financière et maintenir ses activités de développement. L'**Encadré 1** présente certaines données financières des cinq dernières années.

Les principaux actifs sont les prêts aux pays membres. Au 31 décembre 2008, plus de 95 % de l'encours des prêts bénéficiaient d'une garantie souveraine. Jusqu'à 10 % de l'encours des prêts et des garanties, à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence et des prêts consentis au titre du Programme de liquidité pour une croissance durable (Programme de liquidité), peuvent être consentis directement à des entités du secteur privé et, depuis août 2006, à des entités semi-souveraines (« entités admissibles ») sans garantie souveraine (« opérations sans garantie souveraine »), sous réserve de certaines limites prudentielles.

La Banque émet des obligations dans diverses monnaies, assorties de diverses échéances et présentant différentes structures et formes à des investisseurs du monde entier. Avec les fonds propres de la Banque, ces emprunts sont utilisés pour financer les activités de prêt et de placement, ainsi que d'autres opérations de caractère général.

L'actif et le passif sont détenus principalement en dollars des États-Unis, en euros, en yen japonais et en francs suisses. La Banque limite le plus possible le risque de change en alignant les devises de son passif sur celles de son actif. Les niveaux indiqués de l'actif, du passif, du revenu et des dépenses sont soumis aux variations des taux de change entre ces devises et la devise dans laquelle sont présentés les résultats, le dollar des États-Unis. La Banque aligne les devises de ses prêts sur celles de ses fonds propres, de sorte que les fluctuations des taux de change n'influent pas sensiblement sur sa capacité d'assumer des risques.

Principaux résultats financiers

En 2008, la Banque a approuvée 131 prêts pour un total de $11,1 milliards, y compris deux prêts d'un montant total de $900 millions au titre du nouveau Programme de liquidité contre 89 prêts pour un total de $7,7 milliards en 2007. Cette augmentation est due à un accroissement du volume des prêts d'investissement, des prêts à l'appui de réformes et des prêts sans garantie souveraine, ainsi que des approbations au titre du Programme de liquidité. En outre, les décaissements effectués en 2008 ont totalisé un montant équivalant à $7,1 milliards, soit plus que les $6,7 milliards décaissés en 2007. La fraction non décaissée des prêts approuvés était montée à $19,8 milliards à la fin de 2008, en hausse par rapport au montant de $16,4 milliards à la fin de 2007.

Au cours de l'année, la Banque a approuvé une garantie non liée au commerce sans contre-garantie souveraine pour un montant de $10 millions, contre quatre garanties pour un montant de $900 millions en 2007. En outre, 136 garanties de financement commercial pour un montant de $203 millions ont été émises contre 68 garanties pour un montant global de $135 millions en 2007.

En novembre 2008, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la création du Programme de liquidité, un programme de prêts à approuver d'ici au 31 décembre 2009 dans la catégorie des prêts pour secours d'urgence de la Banque, à hauteur de $6 milliards, destiné à aider les pays membres emprunteurs à faire face aux conséquences de la crise financière internationale sur le progrès économique et social de la région en protégeant le flux de crédits accordés à l'économie par les institutions financières. Au 31 décembre 2008, des prêts d'un montant de $900 millions avaient été approuvés au titre de ce Programme.

Le portefeuille de prêts sans garantie souveraine a été porté de $1,2 milliard au 31 décembre 2007 à $2,4 milliards. En outre, le volume des engagements sans garantie souveraine a augmenté de $347 millions, atteignant $870 millions contre $523 millions l'année précédente. Cela témoigne de l'importance accrue qu'attache la Banque à ses opérations sans garantie souveraine. Au 31 décembre 2008, 6,3 % de l'encours des prêts et des garanties, à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence et les prêts au titre du Programme de liquidité, étaient sans garantie souveraine, contre 3,5 % au 31 décembre 2007.

[1] Le 12 janvier 2009, la République populaire de Chine est devenue le 22e pays membre non emprunteur de la Banque.

Au début de 2008, la Banque a approuvé un prêt sans garantie souveraine à un pays membre emprunteur ; la constitutionnalité du processus gouvernemental d'approbation interne de ce prêt a été contestée. En septembre 2008, la Cour constitutionnelle du pays membre où le projet financé par ce prêt est situé a statué que le décret gouvernemental portant approbation du financement de la Banque était anticonstitutionnel. Tous les montants dus au titre de ce prêt continuent d'être reçus conformément aux termes de l'accord de prêt. La Direction est en pourparlers avec les parties et les autorités concernées par ce prêt. Au 31 décembre 2008, l'encours de ce prêt était de $288 millions. La Direction a déclaré ce prêt compromis et a constitué une provision pour pertes sur prêt de $55 millions.

Les provisions pour pertes sur prêts et garanties s'élevaient à $169 millions du 31 décembre 2008, contre $70 millions en 2007. Cet accroissement est dû principalement à l'accroissement du nombre d'opérations sans garantie souveraine et à l'accroissement du prêt déclaré déprécié à la fin de l'exercice.

En 2008, la Banque a émis des titres d'emprunt à moyen et long terme d'un montant nominal total équivalant à $11,1 milliards (contre $6,1 milliards en 2007), qui ont dégagé un produit net de $10,7 milliards (contre $5,5 milliards en 2007) et avaient une échéance moyenne de 4,8 ans (contre 7,9 ans en 2007). Ces titres d'emprunt ont été émis selon une stratégie consistant à combiner un grand nombre d'obligations planétaires types à des transactions plus modestes visant certains segments particuliers de la demande. Cet accroissement du volume des titres d'emprunt est dû essentiellement à l'accroissement des remboursements de dettes et à un accroissement net de l'encours des prêts (décaissements nets des recouvrements), ainsi qu'à des possibilités de préfinancer les décaissements prévus en 2009, liés dans leur majeure partie au Programme de liquidité.

La volatilité signalée des revenus résultant de variations de la valeur vénale des produits dérivés non négociables et des emprunts mesurés à leur valeur vénale n'est pas représentative de l'économie dans laquelle s'inscrivent ces transactions d'emprunt car la Banque détient généralement ses obligations et les swaps correspondants jusqu'à leur échéance. En conséquence, la Banque définit le Revenu (la perte) avant gains et pertes non réalisés sur des produits dérivés et emprunts non échangeables mesurés à leur valeur vénale[2] (auparavant, Effets de l'application de la Norme No. 133[3] et des ajustements monétaires sur transaction) comme « Revenu (Perte) d'exploitation », ce qui est plus représentatif des résultats des opérations de la Banque. Les gains et pertes nets non réalisés sur des produits dérivés et emprunts non échangeables mesurés à leur valeur vénale sont indiqués séparément dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués, et sont exclus de la détermination des ratios et autres paramètres financiers.

La perte d'exploitation a été de $972 millions en 2008 contre un revenu d'exploitation de $283 millions en 2007. Cette baisse de revenu de $1,3 milliard est due en grande partie à des pertes non réalisées sur le portefeuille de placements échangeables de $1,6 milliard contre $280 millions en 2007. Comme la crise actuelle du crédit a commencé en juillet 2007, la Banque a réalisé des pertes de $79 millions (par rapport au prix d'achat), liées à une restructuration de $66 millions d'effets de commerce adossés à des actifs et à des ventes sélectives d'actifs à prix en dessous du pair. Au 31 décembre 2008, tous les actifs du portefeuille de placements étaient productifs, sauf un effet de commerce adossé à un actif d'une valeur vénale de $13 millions.

La crise des marchés financiers qui a commencé en juillet 2007 s'est aggravée en 2008. L'effet de la crise, caractérisée par un manque de liquidité, une volatilité accrue et l'élargissement des marges de crédit, a continué de nuire à l'aptitude de la Banque à réduire le risque en vendant ou en couvrant ses engagements. En outre, les évaluations continuent de souffrir de certains facteurs liés au marché, tels que les actions des agences de notation et les prix auxquels se font les transactions. La Banque continue de maximiser, dans la mesure du possible, l'utilisation des données du marché dans l'évaluation de ses placements, y compris des services de tarification externe, des prix d'opérateurs indépendants et les courbes de rendement observées sur le marché.

En majeure partie, tous ces placements portent sur des titres de grande qualité. Les pertes sur placements se rapportent en grande partie à la fraction de $4,2 milliards de titres adossés à des actifs et à des hypothèques de son portefeuille de titres, qui sont restés pour la plupart cotés AAA. En 2008, le montant de ces titres détenus par la Banque a été réduit du montant des remboursements pour l'équivalent de $753 millions. Pour de plus amples informations, se référer à la section Gestion des Liquidités de la présente Discussion et Analyse de la Direction.

Les charges sur prêts sont fixées périodiquement par le Conseil d'administration dans le cadre de son examen des charges sur les prêts de la Banque, conformément aux dispositions applicables de la politique de la Banque concernant la méthodologie de calcul de son taux prêteur pour les prêts financés sur le Capital ordinaire. Au cours du premier semestre de 2008, le Conseil d'administration a maintenu le même niveau de charges sur prêts qu'au second semestre de 2007, soit 0,15 % de marge de prêt, 0,10 % de commission de crédit et aucune commission de supervision et d'inspection. Pour le second semestre de 2008 et le premier semestre de 2009, les charges types sur prêts ont été approuvées, soit 0,30 % de marge de prêt, 0,25 % de commission de crédit et aucune commission de supervision et d'inspection.

Généralement, les variations des taux d'intérêt du marché n'affectent pas sensiblement le Revenu d'exploitation, car les coûts d'un nombre substantiel de ces prêts sont répercutés sur les emprunteurs, et la Banque aligne les structures de taux d'intérêt des ses actifs liquides et des passifs qui les financent.

Avec effet au 1er janvier 2008, la Direction a approuvé le choix de l'option de la valeur vénale prévue par la Norme 159 « L'Option de la valeur vénale pour les actifs et les passifs financiers » pour certaines dettes à moyen et à long terme (c'est-à-dire les emprunts servant à financer les actifs à taux variables),

[2]Les références aux légendes des états financiers et des notes s'y rapportant sont indiquées par l'utilisation d'une majuscule dans le titre de la légende chaque fois qu'elle apparaît dans la Discussion et Analyse de la Direction.

[3]Se réfère à la Norme No. 133 intitulée « Instruments dérivés et opérations de couverture » et à ses amendements.

le principal but étant de réduire la volatilité des revenus résultant du fait qu'elle comptabilisait auparavant ses emprunts à leur coût amorti et, comme l'exigeait la Norme 133, ses swaps d'emprunts à leur valeur vénale, les variations de la valeur vénale étant comptabilisée comme revenu. Pour plus de renseignements, se reporter aux Notes I et K des états financiers.

Les gains nets non réalisés sur les produits dérivés non échangeables de la Banque en raison de variations des taux d'intérêt ont été de $2,9 milliards pour l'année, principalement en raison d'une diminution générale des taux d'intérêt des swaps sur les marchés mondiaux, par rapport à leurs niveaux de 2007. Ces gains ont été annulés en partie par des pertes nettes non réalisées de $2 milliards sur les emprunts choisis au titre de l'option de la valeur vénale du fait des variations des taux d'intérêt. Cette volatilité des revenus, qui s'est soldée par un gain net de $939 millions pour l'année, est due principalement à un accroissement général des marges de crédit de la Banque à la fin de l'année. Les troubles financiers ont provoqué une crise de confiance qui a eu un effet négatif sur toutes les marges de crédit. C'est pourquoi les marges de crédit de la Banque se sont élargies par rapport à la fin de 2007, en partie du fait de la concurrence des émissions d'institutions financières bénéficiant d'une garantie de l'État et ayant une cote comparable, assorties de marges plus élevées que celles généralement obtenues auparavant par la Banque.

La Banque gère sa situation financière en suivant certains ratios financiers, notamment le Ratio du total des fonds propres aux prêts (soit TELR).[4] Le TELR au 31 décembre 2008 était de 35,3 % contre 40,2 % au 31 décembre 2007. Cette diminution est due principalement à un accroissement de l'encours des prêts et des garanties nettes de $3,6 milliards et à une diminution des fonds propres utilisés dans le TELR de $1,1 milliard, résultant principalement de pertes d'exploitation de $972 millions, de la passation par pertes et profits des coûts d'émission d'emprunts différés de $163 millions imputés aux bénéfices non distribués, en application de la Norme 159, et de l'exclusion du calcul du passif lié aux prestations de retraite de $410 millions en 2008, qui ont été en partie compensés par des ajustements de conversion positifs de $396 millions.

Les principes comptables généralement acceptés aux États-Unis exigent que la Banque comptabilise pleinement dans son Bilan un actif pour ses Plans de pension et de prestations de retraite (« Plans ») surprovisionnés (ou un passif si ces Plans sont sous-provisionnés) au titre de son résultat global. L'état de capitalisation des Plans de la Banque est établi annuellement en soustrayant les obligations de versement de prestations de la valeur vénale des actifs des Plans. Au 31 décembre 2008, le Bilan indique un passif au titre des prestations de retraite de $410 millions contre un actif de $973 millions au 31 décembre 2007. La diminution de l'état de capitalisation des Plans de $1,4 milliard reflète une diminution de l'actif des Plans de $1,2 milliard, résultant essentiellement de pertes sur placements et de la croissance attendu des prestations. Au 31 décembre 2008, les actifs des Plans représentaient 88 % des obligations de versement de prestations contre 130 % à la fin de l'exercice précédent. Pour plus de renseignements, se reporter à la Note P des états financiers.

[4]Le TELR est le ratio de la somme des " fonds propres "(définis comme la fraction libérée du Capital, les Bénéfices non distribués et les provisions pour pertes sur prêts et garanties, moins les soldes en monnaie nationale des pays emprunteurs, les montants nets à recevoir des membres (mais pas les montants nets à payer aux membres), les actifs liés aux prestations de retraite (mais pas les passifs liés à ces prestations) et l'impact cumulé des gains nets non réalisés (des pertes nettes non réalisées) sur les instruments dérivés non négociables et les emprunts (mesurés à leur valeur vénale) à l'encours des prêts et au montant net des garanties.

Les informations ci-dessus sont à considérer en regard des informations détaillées figurant ailleurs dans la présente Discussion et Analyse de la Direction et dans les états financiers du Capital ordinaire inclus dans le présent Rapport. En outre, cette Discussion et Analyse de la Direction contient des déclarations prévisionnelles, qui sont précédées des mots « estime », « prévoit », « a l'intention de » ou d'autres mots ou expressions ayant le même sens. Ces projections se fondent sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations et sont fondées sur les attentes actuelles, qui sont elles-mêmes exposées à des risques et incertitudes indépendantes de la volonté de la Banque. Autrement dit, les résultats futurs pourraient s'écarter sensiblement de ceux actuellement prévus. La Banque n'est pas tenue d'actualiser ces prévisions.

Encadré 1 : Quelques données financières

Les données ci-dessous sont fondées sur les informations détaillées figurant dans la présente Discussion et Analyse de la Direction et les États financiers du Capital ordinaire inclus dans le présent Rapport.

(Montants exprimés en dollars des États-Unis)

	Années terminées au 31 décembre				
	2008	2007	2006	2005	2004
Principaux éléments opérationnels					
Prêts et garanties approuvés[1]	$11 085	$ 8 577	$ 5 632	$ 6 448	$ 5 468
Décaissements bruts de prêts	7 149	6 725	6 088	4 899	3 768
Décaissements nets de prêts[2]	2 409	1 460	(2 527)	(325)	(1 431)
Données du Bilan					
Espèces et titres de placement nets,[3] après swaps	$16 371	$16 301	$16 051	$13 717	$13 046
Encours des prêts	51 173	47 954	45 932	48 135	49 842
Fraction non décaissée des prêts approuvés	19 820	16 428	16 080	17 000	16 093
Total des actifs	72 510	69 907	66 475	65 382	67 346
Encours des emprunts, après swaps	47 779	45 036	43 550	43 988	45 144
Fonds propres					
Capital exigible	96 599	96 613	96 613	96 613	96 611
(dont souscrit par les États-Unis, le Japon, le Canada et les autres membres extra-régionaux)	48 287	48 302	48 302	48 302	48 300
Capital libéré	4 339	4 340	4 340	4 340	4 340
Bénéfices non distribués[4]	15 105	16 013	15 468	14 387	14 171
Total des fonds propres	19 444	20 353	19 808	18 727	18 511
Données du Compte de résultat					
Revenu des prêts	$ 2 355	$ 2 436	$ 2 466	$ 2 413	$ 2 498
Revenu des placements (perte)	(973)	487	619	403	288
Frais liés aux emprunts, après swaps	1 764	2 135	2 070	1 733	1 572
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	93	(13)	(48)	(14)	21
Dépenses nettes autres qu'intérêts	497	518	436	385	331
Revenu d'exploitation (Perte)	(972)	283	627	712	862
Gains (pertes) nets non réalisés sur les produits dérivés non échangés et Les emprunts mesurés à leur valeur vénale[5]	950	(149)	(384)	50	314
Revenus nets (pertes)	(22)	134	243	762	1 176
Ratios					
Emprunts nets[6] en pourcentage du capital exigible souscrit par les États-Unis, le Japon, le Canada et les autres membres extra-régionaux	67,4%	61,2%	57,9%	63,5%	67,3%
Ratio de couverture des intérêts[7]	0,45	1,13	1,30	1,41	1,55
Ratio du total des fonds propres[8] aux prêts[9] (TELR)	35,3%	40,2%	40,8%	37,3%	36,1%
Espèces et titres de placement en pourcentage de l'encours des emprunts, après swaps	34,3%	36,2%	36,9%	31,2%	28,9%
Rendements et coûts, après swaps					
Rendement :					
de l'encours moyen des prêts	4,85%	5,35%	5,22%	5,04%	5,02%
des placements moyens de liquidités	(5,27%)	2,93%	4,39%	3,29%	2,17%
des avoirs productifs moyens	2,14%	4,69%	5,02%	4,68%	4,42%
Coût moyen :					
de l'encours des emprunts durant l'année	3,84%	4,92%	4,78%	4,07%	3,40%
du total des fonds disponibles	2,66%	3,36%	3,40%	2,92%	2,53%
Échéance (en années)					
Titres de placement et prêts	5,26	4,65	4,49	4,41	4,36
Emprunts	3,65	3,87	3,89	4,00	4,15

(1) Les années 2005 à 2007 ont inclus les lignes de crédit approuvées au titre du Programme de facilitation du financement de transactions commerciales (TFFP).
(2) Y compris les décaissements bruts de prêts moins les remboursement du principal.
(3) Net des montants à payer pour les achats de titres de placement.
(4) Y compris d'autres éléments apparentés du résultat global.
(5) Connus auparavant comme les Effets de la Norme 133 et les ajustements sur transactions monétaires. Au 1er janvier 2008, la Banque a choisi de comptabiliser à sa valeur vénale un montant substantiel de ses emprunts, conformément à la Norme 159, en comptabilisant les variations de la valeur vénale comme revenu. Selon les dispositions de la Norme 159, les périodes précédentes n'ont pas été comptabilisées.
(6) Emprunts (après swaps) et garanties brutes, moins avoirs liquides conditionnels (après swaps) et avoirs de la réserve spéciale.
(7) Le ratio de couverture des intérêts se calcule en utilisant le Revenu d'exploitation (perte).
(8) Capital libéré, Bénéfices non distribués et provision pour pertes sur prêts et garanties, moins liquidités en monnaie nationale des pays emprunteurs, net des montants à recevoir des membres (mais non payables aux membres), des actifs (mais pas aux passifs) correspondants aux prestations de retraite et des effets cumulés de la Norme No. 133 et des ajustements sur transactions monétaires.
(9) Comprend l'encours des prêts et les garanties nettes.

OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Généralités

La Banque offre des prêts et des garanties aux gouvernements, ainsi qu'à des entités gouvernementales, des entreprises et des organismes de développement de ses pays membres emprunteurs pour les aider à pourvoir à leurs besoins de développement. Elle peut également consentir des prêts et garanties directement à des entités du secteur privé exécutant des projets sur le territoire de pays membres emprunteurs ou à des entités semi-souveraines sans garantie souveraine et dans tous les secteurs, à condition que ces entités répondent à ses critères de prêt. La Banque fournit aussi des contributions financières à ses pays membres emprunteurs au titre d'une aide au redressement non-remboursable et conditionnelle conforme à sa stratégie d'ensemble à l'égard de la région.

Objectifs de développement

Les deux principaux objectifs de la Banque sont de promouvoir une croissance durable, en même temps que le recul de la pauvreté et l'équité sociale. Pour atteindre ces objectifs, la Banque concentre son action sur quatre domaines prioritaires :

- Favoriser la compétitivité par un appui à des politiques et des programmes qui permettent d'accroître le potentiel de développement du pays dans une économie mondiale ouverte.
- Moderniser l'État en renforçant l'efficacité et la transparence des institutions publiques.
- Investir dans des programmes sociaux qui permettent d'accroître les possibilités offertes aux pauvres.
- Promouvoir l'intégration économique régionale en forgeant des liens entre les pays afin de créer des marchés plus vastes pour leurs biens et services.

Le cycle des prêts

Le processus d'identification et d'évaluation d'un projet et d'approbation et de décaissement d'un prêt s'étend souvent sur plusieurs années, selon la nature, l'objectif et le but du projet en question. Toutefois, souvent, la Banque abrège le cycle de préparation et d'approbation pour répondre à des situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles et les crises économiques. En général, l'évaluation des projets est faite par le personnel opérationnel de la Banque (économistes, ingénieurs, analystes financiers et autres spécialistes « secteur » ou « pays »). À certaines exceptions près, les Administrateurs de la Banque doivent approuver chaque prêt.

Les décaissements des prêts sont subordonnés à l'obligation de remplir les conditions fixées dans l'accord de prêt. Pendant l'exécution des opérations appuyées par la Banque, des agents expérimentés de la Banque suivent les progrès et le respect des politiques de la Banque et aident à résoudre les problèmes qui peuvent se poser. Une unité indépendante de la Banque, le Bureau de l'évaluation et de la supervision, conformément à un plan annuel de travail approuvé par le Conseil d'administration, évalue certaines opérations afin de déterminer dans quelle mesure elles ont atteint leurs principaux objectifs, et rend directement compte de ces évaluations aux Administrateurs.

Les opérations de prêt de la Banque obéissent à certains principes qui, conjointement, visent à assurer que les prêts consentis à des pays membres sont destinés à des fins financièrement et économiquement saines auxquelles ces pays ont attribué un rang hautement prioritaire, et que les fonds prêtés sont utilisés comme prévu. Ces principes sont décrits de façon détaillée dans **l'Encadré 2** ci-dessous.

Prêts

Les prêts à garantie souveraine de la Banque entrent généralement dans l'une des deux catégories suivantes : les prêts d'investissement dans des projets donnés ou les prêts à l'appui de réformes. Les prêts d'investissement sont généralement utilisés pour financer des biens, des travaux et des services à l'appui de projets de développement économique et social dans une grande variété de secteurs. Les prêts à l'appui de réformes sont généralement destinés à appuyer des réformes sociales, structurelles et institutionnelles afin d'améliorer certains secteurs donnés de l'économie de l'emprunteur et de promouvoir une croissance durable. Ces prêts vont aux secteurs économiques suivants : énergie, industrie et mines, agriculture et pêche, transports et communications, financement du commerce, éducation, science et technologie, eau, assainissement et santé, tourisme, urbanisme, planification et réforme, modernisation de l'État et environnement, ainsi qu'à la préparation des projets. La Banque a également institué un programme de prêts pour secours d'urgence et des programmes de liquidité afin d'aider les pays à faire face à des crises financières ou économiques.

En novembre 2008, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la création du Programme de liquidité, pour l'octroi de prêts qui devront être approuvés d'ici au 31 décembre 2009 dans la catégorie des prêts de la Banque pour secours d'urgence et ceux au titre du Programme de liquidité, à hauteur de $6 milliards, afin d'aider les pays membres emprunteurs à faire face aux effets de la crise financière internationale actuelle sur le progrès économique et social de la région en protégeant le flux de crédit vers l'économie à travers les institutions financières.

Par ailleurs, la Banque prête directement à des entités jugées aptes à bénéficier de son aide sans garantie souveraine pour le financement d'investissements dans des transactions dans tous les secteurs, sous réserve d'une liste d'exceptions. Ces prêts et garanties sont consentis sur la base des prix du marché ; ils sont assujettis à certains critères d'admissibilité et ne peuvent dépasser 10 % de l'encours des prêts et garanties de la Banque, à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence. Ces prêts et garanties sans garantie souveraine sont aussi soumis à certaines limites prudentielles, y compris un plafond de financement de $200 millions ou de 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu, pour les projets d'expansion et les garanties de risque de crédit, sous réserve que ce financement ne dépasse pas 25 % (40 % pour certains pays) de la capitalisation totale de la dette et des fonds propres de la société, et 25 % du coût total du projet (pour certains pays, de 40 %) pour

Encadré 2 : Principes régissant les opérations de prêt

(i) La Banque accorde des prêts et des garanties assortis de garanties souveraines essentiellement au secteur public : gouvernements, entités, entreprises publiques et organismes de développement de ses pays membres emprunteurs. Par ailleurs, elle accorde des prêts et des garanties non assortis de garanties souveraines à des entités du secteur privé sélectionnées.

(ii) Les demandeurs de prêt doivent soumettre une proposition détaillée à la Banque, spécifiant les justifications techniques, économiques et financières du projet et comprenant une évaluation des risques ou de l'impact qu'il peut comporter pour l'environnement et des mesures proposées pour les atténuer, ainsi, éventuellement, que de son impact sur les femmes et les groupes autochtones.

(iii) La Banque ne renégocie ni prend part à des accords de rééchelonnement de la dette à l'égard de ses prêts avec garantie souveraine.

(iv) Les accords de prêt comprennent le plus souvent une clause de nantissement négative qui interdit généralement à l'emprunteur de créer des charges sur ses actifs ou recettes liés à une dette en devises, à moins que la Banque ne soit couverte à égalité et proportionnellement. Le Conseil d'administration a consenti dans le passé des dérogations limitées à ce principe.

(v) Lorsqu'elle accorde des prêts, la Banque évalue la capacité de l'emprunteur d'honorer les obligations financières prévues par l'accord de prêt ou autorisées par la conjoncture macroéconomique existante et l'endettement du pays, ainsi que les questions de politique et d'institution pouvant avoir des effets sur le prêt.

(vi) La Banque tient compte de l'aptitude de l'emprunter à obtenir un financement de source privée à des conditions et modalités raisonnables. Elle fait fonction de catalyseur pour promouvoir l'investissement privé, pas pour lui faire concurrence.

(vii) L'utilisation du montant du prêt est supervisée. À travers les Bureaux extérieurs de la Banque dans chacun de ses 26 pays membres emprunteurs, les agents de la Banque suivent et supervisent les progrès réalisés vis-à-vis des objectifs de développement de chaque opération, et des dispositions fiduciaires sont en place pour assurer la bonne utilisation des ressources de la Banque pour la réalisation des objectifs de l'opération.

les nouveaux projets. La Banque peut aussi accorder des garanties contre le risque politique à hauteur de $200 millions ou de 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut approuver l'octroi de prêts et de garanties de crédit ou de garanties contre le risque politique à hauteur de $400 millions. En outre, son engagement maximum envers un emprunteur donné du secteur privé pour des opérations sans garantie souveraine ne peut dépasser 2,5 % des fonds propres de la Banque au moment de l'approbation.

La **Figure 1** illustre la ventilation des approbations des cinq dernières années par type de prêt. Durant cette période, le volume annuel des prêts d'investissement à garantie souveraine a fluctué entre $3,1 milliards et $6,6 milliards ; celui des prêts à l'appui de réformes, entre $0,8 milliard et $1,7 milliard ; et celui des prêts sans garantie souveraine, entre $0,3 milliard et $2,1 milliards. Les approbations de prêts pour secours d'urgence se sont élevées à 0,2 milliard en 2004 ; il n'y a pas eu de telles approbations par la suite. Les approbations au titre du nouveau Programme de liquidité se sont élevées à $0,9 milliard en 2008.

En 2008, les approbations de prêts ont atteint le total de $11,1 milliards (contre $7,7 milliards en 2007). Un état récapitulatif des approbations de prêt par pays en 2008 et 2007 est présenté au **Tableau 1**. Les approbations de prêts ont augmenté en 2008, par suite d'un accroissement de $0,9 milliard des prêts d'investissement, de $0,7 milliard des prêts à l'appui de réformes, de $0,9 milliard des prêts sans garantie souveraine et de $0,9 milliard de prêts approuvés au titre du nouveau Programme de liquidité. Le montant total des prêts et garanties approuvés en 2008, combiné aux approbations de la période 2005–2007, est conforme aux plafonds de prêt fixés par le nouveau cadre de prêt pour les années 2005–2008, après ajustement pour tenir compte du transfert de ressources disponibles pour prêts à l'appui de réformes aux prêts d'investissement, approuvé par l'Assemblée des gouverneurs en mai 2008.

Figure 1 : APPROBATIONS DE PRÊT PAR TYPE
Pour les années qui se sont achevées les 31 décembre 2004 à 2008
(Exprimées en milliards de dollars des États-Unis)

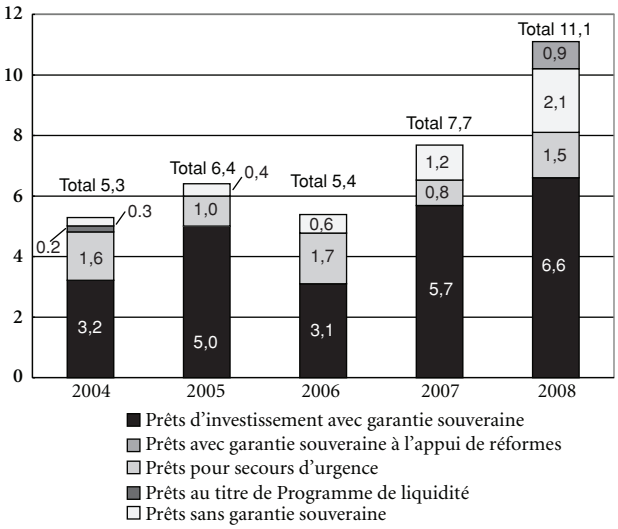

Tableau 1 : APPROBATIONS DE PRÊT PAR PAYS[1]
Pour les années qui se sont achevées les 31 décembre 2008 et 2007
(Exprimées en milliards de dollars des États-Unis)

PAYS	2008	2007
Argentine	$ 1 186	$2 484
Bahamas	100	—
Barbade	41	5
Belize	24	—
Bolivia	56	52
Brésil	3 303	1 445
Chili	581	119
Colombie	1 074	731
Costa Rica	860	450
El Salvador	544	—
Équateur	50	425
Guatemala	279	193
Guyana	16	17
Honduras	79	68
Jamaica	205	—
Mexique	1 095	250
Nicaragua	40	40
Panama	600	176
Paraguay	82	52
Pérou	215	831
République dominicaine	40	80
Surinam	72	7
Trinité et Tobago	25	—
Uruguay	383	102
Venezuela	—	150
Région	125	—
Total	$11 075	$7 677

[1] Y compris les prêts sans garantie souveraine.

Au 31 décembre 2008, le volume total de l'encours des prêts était de $51,2 milliards, soit de $3,2 milliards supérieur aux $48,0 milliards au 31 décembre 2007. Cet accroissement est dû principalement à un volume de décaissements de prêts ($7,1 milliards) supérieur à celui des recouvrements ($4,7 milliards y compris des paiements d'avance de $0,3 milliard) et à des ajustements de conversion des monnaies positifs de $0,8 milliard. Les soldes non décaissés au 31 décembre 2008 représentaient un total de $19,8 milliards, soit un accroissement de $3,4 milliards par rapport au 31 décembre 2007. Ce changement est dû principalement au fait que le volume des approbations de prêts a été supérieur à celui des décaissements et annulations.

En 2008, le portefeuille de prêts sans garantie souveraine a doublé par rapport à son niveau de $1,2 milliard au 31 décembre 2007, atteignant $2,4 milliards. Par ailleurs, les engagements au titre des prêts sans garantie souveraine ont augmenté de $347 millions, atteignant $870 millions contre $523 millions l'année précédente. Cette augmentation témoigne de l'attention croissante que porte la Banque à ses opérations sans garantie souveraine. Au 31 décembre 2008, 6,3 % de l'encours des prêts et garanties, à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence et des prêts au titre du Programme de liquidité, étaient sans garantie souveraine, contre 3,5 % au 31 décembre 2007.

Aux termes de l'Accord, le montant total de l'encours des prêts et garanties ne peut dépasser à aucun moment le montant total du capital souscrit plus les réserves et excédents, à l'exclusion du revenu affecté à certaines réserves, y compris une réserve spéciale pour couvrir les obligations liées aux emprunts et aux garanties. Toutefois, la politique de la Banque est plus rigoureuse, et limite le montant total de l'encours des prêts et garanties à la fraction libérée de son capital plus la réserve générale et le capital exigible des pays membres non emprunteurs. Au 31 décembre 2008, le montant total de l'encours des prêts et des engagements bruts de garantie en pourcentage de la limite statutaire de $64,1 milliards, après exclusion des effets cumulés des gains (pertes) nets non réalisés sur produits dérivés non négociables et des emprunts mesurés à leur valeur vénale (auparavant, des effets de la Norme No. 133 et des ajustements sur transactions monétaires), était de 81,3 %, contre 73,3 % en 2007.

Un état récapitulatif de l'encours des prêts par pays au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est présenté à l'Annexe I-3 aux états financiers.

Conditions financières des prêts

Conditions financières offertes actuellement

La Banque offre actuellement un ensemble de produits qui laissent aux emprunteurs la souplesse voulue pour choisir des conditions qui soient compatibles avec leur stratégie de gestion de la dette. Le **Tableau 2** présente les conditions financières actuellement offertes pour les prêts à garantie souveraine. Au 31 décembre 2008, la Banque offre essentiellement deux types de prêts, libellés chacun dans la monnaie ou les monnaies choisies par l'emprunteur, sous réserve de leur disponibilité : le Mécanisme de prêt en devise unique à taux variable et le Mécanisme de prêt en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR. Les prêts en devise unique à taux variable, qui ont été institués en 1996, ont un taux d'intérêt qui est ajusté tous les six mois en fonction du coût effectif par monnaie du pool d'emprunts affectés à ce type de prêts, majoré de la marge de la Banque. Les prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR, institués en 2003, ont un taux d'intérêt qui est ajusté tous les trimestres, sur la base du LIBOR applicable trimestriellement à une devise donnée, majoré d'une marge fondée sur le pool et reflétant le coût de financement de la Banque et la marge de la Banque. Depuis le 20 juin 2007, la Banque offre à ses emprunteurs la possibilité de convertir le solde de leurs prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR en prêts à taux fixe. La Banque offre aussi des prêts pour secours d'urgence ainsi que des prêts au titre du Programme de liquidité assortis d'une garantie souveraine.

La Banque offre des prêts à des entités jugées admissibles sans garanties souveraines, assortis de conditions diverses. Les prêts sans garantie souveraine peuvent être libellés en dollars des États-Unis, en yen japonais, en francs suisses ou en monnaie nationale, et les emprunteurs ont le choix entre les prêts à taux d'intérêt fixe et les prêts à taux variable. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est déterminé tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois sur la base du LIBOR majoré de la marge de prêt. Les marges de prêt et commissions sont fixées au cas par cas.

Tableau 2: CONDITIONS FINANCIÈRES ACTUELLES DES PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE

	Mécanisme de prêt en devise unique		Mécanisme de prêt en monnaie nationale	Prêts pour secours d'urgence et au titre du Programme de liquidité
Option de taux d'intérêt	Prêts à taux variable	Prêts à taux fixé sur la base du LIBOR[3]	Prêts à taux fixe, à taux variable, à taux lié à l'inflation, sous réserve de disponibilité sur le marché	Prêts à taux fixé sur la base du LIBOR
Devises offertes	US Dollar, Euro, Yen japonais, franc suisse ou une combinaison de ces devises		La monnaie de n'importe quel pays membre emprunteur, sous réserve de disponibilité sur le marché	$EU
Coût de base	Coût moyen pondéré de la dette allouée	LIBOR à trois mois	Équivalent en monnaie nationale du coût de financement prévu en US dollar, ou coût réel de financement	LIBOR à six mois
Marge sur le coût de financement		Marge sur le coût moyen pondéré de la dette allouée à ce produit		
Marge sur prêt[1][2]	30	30	30	400
Commission de crédit[1][2]	25	25	25	75
Commission de supervision et d'inspection[1][2]	0	0	0	Sans objet
Commission initiale[1]	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
Échéance[4]	15 à 25 ans		15–25 ans, sous réserve de disponibilité sur le marché[5]	Cinq ans
Différé d'amortissement[4]	Pour les prêts d'investissement : six mois après la période initiale de décaissement Pour les prêts à l'appui de réformes : 5 ans			Trois ans

[1] Les commissions sur prêt indiquées en points de base.
[2] Les commissions sur prêts à garantie souveraine autres que les prêts pour secours d'urgence et les prêts au titre du Programme de liquidité sont établies périodiquement par Conseil d'administration. En aucun cas, la commission de crédit ne peut dépasser 0,75 % ou la commission de supervision et d'inspection ne peut dépasser, au cours d'une période de six mois donnée, le montant qui résulterait de l'application d'une commission de 1 % au montant du prêt divisé par le nombre de périodes de six mois prévues dans la période de décaissement initiale.
[3] Les soldes des prêts en devise unique à taux basé sur le LIBOR peuvent être convertis en prêts à taux fixe ou en prêts en monnaie nationale, sous réserve de certaines conditions et moyennant une commission de conversion de 0,05 %.
[4] Pour les prêts « parallèles » en devise unique (combinaison de prêts du Capital ordinaire et du FOS), l'échéance est de 30 ans et le différé d'amortissement, de 6 ans.
[5] L'échéance des décaissements/conversions est limitée par celles offertes sur le marché. Lorsque l'échéance du financement par la Banque en monnaie nationale est plus courte que l'échéance initiale du prêt, des échéances/décaissements/conversions partielles sont offertes, afin que les emprunteurs puissent reconduire le solde à l'échéance du financement initial, sous réserve de disponibilité sur le marché et d'un accord sur le prix. La Banque peut également offrir de modifier le calendrier d'amortissement initial au moment du décaissement ou de la conversion, de telle manière i) que la durée de vie moyenne pondérée du calendrier révisé ne dépasse pas celle du prêt et ii) que l'échéance finale prévue à l'origine des montants décaissés/convertis ne dépasse pas l'échéance finale du prêt.

Aux termes du Mécanisme de financement en monnaie nationale renforcé approuvé en 2008, les emprunteurs des secteurs public et privé peuvent recevoir un financement en monnaie nationale selon trois modalités différentes : i) conversion en monnaie nationale des décaissements de prêts à venir et/ou de l'encours des prêts actuels ; ii) swaps directs en monnaie nationale de la dette actuelle envers la Banque ; et iii) conversion en monnaie nationale des garanties appelées. L'utilisation de ces modalités est subordonnée à la disponibilité de la monnaie nationale en question et d'instruments appropriés d'atténuation des risques sur les marchés financiers. Le solde en cours sur les prêts du Mécanisme de financement en monnaie nationale est assorti d'un taux d'intérêt fixe, variable ou lié à l'inflation. Au 31 décembre 2008, l'encours des prêts de la Banque en monnaie nationale au titre de ce mécanisme s'élevait à $245 millions, qui ont fait l'objet de swaps en dollars des États-Unis.

Conditions financières offertes auparavant

Les années précédentes, la Banque offrait des prêts au titre d'un Système de pool de devises établi en 1982 et abandonné en 2003. La Banque maintient la composition suivante de son Système de pool de devises : 50 % de dollars des États-Unis, 25 % de yen japonais et 25 % de devises européennes. Les prêts approuvés avant 1989 étaient assortis d'un taux d'intérêt fixe, tandis que les prêts approuvés entre 1990 et 2003 sont à taux variable. Ce taux variable, qui est ajusté deux fois par an, représente le coût effectif pendant les six mois précédents d'un pool d'emprunts affectés au financement de ces prêts, majoré de la marge bancaire. Au 31 décembre 2008, ces prêts représentaient 26,0 % (contre 30 % en 2007) de l'encours des prêts.

Jusqu'en juin 2007, la Banque offrait également des prêts au titre du Programme du Guichet en dollars des États-Unis à un taux fixé sur la base du LIBOR et assortis d'une garantie souveraine, à rétrocéder à des emprunteurs du secteur privé.

Le **Tableau 3** présente une ventilation du portefeuille de prêts par type de prêt. Pour plus de renseignements, voir Annexe I-4 aux états financiers.

Tableau 3 : ENCOURS DES PRÊTS PAR TYPE DE PRÊT
31 décembre 2008 et 31 décembre 2007
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2008		2007	
	Montant	%	Montant	%
Mécanisme de prêt en devise unique-variable	$23 132	45,2	$22 349	46,6
Mécanisme de prêt en devise unique fondé sur le LIBOR	11 069	21,6	8 290	17,3
Mécanisme de prêt en devise unique à taux fixe	232	0,5	—	—
Mécanisme de prêt en devise unique en monnaie nationale à taux fixe	245	0,5	147	0,3
Prêts pour secours d'urgence	40	0,1	630	1,3
Programme de liquidité	37	0,1	—	—
Prêts sans garantie souveraine	2 433	4,8	1 168	2,4
Système de pool de devises	13 117	25,6	14 575	30,4
Guichet en dollars des États-Unis	632	1,2	643	1,4
Autres	236	0,4	152	0,3
Total	$51 173	100,0	$47 954	100,0

Sur les $19,8 milliards de l'encours des prêts non décaissé au 31 décembre 2008, 39 % ont trait à des prêts en devise unique à taux variable et 40 % à des prêts en devise unique à taux basé sur le LIBOR.

Charges liées aux prêts avec garantie souveraine (à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence et des prêts au titre du Programme de liquidité)

Les charges liées aux prêts sont établies périodiquement par le Conseil d'administration, dans le cadre de son examen des charges liées aux prêts de la Banque, conformément aux dispositions applicables de la politique de la Banque concernant la méthodologie d'établissement du taux applicable aux prêts financés sur le Capital ordinaire. Les charges liées aux prêts consentis par la Banque au titre du Mécanisme de prêt en devise unique, du Mécanisme de prêt en monnaie nationale, du Programme du Guichet en dollars des États-Unis et du Système de pool de devises comprennent une marge de prêt de 0,30 % par an de l'encours et une commission de crédit de 0,25 % par an sur la fraction non décaissée du prêt, et ne comprennent pas de commission de supervision et d'inspection. Au cours du premier semestres de 2008, le Conseil d'administration a maintenu le même niveau de charges liées aux prêts qu'au second semestre de 2007, soit une marge de prêt de 0,15 %, une commission de crédit de 0,10 % et aucune commission de supervision ou d'inspection. Des charges financières types ont été approuvées pour le deuxième trimestre de 2008. Le **Tableau 4** indique les charges liées aux prêts pendant la période considérée.

Garanties

La Banque peut accorder des garanties contre le risque politique et des garanties partielles de crédit soit sans contre-garantie souveraine dans la limite de 10 % établie pour les opérations sans garantie souveraine, soit avec contre-garantie souveraine du pays membre. Ces garanties sont libellées en dollars des États-Unis ou en monnaie nationale. Quelle que soit la devise dans laquelle la garantie est libellée, dans tous les cas, l'engagement de la Banque doit rester inférieur à un montant en dollars des États-Unis déterminé au moment où chaque garantie est approuvée.

Tableau 4 : CHARGES LIÉES AUX PRÊTS

	MARGE de prêt %	Commission de crédit %	Commission forfaitaire de supervision et d'inspection %
2006:			
Premier semestre	0,10	0,10	—
Second semestre	0,15	0,10	—
2007:			
Premier semestre	0,15	0,10	—
Second semestre	0,15	0,10	—
2008:			
Premier semestre	0,15	0,10	—
Second semestre	0,30	0,25	—

Dans le cadre de ses activités de prêt sans garantie souveraine, la Banque a émis des garanties contre le risque politique et des garanties partielles de crédit conçues pour favoriser les investissements du secteur privé dans l'infrastructure, le développement des marchés financiers locaux et le financement du commerce. Les garanties contre le risque politique et les garanties partielles de crédit peuvent être offertes à titre autonome ou conjointement avec un prêt de la Banque. Les garanties partielles contre le risque politique couvrent des risques précis liés à des facteurs non commerciaux (tels que la convertibilité des monnaies, la possibilité de transfert de monnaies hors du pays hôte et la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques liés au remboursement de certaines dettes ou à des transactions de financement commercial. Les conditions applicables à toutes les garanties sont fixées spécifiquement dans chaque accord de garantie et sont essentiellement liées à un projet ou aux conditions des émissions d'obligations ou des transactions de financement commercial. Au cas par cas, selon les risques couverts et la nature du projet, la Banque peut réassurer certaines garanties afin de réduire son exposition. Cette exposition se mesure sur la base des flux de trésorerie futurs garantis, nets de toute réassurance, le cas échéant, actualisés à la période en cours.

En 2008, une garantie non liée à une transaction commerciale sans contre-garantie souveraine a été approuvée pour un montant total de $10 millions, contre quatre garanties, pour un montant total de $900 millions en 2007. La Banque a un Programme de facilitation des transactions de financement commercial (TFFP) qui offre des garanties de crédit sans contre-garantie souveraine sur ce type de transactions. Ce programme, qui a commencé à fonctionner en 2005, autorise des lignes de crédit à l'appui de banques émettrices approuvées par la Banque et un encours global ne dépassant à aucun moment $1 milliard. En 2008, 136 garanties de financement commercial d'un

montant global de $203 millions ont été émises. Par comparaison, 68 garanties d'un montant global de $135 millions avaient été émises en 2007.

Au 31 décembre 2008, des garanties d'un montant de $1 035 millions (contre $689 millions en 2007), dont un montant de $141 millions au titre du Programme TFFP (contre $99 millions en 2007) étaient en cours et sujettes à appel. Aucune garantie n'a jamais été appelée. La valeur actuelle nette des garanties non souveraines nettes de toute réassurance, qui est le montant utilisé en regard du plafond de 10 % établi pour les opérations sans garantie souveraine, était de $870 millions au 31 décembre 2008 (contre $523 millions en 2007).

GESTION DES LIQUIDITÉS

La Banque investit ses liquidités dans des titres d'emprunt et des dépôts bancaires d'une excellente qualité. Ces instruments sont notamment des obligations de gouvernements, d'organismes publics, d'organisations multilatérales, d'institutions financières et de sociétés jouissant d'une excellente cote de crédit, y compris des titres adossés à des actifs. En outre, la Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, pour gérer ses portefeuilles de placements.

Les liquidités jouent un rôle clé dans la gestion des risques de financement de la Banque en répondant au risque que la Banque n'ait pas à l'avenir suffisamment de fonds pour financer ses décaissements de prêts et les obligations du service de sa dette. La gestion des liquidités a pour but d'assurer à la Banque qu'elle dispose de ressources adéquates pour faire face à ses obligations contractuelles prévues et pour garantir la non-interruption de ses opérations financières, au cas où la Banque s'arrêterait d'emprunter en raison de conditions inintéressantes offertes par le marché ou d'autres contraintes. Les principes qui régissent la gestion des liquidités de la Banque sont énoncés dans **l'Encadré 3**.

En vertu de sa politique de liquidité, la Banque fixe annuellement des niveaux plancher et plafond de liquidité, respectivement à 20 % et 40 % de l'encours prévu de ses prêts à la fin de l'année, et un niveau souhaité de 30 %. Pour 2008, le niveau de liquidité a été fixé dans une fourchette de $9,8 milliards à $19,8 milliards, avec un point milieu de $14,8 milliards comme niveau désiré. Au 31 décembre 2008, les liquidités de la Banque (composées en grande partie de sa trésorerie nette et de ses placements, après swaps, moins les emprunts à court terme et les soldes liquides en monnaie nationale des pays emprunteurs) étaient de $13,2 milliards. Durant l'année, la liquidité a été en moyenne de $14,7 milliards, contre $16,3 miliards en 2007.

La Banque dispose de mécanismes d'emprunt à court terme, qui consistent en un programme de bons à prime et en lignes d'emprunts non engagées auprès de diverses banques commerciales. Les bons à prime sont émis pour des montants minimums de $100 000 et sont assortis d'échéances d'un maximum de 360 jours. Ces mécanismes de financement sont utilisés pour gérer les besoins de trésorerie à court terme.

Encadré 3 : Principes régissant la gestion des liquidités de la Banque

L'objectif principal de la gestion des liquidités de la Banque est de limiter son exposition aux risques de crédit, du marché et de liquidité. Dans les limites des contraintes imposées par ce principal objectif, la Banque s'efforce de maximiser les rendements de son portefeuille de placements tout en limitant la volatilité du revenu net de ses placements, qui est l'écart entre les revenus de ses placements et leurs coûts de financement.

La Banque gère ses liquidités au moyen de politiques financières, d'instruments et de directives, qui sont les règles, les procédures et les outils qui définissent la gestion de ses liquidités. La Résolution relative aux placements approuvée par le Conseil d'administration définit les limites dans lesquelles les liquidités sont investies. Les Directives en matière de placement approuvées par la Direction établissent les conditions d'application, de mise en œuvre et de suivi applicables à la gestion des liquidités. Les unes et les autres sont conçues pour faire en sorte que la Banque évalue les risques du marché et les risques de crédit et établisse des limites de placement conformes à son niveau de tolérance au risque. Pour plus d'informations sur la gestion des risques concernant la liquidité, voir « Gestion du risque financier » ci-dessous.

Les placements liquides sont détenus dans trois sous-portefeuilles distincts : transactions, opérations et détenus jusqu'à l'échéance, dont chacun présente son propre profil de risque et ses propres critères de performance. Le portefeuille de transactions sert à couvrir les besoins de trésorerie au jour le jour. Le portefeuille d'opérations détient la majorité des placements liquides de la Banque. Le portefeuille de placements détenus jusqu'à leur échéance est constitué principalement des avoirs de la réserve spéciale.

Des placements pouvant atteindre 10 % du portefeuille peuvent être contractés auprès de sources extérieures. Des directives de placement distinctes conformes aux Directives de la Banque pour ses placements sont fournies à chacune de ces sources. Au 31 décembre 2008, la Banque avait pour $554 millions de placements gérés de sources extérieures (contre $431 millions en 2007).

La rentabilité des portefeuilles de liquidités pour 2008 et 2007 est présentée au **Tableau 5**. Les rendements négatifs du portefeuille de transactions enregistrés en 2008 sont dûs principalement à un accroissement sensible des pertes non réalisées résultant principalement de la crise des marchés financiers qui a éclaté au milieu de 2007, comme il est indiqué ci-dessous. Les rendements des placements liquides détenus jusqu'à l'échéance ont légèrement progressé au cours de l'année.

Tableau 5 : PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS LIQUIDES[1]
31 décembre 2008 et 31 décembre 2007
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2008		2007	
Portefeuille	Solde final	Rentabilité financière (%)[2][3]	Solde final	Rentabilité financière (%)[2][3]
Transactions	$ 3 419	2,23	$ 567	1,65
Opérations	9 083	(10,34)	11 720	2,86
Détenus jusqu'à échéance	3 568	3,47	3 814	3,45
Emsemble des Portefeuilles	$16 070	(5,27)	$16 101	2,93

[1] Après swaps et net des montants à payer pour les titres de placement achetés.
[2] Rentabilité combinée pour toutes les devises de chaque portefeuille.
[3] Rentabilité exponentielle pondérée dans le temps.

Crise financière et Résultats et Engagements du Portefeuille de liquidités

La crise financière qui a éclaté au milieu de 2007 avec la chute des prix des logements aux États-Unis a provoqué une baisse de valeur des titres adossés à des hypothèques subprime. En 2008, la crise du crédit s'est étendue au monde entier, engendrant une volatilité sans précédent des marchés et des tensions sur les marchés du crédit. Après la faillite de Lehman Brothers, à la mi-septembre, les événements se sont précipités alors que les marchés financiers mondiaux subissaient une forte contraction de leur liquidité, forçant une intervention massive du gouvernement dans le secteur financier. En octobre, le Congrès des États-Unis a répondu en adoptant la Loi de stabilisation économique d'urgence de 2008 qui autorisait le Trésor des États-Unis, parallèlement à d'autres mesures, à effectuer des injections de capitaux dans les Banques. Vers la fin de 2008, plusieurs grandes économies étaient déjà en récession, avec des taux d'intérêt officiels à des niveaux auxquels ils n'étaient jamais descendus auparavant.

Tout au long de 2008, et par suite du ralentissement qui se poursuit de l'activité des institutions financières, les prix du marché des titres structurés ont poursuivi et, dans une certaine mesure, accéléré leur chute. L'effet de la crise, caractérisée par un manque de liquidité, une plus grande volatilité et un élargissement des marges de crédit, a continué de nuire à l'aptitude de la Banque à limiter le risque en vendant ou en couvrant ses engagements. En outre, les évaluations continuent de souffrir des effets de facteurs liés au marché, tels que les actions des agences de notation et les prix auxquels les transactions se font effectivement. La Banque continue de maximiser, dans la mesure du possible, l'utilisation d'informations émanant du marché dans l'évaluation de ses placements, y compris de services de tarification externe, des prix d'opérateurs indépendants et des courbes de rendement des marchés qu'elle peut observer.

Pour répondre à la crise et éviter l'effet de contagion entre divers secteurs du marché, la Banque a continué de suivre de près la qualité de actifs de son portefeuille de placements, analysant et évaluant la valeur fondamentale de ses titres en mettant particulièrement l'accent sur ses titres adossés à des actifs et à des hypothèques.

Au cours de l'année, la Banque a comptabilisé $1 596 millions de pertes non réalisées sur son portefeuille de titres de placement à négocier, dont tous se rapportaient sensiblement à la fraction de son portefeuille de $4,2 milliards de titres adossés à des actifs ou à des hypothèques. En 2008, les actifs de la Banque pour ces titres ont été réduits du fait des remboursements au pair de $753 millions. Bien que la liquidité de cette fraction du portefeuille reste compromise et que ses évaluations soient fortement réduites, au 31 décembre 2008, 85,4 % de ces titres étaient encore cotés AAA, 97,5 % étaient notés comme bons investissements et l'ensemble du portefeuille est productif, à l'exception d'un effet de commerce adossé à un actif d'une valeur vénale de $13 millions. Le risque de crédit de l'ensemble du portefeuille était de $16,2 milliards à la fin de l'année, inchangé par rapport au 31 décembre 2007. La qualité de l'ensemble du portefeuille reste élevée, et 84,9 % des titres sont cotées AAA et AA, 12 % sont cotés A, 1,6 % a la cote à court terme la plus élevée (A1+), et 1,5 % est coté en dessous de A/A1+. Le **Tableau 6** présente la composition du portefeuille de titres de placement à négocier au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 par catégorie d'actifs.

Tableau 6 : PORTEFEUILLE DE TITRES À NÉGOCIER PAR CATÉGORIE D'ACTIF
Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2008		2007	
Catégorie d'actifs	Valeur comptable	Gains (pertes) non réalisés	Valeur comptable	Gains (pertes) non réalisés
Obligations du Gouvernement des États-Unis et de ses entreprises et institutions	$ 2 678	$ 9	$ 454	$ 3
Obligations d'autres gouvernements et institutions	771	2	127	(1)
Obligations bancaires	4 781	(99)	4 707	4
Titres de sociétés	199	(2)	411	(5)
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques	4 184	(1 506)	6 608	(281)
Total des titres à négocier	$12 613	$(1 596)	$12 307	$(280)

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque assume diverses obligations contractuelles qui nécessitent pour l'avenir des paiements en espèces. Les principales de ces obligations contractuelles ont trait au remboursement des emprunts. La structure des échéances des emprunts à moyen et long terme en cours au 31 décembre 2008 est présentée à l'Annexe I-5 aux états financiers. De plus, la Banque a un certain nombre d'autres obligations à régler en espèces, qui figurent dans ses états financiers, y compris les prêts non décaissés, les emprunts à court terme, les montants à payer pour les swaps de monnaies et de taux d'intérêt et pour les titres de placement achetés.

ORIGINE DES FONDS

Fonds propres

Au 31 décembre 2008, le total des fonds propres était de $19,4 milliards, contre $20,3 milliards au 31 décembre 2007. Cette diminution de $0,9 milliard reflète essentiellement les pertes d'exploitation de $972 millions de l'année, qui ont été compensées par des gains nets non réalisés de $950 millions de produits dérivés à négocier et d'emprunts mesurés à leur valeur vénale, et d'autres pertes d'un montant global de $979 millions (dues essentiellement à la diminution de l'état de provisionnement des régimes de pensions et autres prestations de retraite de $1 371 millions, moins ajustements de conversion positifs de $396 millions), compensés en partie par l'ajustement de transition de la Norme 159 de $93 millions (gain) par rapport aux bénéfices initiaux non distribués, dans le cadre de sa mise en œuvre en 2008.

Sa base de fonds propres joue un rôle critique dans la réalisation des objectifs de la Banque, lui permettant d'absorber le risque à l'aide de ses propres ressources et protégeant les pays membres d'un éventuel appel de capital. Pour la gestion de ces risques, la Banque suit ses fonds propres tels qu'ils sont définis dans le Ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR), qui mesure l'adéquation de sa capacité de prendre des risques. Le **Tableau 7** présente la composition de cette mesure au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Pour plus de renseignements sur le TELR, voir « Gestion du risque financier – Risque de crédit – Cadre d'aéquation du capital » ci-dessous.

Tableau 7 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS
Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Fonds propres		
Fraction libérée du Capital	$ 4 339	$ 4 340
Bénéfices non distribués		
Réserve générale[1]	12 542	13 470
Réserve spéciale[1]	2 563	2 543
Plus :		
Provisions pour pertes sur prêts et sur garanties	169	70
Moins :		
Soldes liquides en monnaie nationale des pays emprunteurs	131	135
Montants nets à recevoir des membres[2]	52	—
Prestations de retraite[3]	—	973
Gains (pertes) cumulatifs non réalisés sur produits dérivés non négociables et emprunts mesurés à leur valeur vénale	1 026	(176)
Fonds propres utilisés dans le ratio du total des fonds propres aux prêts	$18 404	$19 491
Encours des prêts et des garanties	$52 095	$48 529
Ratio du total des fonds propres aux prêts	**35,3%**	**40,2%**

[1] Y compris le revenu cumulé et autres éléments du résultat global.
[2] Non compris les montant nets payables aux membres, le cas échéant.
[3] Non compris les obligations de paiement de prestations de retraite, le cas échéant.

Tel qu'il est présenté au **Tableau 7**, le TELR a diminué de 40,2 % au 31 décembre 2007 à 35,3 % au 31 décembre 2008. Cette diminution est due à un accroissement de $3,6 milliards de l'encours des prêts et des garanties nettes, et à une diminution des fonds propres utilisés dans le TELR de $1,6 million, résultant essentiellement de pertes d'exploitation de $972 millions, de la passation par pertes et profits des coûts d'émission d'emprunts différés de $163 millions par prélèvement sur les bénéfices non distribués, dans le cadre de l'application de la Norme 159, et de l'exclusion de $410 millions du calcul des obligations au titre des prestations de retraite en 2008, compensée en partie par des ajustements de conversion positifs de $396 millions. Malgré cette diminution, le TELR est resté compris dans la fourchette de 32 à 38 %. Avant 2007, le TELR avait augmenté régulièrement du fait de la croissance des fonds propres et de la diminution de l'encours des prêts (voir **Figure 2**).

Figure 2 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS

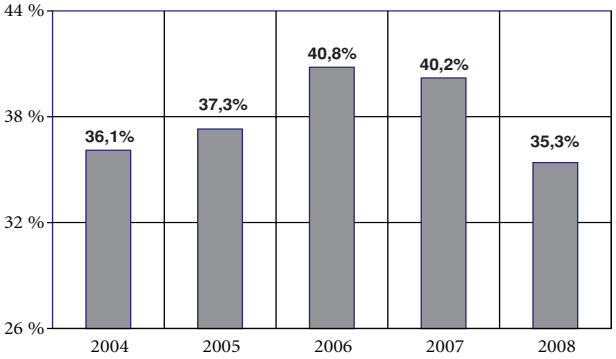

Capitalisation

L'appui que ses actionnaires apportent à la Banque se reflète dans l'appui qu'ils apportent à son capital. Au 31 décembre 2008, le capital souscrit était de $100,9 milliards, dont $4,3 milliards de capital libéré et $96,6 milliards sujets à appel.

Les souscriptions au capital libéré et au capital exigible sont payables de la façon suivante :

Actions du capital libéré : Chaque souscription à la fraction libérée du capital a été payée, en totalité ou en partie, en or, en dollars des États-Unis ou dans la monnaie du pays membre. Au cas où la plupart des paiements sont faits dans la monnaie du pays membre, celui-ci a pris des dispositions jugées satisfaisantes par la Banque pour s'assurer que, conformément aux dispositions de l'Accord, sa monnaie est librement convertible (ou a consenti à convertir sa monnaie pour le compte de la Banque) dans les devises d'autres pays dont la Banque a besoin pour ses opérations. La Banque a accepté des obligations à vue non négociables, ne portant pas intérêt en paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de la souscription du membre à la fraction libérée du capital. Aux termes de l'Accord, ces obligations sont acceptées lorsque les monnaies ne sont pas nécessaires à la Banque pour ses opérations.

Capital exigible : La fraction exigible du capital souscrit ne peut être appelée qu'en cas de besoin et dans la mesure nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations liées à ses emprunts de fonds ou à ses garanties. En cas d'appel, le paiement peut être fait, au choix du membre, en or, en dollars des États-Unis, dans la monnaie librement convertible du pays membre et dans une monnaie nécessaire à la Banque pour honorer les obligations pour lesquelles l'appel a été lancé. Les appels doivent être uniformes, mais les obligations de paiement des membres de la Banque en réponse à de tels appels sont indépendantes les unes des autres. Le fait qu'un ou plusieurs membres n'effectue pas de paiement en cas d'appel ne dispenserait aucun autre membre de son obligation de paiement, et plusieurs appels pourraient être lancés aux membres non défaillants si cela était nécessaire à la Banque pour faire face à ses obligations. Toutefois, aucun membre ne serait tenu, en pareil cas, de payer plus que le solde de la fraction non libérée de sa souscription au capital. Aucun appel n'a jamais été lancé sur la fraction exigible du capital de la Banque.

Au 31 décembre 2008, la souscription totale des États-Unis, le plus gros actionnaire de la Banque, était de $30,3 milliards, sur lesquels les États-Unis avaient versé $1,3 milliard à titre de souscription à la fraction libérée du capital de la Banque. Sur la fraction exigible de la souscription des États-Unis de $29,0 milliards, $3,8 milliards avaient été pleinement autorisés et inscrits au budget, sans limitation quant à l'année budgétaire, par décision législative, et aucune autre allocation n'est nécessaire pour permettre au Secrétaire au Trésor de payer toute fraction de ce montant qui pourrait être appelée pour permettre à la Banque d'honorer ses obligations. Le solde de la souscription des États-Unis à la fraction exigible du capital, soit $25,2 milliards, a été autorisé par le Congrès des États-Unis mais n'a pas encore fait l'objet d'une allocation budgétaire. En 1979, à l'occasion de la souscription des États-Unis à une augmentation de la fraction exigible du capital, la Banque a reçu un avis du Conseiller juridique du Trésor indiquant que des allocations budgétaires n'étaient pas exigées par la loi pour autoriser les souscriptions à cette fraction, à moins et avant qu'un paiement ne soit nécessaire de la part des États-Unis en cas d'appel de la Banque. Cet avis indique en outre qu'une allocation budgétaire n'est pas nécessaire pour que les États-Unis effectuent une souscription à la fraction exigible du capital autorisée par décision législative des États-Unis, ou pour honorer des obligations contraignantes appuyées par la bonne foi et le crédit des États-Unis, et qu'une obligation contractée par les États-Unis en application d'une autorisation du Congrès est constitutionnellement exécutoire par les États-Unis, indépendamment du fait qu'une allocation budgétaire pourrait être nécessaire à l'avenir pour honorer cette obligation.

Restitution de capital à la Serbie et au Monténégro : En juin 2008, la Banque a restitué à la Serbie et au Monténégro des fonds correspondant aux fractions du capital libéré par suite de la décision de ces pays de ne pas souscrire ces actions comme successeurs de l'ex-République fédérative de Yougoslavie, ancien pays membre non emprunteur. Les ajustements correspondants se sont traduits par une réduction de $15 millions du capital souscrit, dont $14 millions au titre du capital exigible et $1 million au titre du capital libéré.

Emprunts

La Banque mobilise des fonds sur les marchés financiers internationaux principalement en lançant des émissions de titres d'emprunt. Pour diversifier ses sources de financement, la Banque émet ses titres d'emprunt dans diverses devises et selon des échéances, des formes et des structures diverses pour répondre aux besoins des investisseurs mondiaux, institutions et particuliers. Aux termes de l'Accord, la Banque ne peut emprunter qu'avec l'approbation du pays membre sur les marchés duquel les titres d'emprunt sont vendus et du pays membre dans la monnaie duquel ces emprunts sont libellés. En outre, la Banque est tenue d'obtenir l'accord de chacun desdits pays membres pour pouvoir échanger sans restriction le produit de ces emprunts dans la monnaie de tout autre pays membre. La politique d'emprunt de la Banque est résumée dans **l'Encadré 4** ci-dessous.

Encadré 4 : Politique d'emprunt

La Banque a pour politique de limiter le montant de ses Emprunts nets à la fraction du capital souscrit exigible de ses pays membres non-emprunteurs (les États-Unis, le Japon, le Canada et les autres membres extra-régionaux). Les Emprunts nets représentent le montant des emprunts plus le volume brut des garanties moins les actifs liquides de référence et les actifs de la réserve spéciale. Les actifs de la réserve spéciale ne peuvent être utilisés que pour couvrir les obligations de la Banque liées aux emprunts et aux garanties. Au 31 décembre 2008, les Emprunts nets représentaient 67,4 % de la fraction du capital souscrit exigible des pays membres non-emprunteurs, contre 61,2 % en 2007.

La stratégie d'emprunt de la Banque a pour objectifs d'assurer l'accès aux marchés financiers à long terme pour un certain volume et moyennant un bon rapport coût-efficacité. La Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, aux fins de couverture dans le cadre de la gestion de son passif afin d'obtenir la composition monétaire et la structure de taux d'intérêt désirées ainsi que pour diminuer ses coûts de financement. Elle suit de près et règle ses activités avec les opérateurs et homologues (voir « Gestion du risque financier — risque de crédit — risque de crédit commercial » ci-dessous). Le montant et l'échelonnement des emprunts de la Banque sont déterminés en partie par les décaissements des prêts, les échéances de la dette et les niveaux de liquidité (voir « Gestion de la liquidité » ci-dessus).

En 2008, le produit net de la dette à moyen et long terme contractée directement sur les marchés financiers s'est élevée à $10,7 milliards contre $5,5 milliards en 2007. L'augmentation des emprunts est due essentiellement à l'accroissement des montants des échéances, aux accroissements nets de l'encours des

prêts (décaissements nets des recouvrements) ainsi qu'aux possibilités de préfinancement des décaissements prévus en 2009, liés pour la plupart au Programme de liquidité. Les opérations d'emprunt de 2008 et 2007 sont récapitulées au **Tableau 8**.

Tableau 8 : RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS ANNUELLES D'EMPRUNT
(Pour les années qui se sont achevées au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007)
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Total des emprunts à moyen et long terme[1]	$10 698	$5 504
Échéance moyenne (années)[2]	4,8	7,9
Nombre de transactions	76	45
Nombre de devises	13	12

[1]Représente le produit à la date de règlement.
[2]Échéance moyenne calculée compte tenu de la probabilité moyenne d'exercice des options d'appel, le cas échéant.

Les emprunts contractés au cours d'une année donnée sont utilisés pour les opérations générales, y compris les décaissements de prêts et le refinancement de dettes arrivant à échéance. En 2008, la Banque a lancé trois émissions stratégiques d'obligations planétaires de référence libellées en dollars des États-Unis assorties d'échéances à trois, cinq et dix ans d'un montant global de $3,75 milliards, et lancé sa première émission d'obligations libellées en roupies indonésiennes. Des obligations libellées dans les monnaies des pays membres emprunteurs d'un montant global de $175 millions ont été émises en 2008 ($909 millions en 2007), dans les monnaies suivantes : reais brésiliens ($127 millions) et pesos chiliens ($48 millions) (en 2007, 197 millions en reais brésiliens ; $30 millions en pesos colombiens ; $50 millions en colones costa-riciens et $632 millions en pesos mexicains). En outre, la Banque a effectué des transactions sur divers bons libellés en dollars australiens, en livres sterling, en euros, en couronnes islandaises, en yen japonais, en dollars néo-zélandais, en roubles russes, en rands sud-africains, en livres turques et en dollars des États-Unis.

Les nouveaux emprunts à moyen et long terme sont présentés par monnaie pour 2008 et 2007 à la **Figure 3**. En 2008 et 2007, tous les emprunts en devises autres que le dollar des États-Unis ont fait initialement l'objet de swaps en dollars des États-Unis.

La Banque a pour stratégie de racheter, d'appeler ou de rembourser d'avance sa dette pour réduire le coût de ses emprunts et le risque lié aux besoins de refinancement d'une année donnée ou pour répondre à d'autres besoins opérationnels. En 2008, la Banque a appelé ou racheté $358 millions de ses emprunts (contre $326 millions en 2007).

Utilisation de produits dérivés : En même temps qu'elle contracte des emprunts, la Banque peut effectuer des swaps de monnaies et de taux d'intérêt pour convertir ses emprunts en euros, en yen japonais, en francs suisses ou en dollars des États-Unis et ses financements à taux fixe ou à taux variable pour faire face à ses obligations de décaissement. En 2008, tous les nouveaux emprunts à taux fixe ont été d'abord convertis en emprunts en dollars des États-Unis à taux variable, puis convertis en emprunts à taux fixe, et/ou en emprunts en euros et en yen japonais selon les besoins de financement. Les **Figures 4** et **5**

Figure 3 : EMPRUNTS ANNUELS PAR DEVISE[1]
(Pour les années qui se sont achevées au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007)

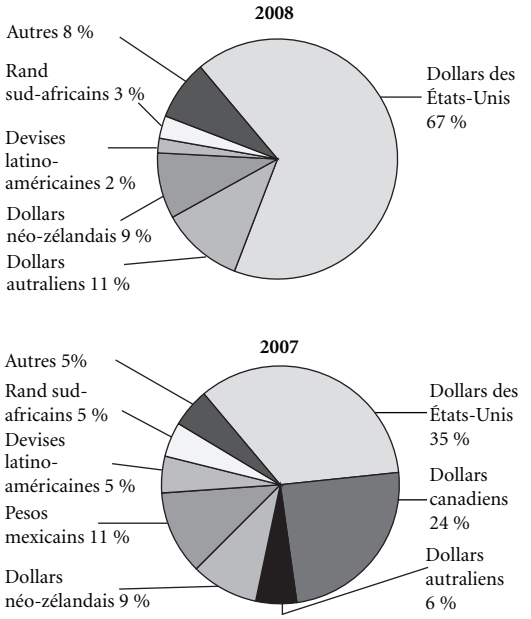

[1]Comprend les emprunts à moyen et long terme, à l'exclusion des swaps, et représente le produit sur la base de la date de transaction.

Figure 4 : EFFETS DES SWAPS SUR LA STRUCTURE DES TAUX D'INTÉRÊT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS[1]
31 décembre 2008

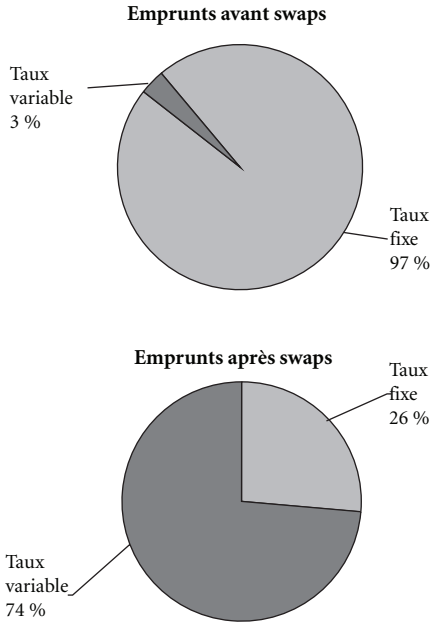

[1]Emprunts à moyen et long-terme seulement.

Figure 5 : EFFETS DES SWAPS SUR LA COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS[1]
31 décembre 2008

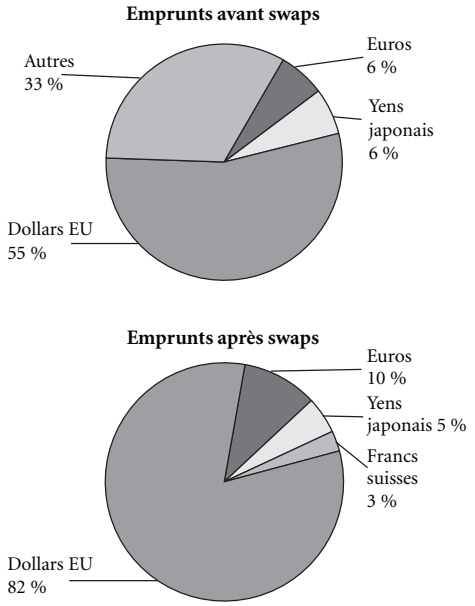

[1] Emprunts à moyen et long-terme seulement.

illustrent les effets des swaps aussi bien sur la structure des taux d'intérêt que sur la composition monétaire du portefeuille d'emprunts à moyen et long terme au 31 décembre 2008.

Des informations plus détaillées sur les emprunts et produits dérivés de la Banque sont données dans les Notes I, J et K et à l'Annexe I-5 aux états financiers.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenu (Perte) d'exploitation

Le revenu (la perte) d'exploitation comprend le revenu net (perte) des taux d'intérêt sur les avoirs productifs et la contribution du capital de la Banque au revenu, les autres revenus des prêts, la provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties et les dépenses nettes sans intérêt. Le **Tableau 9** présente la ventilation du Revenu (perte) d'exploitation des trois dernières années.

Tableau 9 : REVENU (PERTE) D'EXPLOITATION
(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

	2008	2007	2006
Revenu des intérêts sur les prêts	$2 301	$2 404	$2 435
Revenu des placements (perte)[1]	(973)	487	619
	1 328	2 891	3 054
Moins :			
Dépenses sur emprunts	1 764	2 135	2 070
Revenu net des intérêts (perte)	(436)	756	984
Autres revenus sur les prêts	54	32	31
Autres dépenses (crédits)			
Provision (Crédit) pour pertes sur prêts et garanties	93	(13)	(48)
Dépenses nettes sans intérêt	497	518	436
Total	590	505	388
Revenu d'exploitation (perte)	$ (972)	$ 283	$ 627

[1] Comprend les gains et pertes réalisés et non réalisés.

Année 2008 par rapport à 2007 : En 2008, la Perte d'exploitation a été de $972 millions contre un Revenu d'exploitation de $283 millions en 2007, soit une baisse de revenu de $1 255 millions. Cette diminution du revenu est due sensiblement à une diminution du revenu net des intérêts de $1 192 millions et à une provision pour pertes sur prêts et garanties de $93 millions, contre un crédit de $13 millions en 2007.

Année 2007 par rapport à 2006 : En 2007, le Revenu d'exploitation a été de $344 millions inférieur à celui de l'année précédente en raison d'une diminution du revenu net des intérêts dégagé par le portefeuille de prêts et d'un accroissement des dépenses nettes non liées aux intérêts, qui sont constituées essentiellement de dépenses administratives et d'un montant plus faible du crédit pour pertes sur prêts et garanties.

Tableau 10 : PORTEFEUILLES D'ACTIFS/PASSIFS ET REVENUS/COÛTS
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2008		2007		2006	
	Solde moyen	Revenus/ Coûts %	Solde moyen	Revenus/ Coûts %	Solde moyen	Revenus/ Coûts %
Prêts[1]	$48 589	4,74	$45 569	5,28	$47 207	5,16
Titres de placement liquides	16 550	(5,27)	16 791	2,93	14 226	4,39
Total des avoirs productifs	65 139	2,20	62 360	4,65	61 433	4,98
Emprunts	46 007	3,84	43 349	4,92	43 314	4,78
Marge du taux d'intérêt[2]		(1,64)		(0,27)		0,20
Marge nette du taux d'intérêt[3]		(0,67)		1,21		1,60

[1] À l'exclusion des commissions sur prêts.
[2] Marge d'intérêt négative et marge nette du taux d'intérêt en raison principalement de pertes non réalisées sur placements résultant de la crise actuelle des marchés financiers.
[3] Représente le revenu net (perte) sur taux d'intérêt en pourcentage de la moyenne des avoirs productifs.

Revenu net des intérêts (perte)

Les portefeuilles moyens des actifs portant intérêt et des passifs portant intérêt, après swaps, et les revenus et coûts respectifs pour 2008, 2007 et 2006 sont présentés au **Tableau 10.**

Année 2008 par rapport à 2007 : En 2008, la Banque a subi une perte nette au titre des intérêts de $436 millions contre un revenu net de ces intérêts de $756 millions en 2007, soit une réduction de son revenu de $1 192 millions. Cette réduction est due essentiellement à un accroissement de $1 316 millions (2008 — $1 596 millions ; 2007 — $280 millions) des pertes non réalisées sur le portefeuille de transactions sur titres de placements de la Banque, qui a été compensé en partie par des marges de prêt plus élevées perçues au cours de second semestre sur les prêts à garantie souveraine (non compris les prêts pour secours d'urgence et les prêts au titre du Programme de liquidité par un accroissement du montant des prêts ordinaires de la Banque et du produit de leurs intérêts.

Année 2007 par rapport à 2006 : En 2007, le revenu net des intérêts a diminué de $228 millions par rapport à 2006, principalement en raison de pertes non réalisées de $280 millions sur le portefeuille de transactions sur titres de placement, qui ont été compensées en partie pour l'augmentation des revenus dégagés par les fonds propres et par des taux prêteurs légèrement plus élevés.

Dépenses nettes ne portant pas intérêt

Les principaux éléments de dépense ne portant pas intérêt sont présentés au **Tableau 11**.

Tableau 11 : DÉPENSES NETTES NE PORTANT PAS INTÉRÊT
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2008	2007	2006
Dépenses administratives			
Coûts du person nel	$332	$355	$342
Honoraires des consultants	60	58	50
Frais de déplacement	16	20	20
Dépenses liées au réalignement	5	55	—
Autres dépenses	88	76	95
Total dépenses administratives brutes	501	564	507
Moins : Part du Fonds des opérations spéciales	(62)	(64)	(93)
Dépenses administratives nettes	439	500	414
Revenu des commissions de service	(5)	(6)	(5)
Programmes spéciaux	69	37	34
Autres revenus	(6)	(13)	(7)
Dépenses nettes ne portant pas intérêt	$497	$518	$436

Année 2008 par rapport à 2007 : En 2008, les dépenses nettes ne portant pas intérêt ont diminué de $21 millions, principalement en raison des dépenses liées au réalignement ($50 millions), qui ont été compensées en partie par un accroissement des dépenses au titre des programmes spéciaux ($32 millions).

Année 2007 par rapport à 2006 : En 2007, les dépenses nettes ne portant pas intérêt ont augmenté de $82 millions, principalement en raison des dépenses liées au réalignement ($55 millions), d'un accroissement de la part des dépenses administratives imputées au Capital ordinaire ($29 millions) et des hausses des traitements et prestations connexes ($13 millions), compensées en partie par une diminution des coûts de dépréciation ($19 millions).

GESTION DU RISQUE FINANCIER

Dans le cadre de ses services de banque de développement, la Banque est exposée à un risque-crédit (risque lié au portefeuille de prêts ou risque crédit-pays et risque crédit commercial) ; au risque du marché (taux d'intérêt, marge et taux de change) ; au risque de liquidité (financement et liquidation) ; et risque d'exploitation.

Gouvernance

La Banque conduit ses opérations dans le cadre d'un ensemble de politiques financières et de politiques de gestion des risques ; elle n'utilise que des instruments financiers spécifiquement autorisés, et suit un processus de décision en matière de gestion des risques soigneusement défini.

La Banque gère ses risques conformément à l'Accord et à toutes autres politiques approuvées par l'Assemblée des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité des finances composé de membres de la Direction. Trois unités de gestion des risques de la Banque — adéquation du capital/gestion de l'actif et du passif, risque de trésorerie et risque de crédit — sont combinées pour former le Bureau de la gestion des risques, qui relève à présent directement du Vice-Président exécutif. Le Comité de gestion de l'actif et du passif [Asset Liability Management Committee (ALCO)] est chargé d'examiner les questions de gestion des risques et de gestion financière, conformément aux meilleures pratiques de gestion des risques. Cela comprend la gestion de l'actif et du passif, l'adéquation du capital, les produits financiers (prêts, placements, financement, etc.) et la planification, la gestion des risques de trésorerie, la gestion du risque-crédit, les marchés des capitaux (financement et placements), la gestion des liquidités, la gestion des prêts et la comptabilité.

Risque-crédit

Le risque-crédit est le risque de perte qui pourrait résulter de la défaillance d'un emprunteur, c'est-à-dire le risque-crédit lié au portefeuille de prêts ou au pays, ou de la défaillance/du déclassement de contreparties à un placement, une transaction ou un swap, c'est-à-dire le risque-crédit commercial. La quasi-totalité des prêts de la Banque sont assortis d'une garantie souveraine.

Risque-crédit lié au portefeuille de prêts : Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts est le risque que la Banque ne reçoive pas le remboursement du principal et/ou le paiement des intérêts sur un ou plusieurs de ses prêts selon les conditions convenues. Il est directement lié à l'activité principale de la Banque et représente le plus gros risque financier auquel elle est exposée. La Banque a de multiples sources de protection contre le risque-crédit lié à son portefeuille de prêts, y compris un plafond général de prêt, un cadre détaillé d'adéquation de son capital (conçu pour faire en sorte que la Banque détienne à tout moment suffisamment de fonds propres, compte tenu de la qualité et de la concentration de son portefeuille), une politique pour le traitement des prêts improductifs et une politique pour le maintien d'une provision pour pertes sur prêts. Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts de la Banque est déterminé par la cote de crédit de chaque emprunteur et le volume des engagements de la Banque vis-à-vis de celui-ci.

La Figure 6 montre que, depuis le 31 décembre 2007, un certain nombre d'emprunteurs de la Banque ont vu leur cote de crédit s'améliorer, tandis que d'autres ont enregistré une détérioration de la leur. Les améliorations ont permis un accroissement substantiel de la part du portefeuille de placements notés comme bons investissements, qui a été de 38 % à la fin de 2008, contre à peine 12 % à la fin de 2007. La détérioration de certaines cotes de crédit a provoqué le classement de 3 % du portefeuille dans la catégorie « défaut sélectif ». Ces changements ont eu pour conséquence nette une réduction du pourcentage du portefeuille de la Banque classé dans la catégorie BB+ à B– de 85 % à 54 % au cours de cette période, soit 32 % dans la catégorie BB+ à BB- et 22 % dans la catégorie B+ à B–. Il convient de noter que la qualité de crédit moyen pondéré du portefeuille de prêts à garantie souveraine de la Banque reste au niveau BB.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts à garantie souveraine au 31 décembre 2008, représentée par la cote de crédit en devises à long terme attribuée à chaque pays emprunteur par les agences de notation (en général, Standard and Poor's) est illustrée à la **Figure 6**.

Figure 6 : QUALITÉ DU CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS A GARANTIE SOUVERAINE DONT TÉMOIGNENT LES COTES DE CRÉDIT DES PAYS MEMBRES EMPRUNTEURS
Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

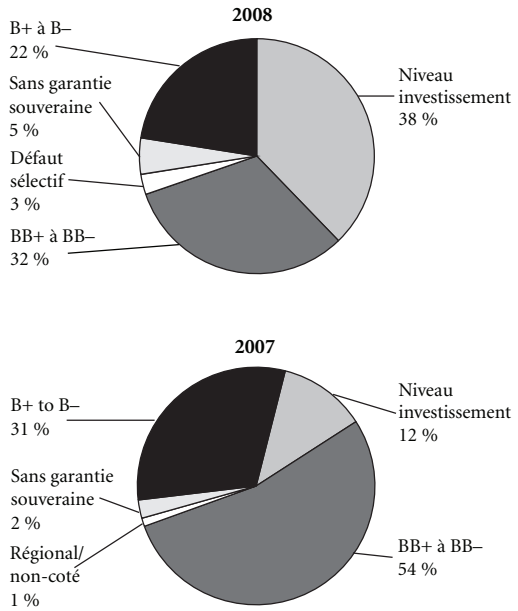

L'exposition de la Banque est le produit de la taille et de la concentration du portefeuille. Elle n'est limitée que par le pouvoir de prêt de la Banque ; il n'y a pas de limites par pays. Compte tenu du caractère régional des opérations de la Banque et de l'ampleur relative des économies de ses pays membres emprunteurs, la Banque doit s'attendre à ce que son portefeuille soit constamment concentré. Comme le montre la **Figure 7**, au 31 décembre 2008, 69 % du portefeuille sont détenus par les cinq plus gros emprunteurs, contre 71 % en 2007. Pour plus d'informations, voir Annexe I-3 aux états financiers.

Figure 7 : CONCENTRATION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS
Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

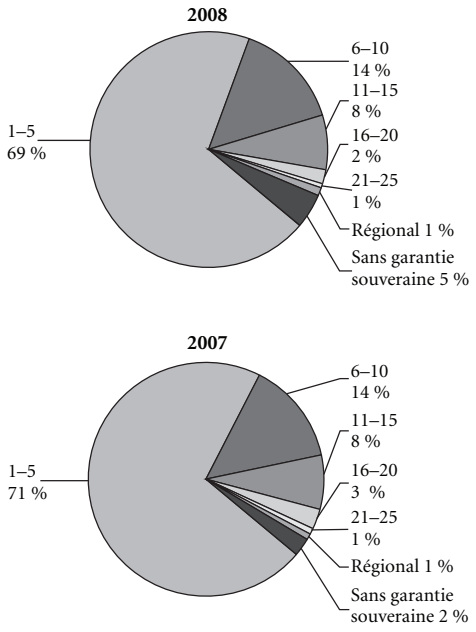

Plafond imposé à l'encours des prêts : En ce qui concerne la limite générale imposée au volume des prêts, la Banque s'est fixé pour politique de limiter le montant total de l'encours de ses prêts et garanties à la somme de son capital libéré plus la réserve générale et la fraction du capital exigible des pays membres non-emprunteurs. Cette limite est plus stricte que celle prescrite par l'Accord, qui englobe la fraction du capital exigible net d'obligations de tous les membres.

Cadre d'adéquation du capital : Le cadre d'adéquation du capital de la Banque comprend un modèle de risque-crédit, une politique concernant l'adéquation du capital et une méthodologie d'établissement du taux prêteur. Ce cadre permet à la Banque de gérer le risque inhérent à son portefeuille de prêts du fait de la cote de crédit de ses emprunteurs et de la concentration de ses prêts, tout en n'imposant à ses emprunteurs que des charges financières faibles et stables.

Le capital économique de la Banque se mesure au Ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR), dont le niveau désiré de 38 % a été déterminé sur la base d'une analyse des besoins économiques de capital de la Banque selon diverses hypothèses de contraintes financières.

Prêts improductifs : À l'exception des prêts sans garantie souveraine, les retards d'un emprunteur d'un pays membre bloquent l'approbation de nouveaux prêts aux emprunteurs de ce pays membre, peuvent entraîner la suspension des décaissements du prêt, résulter dans la classification du prêt comme improductif et peuvent donner lieu à son exigibilité immédiate. La Banque applique cette politique selon une approche progressive résumée au **Tableau 12**.

Si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de tout autre fonds détenu ou administré par la Banque sont déclarés improductifs, tous les prêts consentis au gouvernement de ce membre ou garantis par lui sont déclarés improductifs. La Banque entretient un dialogue constant avec ses emprunteurs afin d'assurer le prompt paiement des sommes dues sur tous ses prêts.

TABLEAU 12 : TRAITEMENT DES PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE NON PRODUCTIFS

30 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements du prêt en situation d'arriéré et de tous les autres prêts à l'emprunteur. Elle informe le garant des arriérés de l'emprunteur et demande le prompt règlement du montant en retard. Aucun contrat avec un emprunteur du pays en question n'est signé par la Banque et aucune proposition de prêt n'est approuvée.
120 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements de tous les prêts au garant et garantis par le garant si le garant ne règle pas les montants exigibles.
180 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque déclare improductifs tous les prêts au pays en question, dont le gouvernement, la banque centrale ou toute entité gouvernementale est emprunteur ou garant, à moins qu'il ne soit établi que tous les paiements en situation d'arriéré sont en cours et seront perçus dans un avenir immédiat. Le fait de déclarer des prêts improductifs implique un renversement de tous les revenus échus à la date en question et aucune accumulation de revenu jusqu'à ce que tous les montants en attente soient perçus. Toutes les missions de la Banque dans le pays prévues pour la programmation, la préparation ou l'instruction de prêts sont suspendues.

Dans le cas des prêts sans garantie souveraine, un sous-comité du Comité de gestion de l'actif et du passif (ALCO) détermine à quel moment le prêt est déclaré improductif, ce qui peut se produire entre 30 et 90 jours à compter de la date à laquelle le prêt est en retard de paiement ou, si des circonstances spéciales le justifient, à n'importe quelle date avant l'expiration des 30 jours.

Provisions pour pertes sur prêts et garanties : En raison de la nature de ses emprunteurs et de leurs garants, la Banque s'attend à ce que chacun de ses prêts à garantie souveraine financés sur son Capital ordinaire soit remboursé. De plus, depuis sa création, son portefeuille de prêts à garantie souveraine a été pour l'essentiel pleinement productif. Au cours des 49 ans de son histoire, seuls les prêts de cinq pays emprunteurs ont été déclarés improductifs pour des périodes diverses entre 1988 et 1992. Le solde maximum impayé n'a jamais dépassé 8 % de l'encours total de ses prêts, et la Banque a reçu le paiement intégral, principal et intérêts, de ces prêts. La Banque maintient une provision pour pertes sur prêts et garanties pour faire face au risque de pertes inhérent à ses portefeuilles de prêts et de granties, risque lié principalement à ses prêts sans garantie souveraine. Au 31 décembre 2008, la Banque avait un prêt sans garantie souveraine classé comme déprécié, avec un encours de $288 millions (contre un prêt de $2 millions en 2007). Conformément à la politique de la Banque, une provision pour pertes sur prêts et garanties de $93 millions a été comptabilisée en 2008 (contre un crédit de $13 millions en 2007). Une provision totale de $169 millions était maintenue au 31 décembre 2008 (contre $70 millions en 2007). Au 31 décembre 2008, la provision pour pertes sur prêts et garanties sans garantie souveraine était de 4,7 % de l'encours correspondant de son portefeuille (contre 3,3 % en 2007).

Risque de crédit commercial : Le risque de crédit commercial est le risque de pertes qui pourraient résulter de la défaillance ou du déclassement par une agence de cotation d'une contrepartie à un investissement, une transaction ou un swap de la Banque. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit sa liquidité. Conformément à ses politiques prudentes en matière de risque, la Banque n'investit que dans des instruments de dette de grande qualité émis par des gouvernements, des institutions gouvernementales, des organisations multilatérales, des institutions financières et des sociétés, y compris des titres adossés à des actifs. Le processus suivi par la Banque pour contrôler son risque de crédit commercial implique : a) qu'elle spécifie les placements autorisés ; b) qu'elle établisse des listes agréées de contreparties, d'émetteurs et d'opérateurs acceptables ; c) qu'elle définisse des limites acceptables en ce qui concerne les cotes de crédit ; et d) qu'elle précise les limites d'engagement et de durée pour les contreparties, émetteurs et opérateurs acceptables, sur la base de leur taille et de leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités ordinaires de placement, de financement et de gestion d'actifs et de passifs, la Banque utilise des instruments dérivés, principalement des swaps, aux fins de couverture. Elle limite l'emploi d'instruments dérivés à des contreparties et opérateurs agréés choisis sur la base de politiques de gestion de risque prudentes. La Banque a établi des limites d'engagement pour chaque contrepartie à des instruments dérivés et a conclu des accords cadres relatifs à ces instruments comportant des dispositions exécutoires en matière de compensation en cas de fermeture. Ces accords prévoient également la constitution d'une garantie au cas où le risque au prix du marché dépasse certains seuils contractuels. Les accords-cadres relatifs à des instruments dérivés ont été amendés afin de rendre les dispositions relatives à l'atténuation des risques conformes aux niveaux plus prudents exigés par l'actuelle politique de gestion des risques de crédit liés aux produits dérivés. Les limites d'engagement des contreparties sont calculées et suivies sur la base de modèles d'engagements potentiels de crédit maintenus pendant toute la durée de vie du portefeuille de chaque contrepartie. Une simulation est utilisée pour simuler les interactions complexes des facteurs de risque du marché, la dynamique du portefeuille et l'impact des mécanismes d'atténuation des risques tels que seuils de garantie et mécanismes de résiliation, de manière à estimer le risque potentiel. Le suivi des engagements de la Banque et la gestion de ces risques sont des processus continus. La Banque ne prévoit de défaillance de la part d'aucune des contreparties à ses swaps.

La Banque traite son risque de crédit sur produits dérivés comme le coût de remplacement de l'instrument dérivé pertinent. Ce risque est également appelé le risque de remplacement ou le montant au prix du marché. L'engagement au prix du marché est une mesure, à un moment donné, de la valeur d'un contrat relatif à un produit dérivé sur le marché libre. Lorsque le prix du marché est positif, cela signifie que la contrepartie est redevable à la Banque et, par conséquent, cela crée un risque pour la Banque. Lorsque le prix du marché est négatif, la Banque est redevable envers la contrepartie et n'est pas exposée à un risque de remplacement. Lorsque la Banque a plus d'une transaction sur produit dérivé en cours avec une contrepartie à un produit dérivé, l'engagement « net » au prix du marché représente la somme nette des engagements positifs et négatifs avec la même contrepartie. Si la valeur nette au prix du marché est négative, l'engagement de la Banque envers la contrepartie est considéré comme nul.

La **Figure 8** présente des détails du risque de crédit estimatif sur les placements par catégorie de cote de l'émetteur. Au 31 décembre 2008, le risque crédit sur l'ensemble du portefeuille de placements s'élevait à $16,2 milliards, inchangé par rapport au 31 décembre 2007. La qualité du crédit du portefeuille de placements pour 2008 reste élevée, avec 84,9 % des émetteurs cotés AAA ou AA, 12 % cotés A, une fraction supplémentaire de 1,6 % du portefeuille assortie des cotes à court terme les plus hautes (A1+) et 1,5 % cotés A/A1+ ; en 2007, les chiffres correspondants étaient respectivement de 91,0 %, 7,9 %, 0,7 % et 0,4 %. La **Figure 9** illustre le risque de crédit estimatif (net pour chaque contrepartie) sur le portefeuille de swaps, par catégorie de cotation. Au 31 décembre 2008, le risque de crédit sur les swaps est descendu à $2,0 milliards, contre $2,5 milliards l'année précédente. Alors que 64,5 % des contreparties étaient cotées AA en 2008, contre 86,6 % en 2007, ces risques crédit sur swaps sont garantis. Au 31 décembre 2008, $1,8 milliard de garanties admissibles (sous forme de bons du Trésor des États-Unis ou en espèces) avaient été déposés auprès du dépositaire du portefeuille de la Banque (contre $2,1 milliards en 2007), ce qui a réduit sensiblement le risque crédit sur swaps examiné précédemment, qui se trouve ramené à $0,3 milliard (contre 0,4 milliard en 2007).

Figure 9 : RISQUE CRÉDIT SUR SWAPS SELON LA COTE DE LA CONTREPARTIE
Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

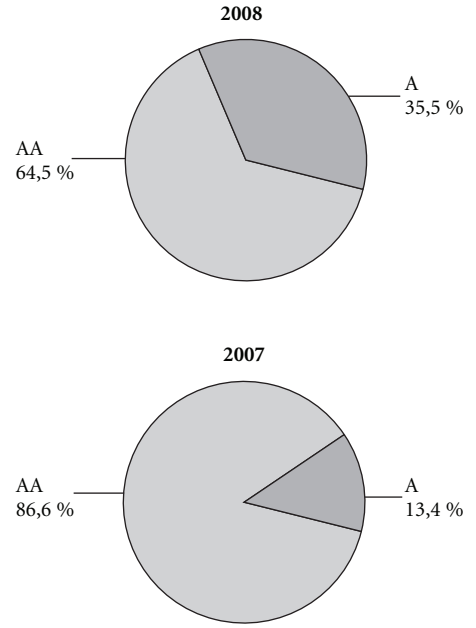

Figure 8 : RISQUE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS SELON LA COTE DE L'ÉMETTEUR
Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

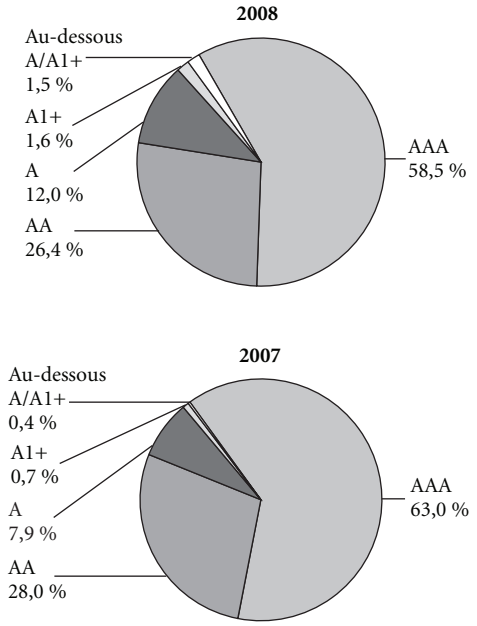

Risque du marché

La Banque est exposée à des risques résultant des mouvements des marchés, principalement des variations des taux d'intérêt et des taux de change, dont elle atténue les effets grâce au cadre de gestion intégrée de son actif et de son passif.

Gestion de l'actif et du passif : La gestion de l'actif et du passif a pour but de gérer la composition monétaire, le profil d'échéances et les caractéristiques de sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille de passif à l'appui de la liquidité et de chaque prêt, conformément aux conditions propres à ce prêt et dans les limites des paramètres prescrits. La Banque utilise des produits dérivés pour gérer les risques liés à la gestion de son actif et de son passif en harmonisant les caractéristiques de l'un et de l'autre.

Risque lié au taux d'intérêt : La Banque est exposée à deux sources potentielles de risque lié au taux d'intérêt. La première est l'exposition aux variations de la marge nette entre le taux perçu sur les actifs et le coût des emprunts qui servent à financer ces actifs. La seconde est l'exposition aux variations du revenu tiré de la fraction des actifs financée sur les fonds propres.

La Banque compense son exposition aux variations de la marge nette en incorporant une formule de répercussion des coûts aux taux perçus sur la plupart de ses prêts, et en recourant à une gestion de la structure des échéances soigneusement conçue. Ces prêts auxquels était appliquée cette formule représentaient 93 % de l'encours du portefeuille de prêts au 31 décembre 2008 ; les 7 % restants correspondent aux prêts pour

secours d'urgence et aux prêts au titre du Programme de liquidité, aux prêts sans garantie souveraine et aux prêts à taux fixe. Certains des prêts à répercussion des coûts, principalement les prêts à taux variable, comportent un risque résiduel lié au taux d'intérêt, compte tenu du décalage de six mois inhérent au calcul des taux d'intérêt (voir « Opérations de développement — Conditions financières des prêts » ci-dessus). La Banque finance et investit sa liquidité à des structures de taux correspondantes en tenant compte de ce décalage, évitant ainsi une exposition excessive au risque lié au taux d'intérêt.

La Banque limite son exposition aux variations de revenu suscitées par les fonds propres en plaçant ces fonds dans des prêts et des placements à long terme, qui produisent des rendements stables.

Risque lié au taux de change : Pour limiter le risque lié au taux de change dans un contexte caractérisé par l'utilisation de devises multiples, la Banque aligne ses emprunts après swap en une devise quelconque sur des actifs dans la même devise, conformément aux stipulations de l'Accord. En outre, la Banque a pour politique de limiter la sensibilité aux taux de change de son Ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR) en procédant périodiquement à des conversions monétaires pour maintenir la composition monétaire de ses Fonds propres et de ses Provisions pour pertes sur prêts et garanties alignée sur celle de l'encours de ses prêts et de ses garanties. Pour limiter le plus possible les divergences monétaires, la Banque aligne aussi la composition monétaire des actifs de sa réserve spéciale sur celle de l'encours de ses emprunts.

La Figure 10 présente la composition monétaire de son actif et de son passif (après swaps) à la fin de 2008 et de 2007.

Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité découle du besoin général de financement des activités de la Banque et de la gestion de son actif et de son passif. Il comprend le risque de ne pouvoir financer le portefeuille d'actifs par des emprunts à des échéances et des taux appropriés, (le risque financier) ; le risque de ne pouvoir liquider une position en temps opportun et à un prix raisonnable, (le risque lié à la liquidation) ; et l'aggravation de ces deux risques pouvant provenir de la possibilité que des fractions importantes du portefeuille d'actifs ou de passifs soient affectées à un type donné d'instrument, (le risque de concentration).

La Banque gère le risque-liquidité par sa politique de liquidité, sa politique de gestion de son actif et de son passif et son programme d'emprunts à court terme. La politique de liquidité de la Banque détermine le montant minimum de liquidité, qui est conçu pour permettre à la Banque d'éviter d'emprunter pendant un certain temps tout en continuant d'honorer ses obligations. La gestion de l'actif et du passif de la Banque permet non seulement d'optimiser l'affectation des fonds propres et des emprunts au financement des divers actifs de la Banque, mais aussi de déterminer le décalage approprié dans le temps entre les prêts et les emprunts afin de réduire à la fois les coûts de financement et le risque de refinancement. Enfin, dans le cadre du programme d'emprunts à court terme, des bons à prime assortis d'échéances à moins d'un an sont émis pour gérer les besoins de trésorerie à court terme.

Figure 10 : COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

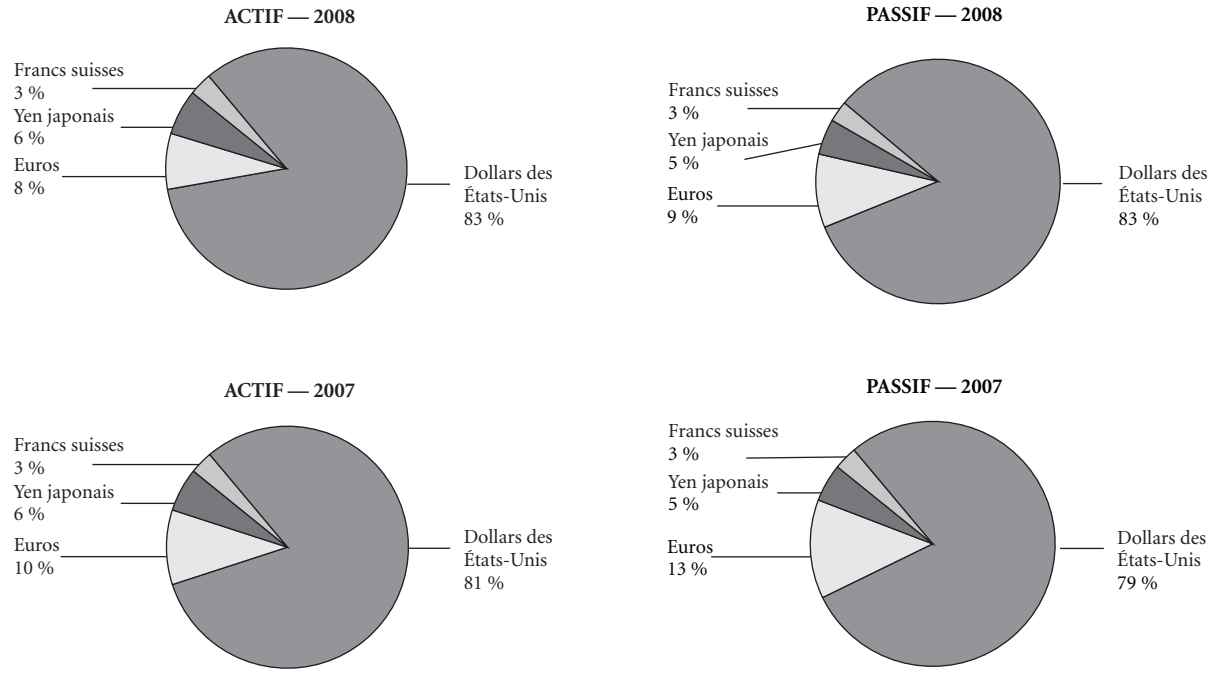

Risque d'exploitation
Le risque d'exploitation a trait à la possibilité de perte découlant d'activités internes ou d'événements externes, causés par des défaillances au niveau de l'information, de la communication, des protections physiques, de la continuité de certaines activités, de la supervision, de l'exécution de transactions, des prix, des fluctuations des liquidités et des titres et des systèmes de règlement. En outre, le risque d'exploitation comprend la fraude et les défauts d'exécution des responsabilités légales, fiduciaires et d'agence.

La Banque dispose de politiques et de procédures couvrant tous les aspects importants du risque d'exploitation. En tête de celles-ci figurent le haut niveau d'éthique de l'institution et son système établi de contrôles internes. À ces moyens s'ajoutent les procédures d'aide au redressement en cas de catastrophe, le dispositif d'intervention, la politique de divulgation de l'information, les procédures assurant l'intégrité du client et du projet et les politiques de passation de marchés et d'achats. En outre, la Banque joue un rôle actif, à travers son nouveau Bureau de la gestion des risques, pour évaluer efficacement les aspects relatifs au risque d'exploitation d'une manière coordonnée.

Contrôle interne exercé sur la présentation de rapports financiers : La Banque suit le Cadre intégré de contrôle interne du Comité des organisations parrainantes de la Commission Treadway [Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission Internal Control-Integrated Framework] pour la présentation de ses rapports financiers et a établi un processus annuel pour permettre à la Direction de rendre compte de l'efficacité du contrôle interne de ces rapports, et aux auditeurs externes d'effectuer l'audit et d'émettre un avis sur l'efficacité du contrôle interne de ces rapports. Le rapport de la Direction et l'avis des auditeurs externes sur le contrôle interne des rapports financiers pour 2008 figurent dans les états financiers.

AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET LA DIVULGATION D'INFORMATIONS

Base de l'établissement de rapports
Les états financiers sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis, ce qui exige de la Direction qu'elle établisse des estimations et émette des hypothèses concernant les résultats (voir Note B des états financiers).

Politiques comptables critiques
La Banque estime que certaines des politiques comptables les plus importantes qu'elle applique pour présenter ses résultats financiers conformément à des principes comptables généralement acceptés comportent un degré relativement élevé de jugement et de complexité et ont trait à des questions qui sont intrinsèquement incertaines.

Valeur vénale des instruments financiers : La Banque utilise des estimations de la valeur vénale pour rendre compte de son portefeuille de placements, de ses emprunts contractés au titre de l'option de la valeur vénale et de tous les produits dérivés (principalement les swaps de taux d'intérêt et les swaps de monnaies), et pour présenter ses instruments financiers. Les valeurs vénales sont fondées sur les prix du marché lorsque ceux-ci sont connus. Si les prix du marché ne sont pas disponibles, les valeurs vénales sont fondées sur les prix offerts par les opérateurs, les prix d'instruments comparables ou des flux de trésorerie actualisés utilisant des modèles d'établissement des prix. Ces modèles utilisent des informations émanant du marché, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Ces données peuvent avoir un profond impact sur les valeurs vénales notifiées des actifs et des passifs et les revenus et dépenses qui en découlent. La Direction juge que ses estimations de la valeur vénale sont raisonnables, étant donné les méthodes employées pour obtenir des données mesurables (à savoir paramètres et prix externes) et les classer par ordre de priorité et pour permettre l'application constante de cette méthode d'une période à une autre.

Les variations de la valeur vénale des titres à négocier et des produits dérivés correspondants sont présentées dans le Revenu des placements dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués. Les variations de la valeur vénale des emprunts et de tous les produits dérivés autres que produits dérivés de placements sont présentées sous le titre « Gains nets non réalisés (pertes) sur produits dérivés non négociables et emprunts mesurés à leur valeur vénale » (voir Note K des états financiers).

Provision pour pertes sur prêts et sur garanties : La Banque maintient une provision pour pertes sur son portefeuille de prêts et de garanties à des niveaux que la Direction juge adéquats pour absorber les pertes éventuelles inhérentes au total de son portefeuille à la date du bilan. La détermination du niveau de cette provision est affaire de jugement. L'utilisation de différentes estimations ou hypothèses et les variations de facteurs externes pourraient aboutir à des niveaux de provisions sensiblement différents. En raison de la nature de ses emprunteurs et de ses garants, la Banque compte que chacun de ses prêts assortis d'une garantie souveraine seront finalement remboursés. C'est pourquoi le niveau de sa provision pour pertes sur prêts et garanties est relativement modeste et lié principalement aux portefeuilles de prêts et de garanties sans garantie souveraine.

Pensions et autres prestations de retraite : La Banque participe avec la Société interaméricaine d'investissement (SII) à des régimes de pension et autres prestations de retraite qui couvrent sensiblement la totalité de leur personnel. Tous les coûts, actifs et passifs de ces régimes sont répartis entre la Banque et la Société sur la base de la participation respective de leurs employés à ceux-ci. Les coûts alloués à la Banque sont ensuite partagés entre le Capital ordinaire et le Fonds des opérations spéciales sur la base d'une formule d'allocation des coûts approuvée par le Conseil d'administration. Les hypothèses actuarielles sous-

jacentes utilisées pour déterminer les prévisions de prestations, la valeur vénale des actifs des régimes et l'état de capitalisation de ces régimes sont fonction des taux d'intérêt sur les marchés financiers, de l'expérience passée et de la meilleure estimation établie par la Direction des variations futures des prestations et des conditions économiques. Pour tous renseignements complémentaires, voir Note P sur les États financiers.

Auditeurs externes

Généralités : Les auditeurs externes sont nommés par l'Assemblée des gouverneurs à l'issue d'un processus d'appel d'offres international. En 2002, la société Ernst & Young LLP (E&Y) a été nommée en qualité d'auditeur externe. Conformément à un accord entre la Banque et E&Y, les parties ont prolongé annuellement jusqu'en 2006 les fonctions d'E&Y. En 2007, la société E&Y a remporté un appel d'offres international et a été nommée comme auditeurs externes de la Banque pour une deuxième période quinquennale qui doit prendre fin en 2011.

Les honoraires contractuels au titre des services fournis à la Banque par E&Y concernant les états financiers de 2008 et les audits du contrôle interne s'élèvent à $1 122 000. E&Y a en outre reçu $148 000 en 2008 pour des services liés à des émissions d'obligations et à des services conseils liés à l'application des Normes 157 & 159. E&Y assure également les services d'audit des fonds fiduciaires administrés par la Banque et des régimes de retraite de la Banque, services pour lesquels ses honoraires pour 2008 sont de $472 000.

Indépendance des Auditeurs externes : Le Comité de l'audit est chargé, entre autres, d'aider le Conseil d'administration à superviser la fonction d'audit externe, et notamment d'assurer l'indépendance des auditeurs externes. À cet égard, le Comité se conforme aux principes essentiels suivants :

- Le plan de travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et connexes, doit être approuvé par le Conseil d'administration, sur la base de la recommandation du Comité de l'audit.
- Tous autres services confiés à titre exceptionnel aux auditeurs externes peuvent être demandés par la Direction conformément à des critères établis par le Comité de l'audit.
- Les auditeurs externes et leurs partenaires à l'audit ne doivent pas exercer leurs fonctions pendant plus de cinq ans.
- La performance des auditeurs externes est évaluée chaque année
- L'indépendance des auditeurs externes doit être confirmée annuellement par le Comité de l'audit.
- Les auditeurs externes doivent avoir plein accès au Comité de l'audit et au Conseil d'administration.

ÉTATS FINANCIERS

CAPITAL
ORDINAIRE

RAPPORT DE LA DIRECTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE DES RAPPORTS FINANCIERS

Le 17 février 2009

La Direction de la Banque interaméricaine de développement (la Banque) est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace des rapports financiers de la Banque. La Direction a évalué le contrôle interne exercé par la Banque sur les rapports financiers concernant le capital ordinaire de l'institution en utilisant les critères d'efficacité du contrôle interne définis dans le Cadre intégré de contrôle interne émis par le Comité des organisations parrainantes de la Commission Treadway.

La Direction a évalué l'efficacité du contrôle interne des rapports financiers sur le capital ordinaire de la Banque au 31 décembre 2008. Sur la base de cette évaluation, la Direction estime que le contrôle interne exercé par la Banque sur ces rapports financiers est efficace au 31 décembre 2008.

Il y a des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine et de contourner ces contrôles ou de ne pas en tenir compte. Par conséquent, même un contrôle interne efficace ne peut donner qu'une assurance raisonnable concernant la préparation d'états financiers. En outre, du fait de l'évolution des conditions, l'efficacité de ce contrôle interne peut varier dans le temps.

Ernst & Young LLP, cabinet indépendant d'experts-comptables agréés, a émis un avis concernant le contrôle interne exercé sur les rapports financiers relatifs au Capital ordinaire de la Banque. Les états financiers du capital ordinaire de la Banque au 31 décembre 2008 ont en outre fait l'objet d'un audit par Ernst & Young LLP.

Luis Alberto Moreno
Président

Manuel Rapoport
Vice Président, Finance et Administration

Edward Bartholomew
Directeur financier

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre			
	2008		2007	
ACTIFS				
Espèces et titres de placement				
Espèces	**$ 301**		$ 200	
Titres de placement				
Transactions	**12 613**		12 307	
Détenus jusqu'à l'échéance	**3 621**	**$16 535**	3 858	$16 365
Encours des prêts	**51 173**		47 954	
Provision pour pertes sur prêts	**(136)**	**51 037**	(51)	47 903
Intérêts courus et autres commissions				
Sur titres de placement	**92**		103	
Sur prêts	**564**		600	
Sur swaps, net	**43**	**699**	20	723
À recevoir des membres				
Obligations à vue, non négociables, ne portant pas intérêt	**356**		358	
Montants requis pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie	**79**	**435**	54	412
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt				
Titres de placement — transactions	**2**		3	
Prêts	**43**		4	
Emprunts	**3 415**	**3 460**	3 019	3 026
Actifs divers				
Actifs liés aux prestations de retraite	**—**		973	
Biens, net	**303**		296	
Coûts des emprunts non amortis	**11**		180	
Autres	**30**	**344**	29	1 478
Total des actifs		**$72 510**		$69 907
PASSIF ET FONDS PROPRES				
Passif				
Emprunts				
Court terme	**$ 3 067**		$ 2 204	
Moyen et long terme				
Évalués à la valeur vénale	**34 350**			—
Évalués au coût amorti	**11 977**	**$49 394**	44 845	$47 049
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt				
Titres de placement — transactions	**10**		2	
Prêts	**107**		16	
Emprunts	**1 800**	**1 917**	1 006	1 024
Montants à payer pour les achats de titres de placement		**156**		67
Passifs des régimes de prestations de retraite		**410**		—
Montants requis pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie		**383**		616
Intérêts échus sur emprunts		**559**		596
Compte fournisseurs et charges à payer		**247**		202
Total du passif		**53 066**		49 554
Fonds propres				
Capital social				
Capital souscrit : 8 367 264 actions (8 368 563 actions en 2007)	**100 938**		100 953	
Moins fraction non appelée des souscriptions	**(96 599)**		(96 613)	
Fraction libérée du capital	**4 339**		4 340	
Bénéfices non distribués	**14 647**		14 576	
Perte cumulée et autres éléments du résultat global	**458**	**19 444**	1 437	20 353
Total du passif et des fonds propres		**$72 510**		$69 907

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

COMPTE DE RÉSULTAT ET BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Revenus (perte)			
Revenus de prêts			
Intérêts	**$ 2 301**	$ 2 404	$ 2 435
Autres revenus de prêts	**54**	32	31
	2 355	2 436	2 466
Placements	**(973)**	487	619
Autres revenus	**11**	19	12
Total des revenus	**1 393**	2 942	3 097
Charges			
Frais liés aux emprunts			
Intérêts, après swaps	**1 740**	2 074	2 015
Amortissement des coûts d'émission	**28**	49	55
Coûts (revenus) liés au rachat de la dette	**(4)**	12	—
	1 764	2 135	2 070
Crédit pour pertes sur prêts et garanties	**93**	(13)	(48)
Frais administratifs	**439**	500	414
Programmes spéciaux	**69**	37	34
Total des charges	**2 365**	2 659	2 470
Revenus (perte) avant gains nets non réalisés (pertes) sur des produits dérivés non négociables et des emprunts mesurés à leur valeur vénale	**(972)**	283	627
Gains nets non réalisés (pertes) sur des produits dérivés non négociables et des emprunts mesurés à leur valeur vénale	**950**	(149)	(384)
Revenus nets (perte)	**(22)**	134	243
Bénéfices non distribués en début d'année	**14 576**	14 442	14 199
Ajustement de l'effet cumulé selon la norme SFAS 159	**93**	—	—
Bénéfices non distribués en fin d'année	**$14 647**	$14 576	$14 442

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Revenus nets (perte)	**$ (22)**	$134	$243
Autres éléments du résultat global (perte)			
Ajustements de conversion	**396**	280	149
Comptabilisation des variations des actifs liés aux prestations de retraite	**(1 371)**	130	—
Reclassement des activités de couverture dans les revenus	**(4)**	1	8
Total des autres éléments du résultat global (perte)	**(979)**	411	157
Revenus globaux (perte)	**$(1 001)**	$545	$400

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Trésorerie issue des activités de prêt et de placement			
Prêts :			
Décaissements (nets des participations)	**$ (7 149)**	$ (6 725)	$ (6 088)
Recouvrements de prêts (nets des participations)	**4 740**	5 265	8 615
Recouvrements	**—**	—	3
Trésorerie nette (utilisée pour) procurée par les opérations de prêt	**(2 409)**	(1 460)	2 530
Achats bruts de titres de placement détenus jusqu'à l'échéance	**(3 287)**	(2 378)	(2 049)
Produit brut de la vente de titres de placement détenus jusqu'à l'échéance	**3 299**	2 459	2 056
Achat de biens	**(22)**	(14)	(15)
Actifs et passifs divers	**(4)**	(7)	7
Trésorerie nette (utilisée pour) procurée par les activités de prêt et de placement	**(2 423)**	(1 400)	2 529
Trésorerie issue des activités de financement			
Emprunts à moyen et à long terme :			
Produit de l'émission	**10 793**	5 440	5 276
Remboursements	**(8 321)**	(6 595)	(6 510)
Emprunts à court terme :			
Produit de l'émission	**11 588**	5 941	10 276
Remboursements	**(10 707)**	(4 390)	(10 559)
Recouvrement de montants à recevoir des membres	**5**	5	12
Trésorerie nette procurée par (utilisée pour) les activités de financement	**3 358**	401	(1 505)
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Achats bruts de titres de placements	**(14 210)**	(10 639)	(20 468)
Produit brut de la vente ou de l'échéance de placements de portefeuille	**12 259**	10 761	18 672
Recouvrements du revenu des prêts	**2 412**	2 434	2 457
Intérêts et autres charges liés aux emprunts, après swaps	**(1 415)**	(1 953)	(1 857)
Revenus de placements	**568**	741	588
Autres revenus	**11**	19	13
Frais administratifs	**(431)**	(433)	(367)
Programmes spéciaux	**(20)**	(13)	(7)
Trésorerie nette procurée par (utilisée pour) les activités d'exploitation	**(826)**	917	(969)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie	**(8)**	6	(2)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**101**	(76)	53
Encaisse en début d'année	**200**	276	223
Encaisse en fin d'année	**$ 301**	$ 200	$ 276

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. La Banque finance ses principales activités sur son Capital ordinaire, et à ses opérations s'ajoutent celles du Fonds des opérations spéciales (FOS), du Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) et du Mécanisme de don de la BID (GRF). Le FOS a été créé pour consentir des prêts assortis de conditions fortement concessionnelles aux pays membres moins avancés de la Banque. Le MFI a pour objet de subventionner une partie des paiements d'intérêts dus par certains emprunteurs sur des prêts approuvés au titre du Capital ordinaire jusqu'au 31 décembre 2006 (Note E). Le Mécanisme de don a été créé en 2007 aux fins d'octroi de dons pour faire face à des circonstances particulières pouvant se présenter dans certains pays (actuellement, Haïti en est le seul bénéficiaire) ou pour certains projets donnés.

Note B – Résumé des principes comptables essentiels

Les états financiers sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (GAAP). La préparation de tels états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants déclarés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations. Des décisions importantes ont dû être prises lors de l'évaluation de certains instruments financiers, de la détermination de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts et garanties et de la détermination des prestations prévues au titre des régimes et autres prestations de retraite, de la valeur vénale des actifs des régimes et de l'état de capitalisation et du coût des prestations périodiques liées à ces régimes.

Nouvelles dispositions comptables

Le 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme de comptabilité financière No. 157 intitulée "Fair Value Measurements" (Mesures de la valeur vénale), qui définit la valeur vénale, établit un cadre pour mesurer la valeur vénale selon des principes comptables généralement acceptés et étend le champ des divulgations de la valeur vénale. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sensible sur la situation financière de la Banque et les résultats de ses opérations. Simultanément, le 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme de comptabilité financière No. 159, intitulée « The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities » (L'option de la valeur vénale pour les actifs et les passifs financiers) et, conformément aux dispositions transitoires, a enregistré un ajustement de l'effet cumulé de $93 millions (gain) sur le solde d'ouverture, pour tenir compte de la différence entre la valeur comptable de $27 538 millions et la valeur vénale de $27 282 millions relative à certains emprunts pour lesquels sera choisie l'option de la valeur vénale, soit $256 millions, et de la passation par pertes et profits de coûts d'émission d'emprunts différés de $163 millions. L'objectif de cette Norme de comptabilité financière No. 159 est de limiter la volatilité des revenus déclarés en mesurant les actifs et les passifs correspondants à leur valeur vénale sans avoir à appliquer les complexes dispositions de comptabilité de couverture. Pour plus d'informations sur la valeur vénale de certains actifs de la Banque, se reporter à la Note H – Mesure de la valeur vénale et à la Note I – L'option de valeur vénale, des états financiers.

En mars 2008, le Financial Accounting Safety Board (FASB) a publié la Norme de comptabilité financière No. 161, intitulée « Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities — an amendment of SFAS No. 133 » (Divulgations sur les instruments dérivés et les activités de couverture – modification de la Norme No. 133). La Norme de comptabilité No. 161 a pour but de modifier et d'étendre les exigences de la Norme No. 133 en matière de divulgation afin de permettre aux lecteurs des états financiers de mieux comprendre comment une entité utilise les instruments dérivés, la comptabilité des instruments dérivés et les activités de couverture connexes selon la Norme No. 133, et comment les instruments dérivés et activités de couverture connexes peuvent avoir un effet sur la situation financière d'une entité, sur ses résultats financiers et sur ses flux de trésorerie. La Norme No. 161 est appliquée à la Banque pour les états financiers annuels et intérimaires publiés en 2009 et au-delà. De plus, en mai 2008, le FASB a publié la Norme de comptabilité financière No. 162, intitulée « The Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles » (La hiérarchie des principes comptables généralement acceptés), qui identifie les origines des principes comptables et la base sur laquelle sont choisis les principes utilisés pour préparer les états financiers d'organismes non gouvernementaux présentés conformément à ces principes. L'adoption de ces normes est sans effet sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats d'exploitation.

Comptabilité monétaire

Les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis ; toutefois, la Banque effectue ses opérations dans les monnaies de tous ses pays membres, qui sont considérées comme monnaies fonctionnelles dans la mesure où ces opérations sont effectuées dans

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

ces monnaies. Les ressources de Capital ordinaire de la Banque proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans ces diverses monnaies. L'actif et le passif en monnaies fonctionnelles sont convertis en dollars des États-Unis aux taux de change en vigueur aux dates du Bilan. Sauf pour les avoirs en monnaies provenant de la fraction libérée du capital qui bénéficient des dispositions de maintien de la valeur décrites ci-dessous, les ajustements nets résultant de la conversion en dollars des États-Unis des monnaies fonctionnelles sont débités ou crédités aux ajustements de conversion[1] et indiqués comme élément distinct des autres revenus globaux dans le Compte de résultat global. Les emprunts dans des monnaies non fonctionnelles sont convertis, et les gains ou pertes sont comptabilisés dans les Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les instruments dérivés non négociables et les emprunts mesurés à leur valeur vénale sont comptabilisés dans le Compte de résultat et les Bénéfices non-distribués. Les revenus et dépenses dans ces monnaies sont convertis aux taux de change du marché en vigueur chaque mois.

Évaluation du capital

L'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord) stipule que le Capital ordinaire doit être exprimé en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959. Le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or en vigueur le 1er avril 1978. Par conséquent, le Conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) ont remplacé le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur du capital social de la Banque et aux fins du maintien de la valeur de ses avoirs en monnaie. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de monnaies données, y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision des organes directeurs de la Banque et comme l'a suggéré le Conseiller juridique, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, soit l'équivalent d'environ 1,2063 dollar courant, conformément à l'évaluation du dollar des États-Unis du 1er juillet 1974.

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord constitutif de la Banque (l'Accord), chaque membre est tenu de maintenir la valeur de la monnaie de sa souscription au Capital ordinaire, à l'exception de la monnaie résultant d'emprunts. De même, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa monnaie égal à toute augmentation significative de la valeur de sa monnaie qui est détenue dans le Capital ordinaire, à l'exception de la monnaie résultant d'emprunts. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959.

Le montant lié au maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres non emprunteurs est présenté comme un actif ou un passif sur le Bilan, inclus dans les montants nécessaires/payables pour maintenir la valeur de ces avoirs.

Bénéfices non distribués

Les Bénéfices non distribués constituent la réserve générale et la réserve spéciale. La réserve générale est constituée du revenu des années précédentes qui a été retenu pour les opérations de la Banque. Conformément aux résolutions de l'Assemblée des gouverneurs, le revenu net est généralement ajouté à la réserve générale pour couvrir d'éventuels excédents annuels des dépenses par rapport aux revenus.

La réserve spéciale comprend les commissions sur prêt mises de côté conformément à l'Accord constitutif, qui sont détenues sous forme de titres de placement. Ces titres de placement ne peuvent être utilisés que pour faire face aux engagements de la Banque résultant d'emprunts ou de garanties en cas de défaut de paiement sur des prêts consentis ou garantis sur les ressources du Capital ordinaire. L'affectation de ces commissions à la réserve spéciale a été abandonnée en 1998 et aucun nouvel ajout ne lui a été apporté.

Titres de Placement

Les titres de placement sont classés selon l'intention de la Direction à la date de l'achat, et sont enregistrés selon une comptabilité établie à la date de la transaction. Les titres de placement que la Direction a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont inclus dans le portefeuille de titres de placement à détenir jusqu'à leur échéance et présentés à leur coût d'amortissement. Tous les autres titres de placement sont détenus dans un portefeuille de titres à négocier. Les titres de placement et instruments dérivés connexes (pour la plupart, des swaps de monnaies et de taux d'intérêt) détenus dans le portefeuille de titres à négocier sont présentés à leur valeur vénale, et les variations de cette valeur sont indiquées dans le revenu des placements dans l'état du Compte de résultat et des Bénéfices non distribués.

Prêts

La Banque accorde des prêts à ses pays membres en développement, à des institutions et entités politiques de ces membres et à des entreprises privées exécutant des projets sur leurs territoires. Pour les prêts accordés à des emprunteurs autres que des gouvernements d'États membres, des banques centrales ou

[1]Les références aux légendes des états financiers sont identifiées par le texte de la légende avec la première lettre en majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes des états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

autres entités gouvernementales ou intergouvernementales, la Banque applique la règle générale qui est d'exiger une garantie engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Jusqu'à 10 % des prêts et garanties en cours, à l'exception des prêts pour secours d'urgence, ainsi que les prêts au titre du Programme de liquidité pour une croissance durable (Programme de liquidité) peuvent être consentis directement à des entités du secteur privé ou (depuis août 2006) à des entités semi-souveraines (entités admissibles) sans garantie souveraine (« opérations sans garantie souveraine »), sur la base des prix du marché. Ces financements sont astreints à un certain nombre de limites prudentielles, y compris un plafond de financement de projets à $200 millions ou 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu, pour les projets d'expansion et les garanties de crédit, sous réserve que ce financement ne dépasse pas 25 % (40 % dans certains pays) de la capitalisation totale de la dette et des fonds propres de l'entité, et 25 % du coût total du projet (40 % dans certains pays) pour les nouveaux projets. La Banque peut également offrir des garanties contre le risque politique à concurrence de $200 millions ou 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut approuver des financements à concurrence d'un montant de $400 millions. De plus, le niveau maximum d'engagement de la Banque envers un débiteur donné pour des opérations sans garantie souveraine ne peut pas dépasser 2,5 % de ses fonds propres au moment de l'approbation.

Des prêts représentant environ 26 % de l'encours des prêts sont remboursables dans diverses monnaies dont le choix est déterminé en fonction du système de pool de devises. Le principal des prêts financés au titre du pool de devises est remboursable, globalement, dans les monnaies dans lesquelles il a été consenti. Les prêts en monnaie unique sont remboursables, après swap, dans la monnaie des décaissements.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers. En ce qui concerne les prêts pour secours d'urgence et les prêts au titre du Programme de liquidité, les commissions d'ouverture sont généralement différées et amorties de façon linéaire sur les quatre premières années du prêt, ce qui est à rapprocher de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus provenant des prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La Banque a pour principe de classer comme non productifs tous les prêts consentis à un membre de la Banque ou garantis par celui-ci si le remboursement du principal, des intérêts et autres frais relatifs à ce prêt est en retard de plus de 180 jours. En outre, si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de tout autre fonds détenu ou administré par la Banque sont déclarés improductifs, tous les prêts consentis à ce membre sur le Capital ordinaire ou garantis par ce membre sont également déclarés improductifs. Lorsque les prêts consentis à un membre sont déclarés improductifs, les intérêts et autres frais impayés sur l'encours des prêts consentis à ce membre sont déduits du revenu de la période en cours. Les intérêts et autres frais sur prêts improductifs ne sont inclus dans les revenus que dans la mesure où la Banque a effectivement reçu des paiements. Le jour où le membre paie la totalité des montants en retard, les prêts qui lui ont été consentis sont retirés de la liste des prêts improductifs ; il recouvre le droit d'obtenir de nouveaux prêts, et tous les frais en situation d'arriéré (y compris ceux des exercices précédents) sont comptabilisés comme revenu des prêts de la période en cours.

Pour les prêts sans garantie souveraine, la Banque a pour principe de déclarer non productifs les prêts consentis à un emprunteur lorsque le paiement des intérêts ou autre frais accuse un retard de plus de 90 jours, ou moins, lorsque la Direction a des doutes quant aux possibilités de recouvrer le principal ou les intérêts liés à ces prêts. Par la suite, le revenu est enregistré selon la méthode de la trésorerie, jusqu'à ce que l'emprunteur soit à jour dans le service du prêt et que les doutes de la Direction quant aux possibilités futures de recouvrement se soient dissipés. Si le risque de non-recouvrement est jugé particulièrement élevé lors du remboursement des arriérés, les prêts consentis à l'emprunteur peuvent ne pas être retirés de la liste des prêts improductifs.

La Banque considère qu'un prêt sans garantie souveraine est compromis lorsqu'il est probable, d'après les informations reçues ou la situation actuelle, qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer les sommes dues selon les modalités initiales du contrat. Des sommes sont allouées spécifiquement pour pertes sur prêts douteux sur la base de la valeur actuelle des prévisions de trésorerie actualisées au taux d'intérêt effectif du prêt ou de la valeur vénale de la garantie. Le revenu de prêts douteux est déterminé selon la méthode de la trésorerie.

La Banque ne rééchelonne pas ses prêts à garantie souveraine et n'a jamais eu à passer de prêts financés sur son Capital ordinaire par pertes et profits. Elle évalue périodiquement l'état des remboursements de ses prêts et garanties et, s'il y a lieu, inscrit comme dépenses des provisions pour pertes sur prêts et garanties conformément à son évaluation du risque de non recouvrement de l'ensemble de son portefeuille de prêts et de garanties. Ces évaluations tiennent compte des risques de défaut de paiement liés aux évaluations financières externes de chaque emprunteur, ajustés de manière à tenir compte du risque de défaut de paiement à la Banque, ainsi que du risque de perte découlant d'un retard par rapport au calendrier de remboursement des

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

prêts. Vu la nature de ses emprunteurs et de ses garants, la Banque prévoit qu'en fin de compte, chacun de ses prêts à garantie souveraine sera remboursé.

Garanties

La Banque peut accorder des garanties de risque politique et des garanties partielles de crédit sans contre-garantie souveraine, à concurrence du plafond de 10 % établi pour les opérations sans garantie souveraine, ou pour des opérations avec contre-garantie souveraine d'un pays membre. Dans le cadre de ses activités de crédit sans garantie souveraine, la Banque a accordé des garanties contre le risque politique et des garanties partielles contre le risque-crédit afin d'encourager les investissements du secteur privé dans l'infrastructure, le développement des marchés financiers locaux et le financement du commerce. Les garanties contre les risques politiques et les garanties partielles de crédit peuvent être accordées à titre indépendant ou conjointement avec un prêt de la Banque. Les garanties contre les risques politiques servent à couvrir certains risques spécifiques liés à des facteurs non commerciaux (tels que les risques liés à la convertibilité des monnaies, à la possibilité de transfert de devises hors du pays hôte et à la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques de non-remboursement de dettes ou des transactions de financement du commerce. Les conditions imposées à toutes les garanties sont expressément énoncées dans chaque accord de garantie et sont essentiellement liées à un projet, aux conditions d'octroi d'un prêt ou à des transactions commerciales. Pour chaque cas, selon les risques couverts et la nature de chaque projet, la Banque peut réassurer certaines garanties afin de réduire le risque qu'elle encourt. Les commissions de garantie, nettes des primes de réassurance, sont imputées et comptabilisées comme revenu des prêts pendant la durée de la garantie.

Les garanties sont considérées comme en cours à compter de la date à laquelle l'emprunteur contracte l'obligation financière couverte, et sont invoquées lorsque la partie couverte demande un paiement au titre de ces garanties. Le montant restant représente le risque potentiel maximum si les paiements garantis ne sont pas effectués. La responsabilité éventuelle des pertes probables liées aux garanties en cours est incluse dans les montants et charges à payer.

La Banque gère le risque de crédit sur les garanties sans contre-garantie souveraine au moyen d'un système interne de classification du risque de crédit comprenant les catégories de risque définies comme excellente, satisfaisante, liste à surveiller et risque de pertes. Ces catégories représentent la solvabilité de la partie couverte par la garantie et l'impact de la garantie externe disponible (par exemple, garantie de promoteur) destinée à atténuer le risque de non-remboursement à la Banque.

Effets à recevoir des membres

Les effets à recevoir des membres comprennent les obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui ont été acceptées en guise de paiement direct de la totalité ou d'une partie quelconque de la fraction libérée de la souscription d'un membre au capital et les obligations au titre du maintien de la valeur.

Biens

Les biens de la Banque sont comptabilisés au prix coûtant. Les grandes améliorations sont capitalisées alors que les remplacements de routine, les travaux d'entretien et les réparations sont imputés aux frais. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée (30 à 40 ans pour les bâtiments, 10 ans pour les améliorations et cinq à 15 ans pour les équipements).

Emprunts

Pour s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour ses opérations de prêt et de liquidité, la Banque emprunte sur les marchés financiers internationaux en offrant ses titres d'emprunt à des investisseurs privés ou publics. La Banque émet des titres libellés dans diverses monnaies et assortis d'échéances, de formes et de structures diverses. Elle émet également des bons à prime pour gérer ses besoins de trésorerie à court terme.

Les emprunts à taux variables sont comptabilisés au bilan à leur valeur vénale. La portion des intérêts de la variation de la valeur vénale de ces emprunts est indiquée dans les Coûts d'emprunts sur la durée d'encours du contrat d'emprunt. Les variations résiduelles de valeur vénale sont comptabilisées sous les Gains nets non réalisés (pertes nettes) sur des instruments dérivés non négociables et les emprunts mesurés à leur valeur vénale figurent dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Certains emprunts sont comptabilisés à leur valeur au pair (valeur nominale), ajustée pour tenir compte de tous ajustements de leur valeur vénale, primes ou décotes non amortis selon la Norme No. 133. Les amortissements de ces éléments sont calculés selon une méthodologie voisine de la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont inclus respectivement dans les Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les instruments dérivés non négociables et les emprunts mesurés à leur valeur vénale et dans les dépenses d'intérêt sur emprunts, dans le Compte de résultat et Bénéfices non distribués.

Les coûts d'émission des emprunts comptabilisés à la valeur vénale sont convertis en dépense à l'émission, tandis que les coûts des emprunts comptabilisés à leur coût amorti sont différés et amortis selon la méthode linéaire (ce qui donne un résultat voisin de celui obtenu avec la méthode du taux d'intérêt effectif)

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

sur la durée d'encours du titre d'emprunt correspondant. Le solde non amorti des coûts d'émission est présenté séparément sous le titre Actifs divers au Bilan, et les montants convertis en coûts ou amortis sont inclus dans les Coûts d'emprunts liés à une émission d'obligations comme élément des frais d'emprunt sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués.

Le coût des intérêts sur emprunts est comptabilisé comme charge, net de la partie intérêt des produits dérivés d'emprunts. Il est calculé d'une manière qui se rapproche de la méthode du rendement réel lors de l'émission de l'emprunt et est inclus comme frais d'emprunt sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués.

Produits dérivés

Dans le cadre de la gestion de son actif et de son passif, la Banque utilise des produits dérivés, constitués pour la plupart de swaps de monnaies et de swaps de taux d'intérêt, dans ses opérations de placement, de prêt et d'emprunt. Ces produits dérivés permettent de modifier les caractéristiques liées au taux d'intérêt et/ou aux monnaies de l'opération en question de manière à produire le type d'intérêt et/ou de monnaie voulu.

La Banque se conforme aux exigences de la Norme No. 133 « Accounting of Derivative Instruments and Hedging Activities » (Comptabilité pour instruments financiers dérivés et opérations de couverture), amendée (ci-après dénommée la Norme No. 133). Conformément à cette norme, tous les produits dérivés sont comptabilisés au Bilan à leur valeur vénale et classés comme actif ou passif, selon la nature (débit ou crédit) du montant net de cette valeur.

Les variations de la valeur vénale des produits dérivés de placements de portefeuille et les intérêts correspondants sont comptabilisés comme revenu des placements. La composante intérêt des variations de la valeur vénale des produits dérivés de prêts et d'emprunts est comptabilisée respectivement, sur la durée de validité du contrat d'acquisition du produit dérivé, comme revenu de ces prêts ou comme coûts de ces emprunts, suivant le cas. Les autres variations de la valeur vénale de ces instruments sont comptabilisées comme Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) de produits dérivés non négociables et d'emprunts et sont mesurées à leur valeur vénale sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués.

À l'occasion, la Banque émet des titres de dette auxquels sont incorporés des produits dérivés. Ces titres sont affectés au financement d'actifs à taux variable et sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Frais administratifs

Dans le cadre du réalignement de ses opérations, la Banque a encouru des dépenses de $5 millions en 2008 (2007—$55 millions) qui figurent dans les Frais administratifs sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués. Le réalignement devrait se poursuivre jusqu'en 2009.

La totalité des frais administratifs de la Banque, à l'exclusion des dépenses liées au réalignement (qui sont pleinement absorbées par le Capital ordinaire), est répartie entre le Capital ordinaire et le FOS selon une formule d'allocation approuvée par le Conseil d'administration. Du fait de la Réforme de l'allégement de la dette multilatérale et du financement concessionnel (initiative de la Banque approuvée en 2007, qui prévoit un allégement de 100 % de la dette sur certains prêts du FOS jugés admissibles, accordés à des pays pauvres très endettés, et la restructuration des opérations du FOS), le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle formule d'affectation des dépenses selon laquelle le FOS assume une fraction plus modeste des frais administratifs de la Banque. Selon cette nouvelle formule d'allocation, en 2008, le ratio effectif des frais administratifs imputés au Capital ordinaire a été de 87,3 % et celui imputé au FOS, de 12,7 % (contre 88,5 % et 11,5 % en 2007 et 81,3 % et 18,7 % en 2006 selon la formule d'allocation précédente).

Programmes spéciaux

Des programmes spéciaux offrent un financement aux pays membres emprunteurs pour une aide non remboursable ou à remboursement conditionnel. Les projets individuels inscrits dans ces programmes sont enregistrés comme dépense au titre de Programmes spéciaux au moment de leur approbation. Les annulations de soldes non-décaissés et les recouvrements sur financements à remboursement conditionnel sont comptabilisés comme compensation aux dépenses des Programmes spéciaux de l'exercice où ils se produisent.

Taxes

La Banque, ses biens et autres actifs, ses revenus et les opérations et transactions qu'elle effectue conformément à l'Accord sont exempts de toute imposition et de tous droits de douane dans ses pays membres.

Régimes des pensions et autres prestations de retraite

Le fait que les régimes de prestations de la Banque sont entièrement provisionnés apparaît au Bilan. Cet état de provisionnement se mesure à la différence entre la valeur vénale de l'actif de ces régimes et l'obligation de paiement de prestations au 31 décembre, date où s'effectue la mesure. Les régimes de prestations surprovisionnés, dont la valeur vénale de l'actif dépasse l'obligation de paiement de prestations, sont totalisés et comptabilisés comme actifs des régimes de prestations de retraite, tandis que les régimes de prestations insuffisamment provisionnés et l'obligation de paiement de prestations dépassant la valeur

vénale de l'actif de ces régimes sont totalisés et comptabilisés comme passifs des régimes de prestations de retraite.

Les gains et pertes actuariels nets et le coût de service préalable non comptabilisé comme élément du coût périodique net des prestations à payer sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global du Compte de résultat global. Ces gains et pertes actuariels nets et le coût de service préalable sont ensuite comptabilisés comme éléments du coût périodique net des prestations, conformément aux dispositions des normes comptables applicables à la comptabilisation et à l'amortissement.

Le coût périodique net des prestations est comptabilisé comme Frais administratifs sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués et comprend le coût de service, le coût des intérêts, le revenu attendu des actifs des régimes, l'amortissement du coût de service préalable et les gains/pertes comptabilisés comme l'un des autres éléments du résultat global restant comme Revenu cumulé et autres éléments du résultat global.

Note C – Monnaies soumises à restrictions

Au 31 décembre 2008, le poste « espèces » comprend un montant de $131 millions ($135 millions en 2007) dans les monnaies de pays membres régionaux. Ces montants peuvent être utilisés par la Banque pour les opérations de prêts sur son Capital ordinaire et pour couvrir ses frais administratifs. Un montant de $21 millions ($25 millions en 2007) a été soumis à restrictions par un des pays membres, et doit, conformément aux dispositions de l'Accord, être utilisé pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque effectue des placements dans des obligations d'État, d'institutions publiques, d'entreprises et de banques, des titres adossés à des actifs et à des hypothèques, et des instruments financiers dérivés connexes, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt.

Pour les obligations d'État et d'institutions publiques, y compris les titres émis par une institution d'État ou tout autre organisme public, la Banque a pour règle d'investir dans des obligations émises ou garanties de façon inconditionnelle par les gouvernements de certains pays ayant une cote de crédit minimum équivalant à AA– ou mieux (les titres adossés à des actifs d'agences ou à des hypothèques nécessitent une cote AAA). Les obligations émises par des organisations multilatérales nécessitent une cote de crédit équivalant à AAA. Par ailleurs, la Banque investit dans des obligations bancaires émises ou garanties par une entité dont les titres sont cotés A+ ou mieux, et dans des titres de sociétés et des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques ayant une cote de crédit équivalant à AAA. La Banque investit également dans des titres à court terme des classes d'actifs de placements admissibles mentionnées ci-dessus, à condition seulement qu'elles jouissent de la cote de crédit à court terme la plus élevée.

La crise des marchés financiers qui a éclaté en juillet 2007 s'est aggravée en 2008. Cette crise, caractérisée par un manque de liquidité, une accentuation de la volatilité et un élargissement des marges de crédit, continue d'avoir un effet sur l'aptitude de la BID à atténuer le risque en vendant ou couvrant ses engagements. De plus, les évaluations continuent de subir les effets de facteurs liés au marché, tels que les taux de défaillance, les actions des agences de notation et les prix auxquels sont effectivement conclues les transactions. La BID continue de maximiser, dans la mesure du possible, l'utilisation de données du marché dans l'évaluation de ses placements, notamment, de services de tarification externe de prix pratiqués par des opérateurs indépendants et de courbes de rendement des marchés.

Des gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les instruments du portefeuille de titres à négocier au 31 décembre 2008 de ($1 596 millions) ($280 millions en 2007 et $3 millions en 2006) ont été inclus au Revenu (les pertes) sur titres de placement. Les pertes non réalisées comptabilisées en 2008 sont sensiblement liées à la fraction de $4 184 millions ($6 608 millions en 2007) de titres adossés à des actifs et de titres adossés à des hypothèques du portefeuille de placements.

Un résumé des titres de placement détenus au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 dans le portefeuille de titres à négocier figure dans l'État récapitulatif des titres de placement et des swaps à l'Annexe I-1. En outre, un résumé des titres détenus dans le portefeuille des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance et de la structure des échéances du portefeuille au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 figurent dans l'État récapitulatif des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance à l'Annexe I-2.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, la Banque ne détenait aucun titre de placement autre que des titres temporairement dépréciés sur son portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance. Le portefeuille de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance avec des pertes continues non-réalisées, qui ne sont considérés que comme temporairement dépréciés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se résument comme suit (en millions) :

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

	Au 31 décembre 2008					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
Catégorie d'investissement	Valeur vénale	Pertes non réalisées	Valeur vénale	Pertes non réalisées	Valeur vénale	Pertes non réalisées
Obligations d'autres gouvernements et institutions	$191	$(1)	$116	$(17)	$307	$(18)
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques	34	(1)	—	—	34	(1)
Total	$225	$(2)	$116	$(17)	$341	$(19)

	Au 31 décembre 2007					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
Catégorie d'investissement	Valeur vénale	Pertes non réalisées	Valeur vénale	Pertes non réalisées	Valeur vénale	Pertes non réalisées
Obligations d'autres gouvernements et institutions	$310	$(2)	$1 539	$(20)	$1 849	$(22)
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques	—	—	126	(2)	126	(2)
Total	$310	$(2)	$1 665	$(22)	$1 975	$(24)

La Banque n'investit que dans des instruments présentant une cote de crédit élevée. Au 31 décembre 2008, 74 % des titres de placement détenus jusqu'à échéance ont une cote AAA, 23 % sont cotés AA, 2 % sont cotés A et 1 % est coté BBB. Les pertes non réalisées sur le portefeuille de placements détenus jusqu'à échéance sont liées essentiellement à la baisse de la cote de crédit d'un émetteur souverain à BBB. La Banque compte percevoir toutes les sommes dues conformément aux conditions contractuelles fixées lors de l'acquisition de ces titres de placement. Par conséquent, puisque la Banque a la faculté et l'intention de conserver ces titres jusqu'à leur échéance, elle ne les considère que provisoirement dépréciés au 31 décembre 2008.

Note E – Encours des prêts et des garanties

Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé par ces prêts ; toutefois, les décaissements ne commencent que lorsque l'emprunteur et le garant éventuel ont rempli certaines conditions préalables exigées par le contrat.

Le portefeuille de prêts comprend les prêts à garantie souveraine i) du pool des prêts en devise unique et du Programme du Guichet en dollars, ainsi que des pools des prêts en devises multiples et ii) hors-pool en devise unique (Prêts d'urgence et prêts au titre du Programme de liquidité). Le portefeuille de prêts comprend également les prêts sans garantie souveraine.

Les prêts du pool de prêts en devise unique sont libellés dans l'une des quatre devises suivantes : dollar des États-Unis, euro, yen ou franc suisse, ou dans une combinaison de ces devises, à un taux d'intérêt fondé sur le LIBOR ou un taux d'intérêt variable, les deux étant au choix de l'emprunteur. Le taux d'intérêt sur les prêts en devise unique pour lesquels est appliqué un taux d'intérêt fondé sur le LIBOR est révisé trimestriellement sur la base du LIBOR applicable trimestriellement à une devise donnée, majoré d'une marge fondée sur le pool et tenant compte des coûts de financement de la Banque et de la marge de la Banque. Les soldes des prêts en devise unique dont le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR peuvent être convertis en prêts à taux fixe moyennant certaines conditions. Le taux d'intérêt sur les prêts en devise unique à taux variable est révisé semestriellement, sur la base du coût effectif, au cours des six mois précédents, de chacun des pools d'emprunts en devise unique alloués au financement de ces prêts, majoré de la marge de la Banque.

Par suite de l'allégement de la dette multilatérale et de la réforme des financements concessionnels approuvés par l'Assemblée des gouverneurs en 2007, la Banque offre maintenant des prêts concessionnels au moyen d'une combinaison de prêts du Capital Ordinaire et du FOS (« prêts parallèles »). La fraction des prêts parallèles financée sur le Capital ordinaire est constituée de prêts en devise unique à taux variable ayant une échéance de 30 ans au plus et un différé d'amortissement de six ans.

La Banque maintient délibérément une certaine composition de son Pool de devises, dont le ratio est actuellement de 50 % pour le dollar des États-Unis, de 25 % pour le yen et de 25 % en devises européennes. Le taux d'intérêt appliqué aux prêts financés sur le pool de devises consentis entre le 1er janvier 1983 et le 31 décembre 1989 est fixe. Le taux d'intérêt appliqué aux prêts financés sur ce pool et consentis après cette date est ajusté semestriellement sur la base du coût effectif, pendant les six mois précédents, d'un pool d'emprunts affecté au financement de ces prêts, majoré de la marge de la Banque. Depuis septembre 2003, il n'est plus consenti de prêts sur le pool de devises.

Au titre des Prêts d'urgence, un financement est accordé pour répondre à une situation financière d'urgence dans la région à concurrence d'un montant global renouvelable de $6 milliards. Les prêts sont libellés en dollars ; ils ont une échéance maximum de cinq ans, et les remboursements du principal commencent après un délai de trois ans. Ces prêts portent intérêt à un taux calculé sur le LIBOR à six mois majoré d'une marge de 400 points de base. Vers la fin 2008, la Banque a approuvé la création d'un Programme de liquidité, programme de prêts approuvés au 31 décembre 2009, s'inscrivant dans la catégorie de prêts d'urgence, pour un maximum de $6 milliards, conçu pour aider les pays emprunteurs à faire face aux effets de la crise financière internationale sur la situation économique et

sociale de la région en protégeant le flux de crédit acheminé vers l'économie par les institutions financières. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont assortis des mêmes conditions que les prêts d'urgence.

Les prêts sans garantie souveraine peuvent être libellés en dollars des États-Unis, yen, euros, francs suisses ou en devise locale, et les emprunteurs ont le choix entre un taux d'intérêt fixe ou un taux d'intérêt variable. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est redéfini tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois sur la base du LIBOR majoré d'une marge de crédit. Les marges de crédit et les commissions applicables à ces prêts sont fixées au cas par cas.

Au titre du mécanisme de prêt en monnaie nationale approuvé en 2008, les emprunteurs ont la possibilité d'obtenir un financement en monnaie nationale selon trois modalités différentes : i) financement direct en monnaie nationale ou conversion des décaissements futurs et/ou de l'encours du prêt ; ii) swaps directs en monnaie nationale de leur dette actuelle envers la Banque ; et iii) décaissement en monnaie locale des garanties appelées. L'utilisation de ces modalités est subordonnée à la disponibilité de la monnaie nationale en question et à l'instrument de limitation du risque approprié sur les marchés financiers. Au 31 décembre 2008, la Banque avait réalisé des conversions en monnaie nationale de décaissements de prêts et des soldes en cours de $288 millions ($148 millions en 2007).

Un état récapitulatif de l'encours des prêts par pays est présenté à l'Annexe I-3 et un état récapitulatif de l'encours des prêts par monnaie, par type d'instrument et selon les échéances au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 figure à l'Annexe I-4.

Société interaméricaine d'investissement (SII)

La Banque a approuvé un prêt à la SII (organisation internationale distincte dont les 43 pays membres sont aussi membres de la Banque) d'un montant de $300 millions. Les décaissements au titre de ce prêt sont effectués en dollars des États-Unis, et le taux d'intérêt est établi sur la base du LIBOR. Au 31 décembre 2008, il restait un encours de $100 millions.

Participations aux prêts et garanties

Aux termes des contrats de prêt avec ses emprunteurs, la Banque peut vendre des participations à ses prêts à des banques commerciales ou à d'autres institutions financières, tout en se réservant la gestion de ces prêts. Au 31 décembre 2008, il y avait un encours de $2 437 millions ($944 millions en 2007) de ces participations à des prêts sans garantie souveraine non inscrit au Bilan.

Au 31 décembre 2008, la Banque avait approuvé un volume de garanties de financement non négociables sans contre-garanties souveraines, net d'annulations et d'expirations, de $1 399 millions ($1 389 millions en 2007). De plus, la Banque a approuvé une garantie avec contre-garantie souveraine de $60 millions. Elle a également un Programme de facilitation du financement du commerce (TFFP) qui permet d'accorder des garanties partielles de crédit sans contre-garanties souveraines sur les transactions de financement commercial. Ce programme autorise des lignes de crédit en faveur des banques émettrices approuvées et un encours global ne dépassant à aucun moment $1 milliard. Au 31 décembre 2008, des garanties de financement commercial de $425 millions avaient été autorisées (contre $222 millions en 2007) au titre de ce Programme.

Au 31 décembre 2008, des garanties de $1 035 millions ($689 millions en 2007), dont $141 millions ($99 millions en 2007) émises au titre du TFFP étaient en cours et sujettes à appel. Un montant de $54 millions (contre $58 millions en 2007) a été réassuré afin de réduire l'exposition de la Banque. Les garanties en cours ont encore des échéances de 2 à 16 ans, à l'exception de garanties liées au commerce, qui ont des échéances d'un maximum de 3 ans. Au 31 décembre 2008, aucune garantie consentie par la Banque n'avait été appelée. Au 31 décembre 2008, les garanties de la Banque sans contre-garantie souveraine, nettes de réassurance, s'élevaient à $870 millions, classés comme suit : Excellent, $89 millions ; Satisfaisant, $662 millions ; Liste à surveiller, $119 millions ; et Perte éventuelle, Néant.

Subvention au titre du Mécanisme de financement intermédiaire

Le Mécanisme de financement intermédiaire a été établi en 1983 par l'Assemblée des gouverneurs aux fins de subventionner une partie des paiements d'intérêts dus par certains emprunteurs sur des prêts financés au moyen des ressources du Capital ordinaire. En 2008, ce mécanisme a payé $50 millions (contre $48 millions en 2007 et $43 millions en 2006) sur les intérêts dus par ces emprunteurs. Au 31 décembre 2006, le MFI était financé principalement par la réserve générale du FOS. Dans le cadre de l'allégement de la dette multilatérale et de la Réforme du financement concessionnel de la Banque, le financement du MFI a pris fin, et la subvention des paiements d'intérêts n'est plus offerte pour les prêts approuvés après le 31 décembre 2006.

Prêts improductifs et dépréciés et provision pour pertes sur prêts et garanties

Au 31 décembre 2008, la Banque a déclaré un prêt en cours sans garantie souveraine de $288 millions improductif et a établi une provision spécifique pour pertes sur prêts de $55 millions ; tous les montants continuent d'être perçus mensuellement selon les dispositions de l'accord de prêt. Au 31 décembre 2007,

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

l'investissement enregistré dans des prêts dépréciés s'élevait à $2 millions et l'investissement moyen enregistré en 2007 était de $24 millions. En 2007 et 2006, le revenu comptabilisé sur les prêts dépréciés a été respectivement de $4 millions et de $13 millions. Si ces prêts n'avaient pas été dépréciés, le revenu comptabilisé aurait été de $3 millions et de $11 millions. Il n'y avait pas de provision spécifique pour pertes sur prêts dépréciés au 31 décembre 2007.

Les provisions pour pertes sur prêts et garanties au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 respectivement étaient les suivantes (en millions de dollars) :

	2008	2007
Solde au 1er janvier	$ 70	$104
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	93	(13)
Prêts sans garantie-souveraine :		
Passation par pertes et profits	—	(21)
Recouvrements	6	—
Solde au 31 décembre	$169	$ 70
Composés de :		
Provision pour pertes sur prêts	$136	$ 51
Provision pour pertes sur garanties[1]	33	19
Total	$169	$ 70

[1] La provision pour les pertes sur garanties est incluse dans les Comptes fournisseurs et les charges à payer.

Note F – À recevoir des (à payer aux) membres

La composition des montants nets à recevoir des (à payer aux) membres aux 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 était la suivante (en millions) :

	2008	2007
Membres régionaux en développement	$ 397	$ 401
Canada	(48)	(250)
Membres extra-régionaux	(297)	(355)
Total	$ 52	$(204)

Ces montants sont inscrits comme suit au Bilan (en millions) :

	2008	2007
À recevoir des membres	$ 435	$ 412
Montants requis pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie	(383)	(616)
Total	$ 52	$(204)

Note G – Biens

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, les biens de la Banque se composent de ce qui suit (en millions de dollars) :

	2008	2007
Terrains, bâtiments, améliorations, logiciel et équipement capitalisés, au prix coûtant	$ 534	$ 512
Moins : amortissement cumulé	(231)	(216)
	$ 303	$ 296

Note H – Mesure de la valeur vénale

Avec effet au 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme No. 157, qui offre un nouveau cadre pour mesurer la valeur vénale conformément à des principes comptables généralement acceptés. La Norme No. 157 établit une hiérarchie de valeurs vénales qui classe par ordre de priorité les éléments introduits dans les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la valeur vénale. Cette hiérarchie donne le plus haut degré de priorité aux prix non ajustés offerts sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) et le plus faible degré de priorité aux éléments ne pouvant être observés (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales sont les suivants :

Niveau 1 – Prix non ajustés offerts sur des marchés actifs accessibles à la date de la mesure pour des actifs ou des passifs identiques non frappés de restrictions ;

Niveau 2 – Prix offerts sur des marchés non actifs, ou éléments pouvant être observés, directement ou indirectement, sensiblement pendant toute la durée de vie de l'actif ou du passif ;

Niveau 3 – Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des éléments qui soient à la fois significatifs pour la mesure de la valeur vénale et qui ne puissent être observés (c'est-à-dire qui ne soient que peu ou pas corroborés par l'activité du marché).

Les titres de placement de la Banque évalués sur la base de prix offerts sur des marchés actifs, selon une technique d'évaluation conforme à l'approche du marché, sont notamment les obligations des gouvernements des États-Unis et du Japon. Ces instruments sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des valeurs vénales. Comme l'exige la Norme No. 157, la Banque n'ajuste pas le prix offert pour ces instruments.

Pratiquement tous les autres titres de placement de la Banque sont évalués sur la base de prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, de prix indiqués par des courtiers/opérateurs, ou de prix découlant d'autres modèles de tarification

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

utilisant des flux de trésorerie actualisés. Ces méthodologies s'appliquent aux titres de placement tels que les obligations d'institutions gouvernementales ou de sociétés, les titres adossés à des actifs ou à des hypothèques et les instruments financiers dérivés connexes (principalement les swaps de monnaies et de taux d'intérêt). En outre, pratiquement tous les emprunts à moyen et long terme de la Banque choisis au titre de l'option de la valeur vénale conformément à la Norme No. 159 et les swaps de monnaies et de taux d'intérêt appliqués aux prêts et aux emprunts sont évalués sur la base de flux de trésorerie actualisés ou de modèles d'établissement de prix appliquant des éléments d'évaluation tels que courbes de rendements des marchés, taux de change et autres éléments pouvant être observés durant toute la durée de vie de ces instruments. Ces instruments sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales et sont mesurés à leur valeur vénale selon des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché et des revenus.

Les titres de placement, les instruments d'emprunt et instruments de swap connexes du Niveau 3 sont évalués selon les meilleures estimations de la Direction établies en utilisant les informations disponibles, notamment i) les prix de portefeuille offerts par les courtiers/opérateurs (avec peu ou pas de transactions), pour certains titres de placement ; et ii) les courbes de rendement du marché d'autres instruments, utilisées comme référence pour les courbes de rendement des instruments, pour les emprunts et les swaps correspondants. Ces méthodologies sont des techniques d'évaluation conformes à l'approche des revenus.

Les tableaux ci-dessous indiquent les actifs et les passifs de la Banque qui étaient comptabilisés à leur valeur vénale au 31 décembre 2008 par niveau au sein de la hiérarchie des valeurs vénales (en millions). Comme l'exige la Norme No. 157, les actifs et les passifs financiers sont entièrement classés sur la base du plus faible niveau d'information significatif pour la mesure de la valeur vénale.

Actifs financiers :

Actifs	Mesure de la valeur vénale 31 décembre 2008[1]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de placement	$12 669	$1 262	$11 297	$110
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt	3 499	—	3 428	71
Total	$16 168	$1 262	$14 725	$181

[1]Représente la valeur vénale des actifs, y compris de leurs intérêts échus présentés au Bilan sous le titre Intérêts courus et autres commissions de $56 millions pour les titres de placement et de $39 millions pour les swaps de monnaies et de taux d'intérêt.

Passifs financiers :

Passifs	Mesure de la valeur vénale 31 décembre 2008[1]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts mesurés à leur valeur vénale	$34,675	$ —	$34,135	$540
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt	1,913	—	1,871	42
Total	$36,588	$ —	$36,006	$582

[1]Représente la valeur vénale des passifs en question, y compris leurs intérêts échus présentés au Bilan sous le titre Intérêts échus sur emprunts de $325 millions pour les emprunts et sous le titre Intérêts courus et autres commissions—sur swaps, nette de $4 millions pour les swaps de monnaies et de taux d'intérêt.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'ajustement des totaux des actifs et des passifs financiers en début et en fin d'exercice, mesurés régulièrement à leur valeur vénale au moyen d'éléments ne pouvant être observés (Niveau 3) pour l'année 2008 (en millions). En outre, ils indiquent les totaux des gains et des pertes figurant dans le Revenu net, ainsi que les montants de ces gains et de ces pertes imputables à la variation des gains et des pertes liés aux actifs et aux passifs encore détenus au 31 décembre 2008 et que l'endroit où ces gains ou pertes sont indiqués dans le Compte de résultat et Bénéfices non distribués.

Actifs financiers :

	Mesures de la valeur vénale au moyen d'éléments ne pouvant être observés (Niveau 3)		
	Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Titres de placement	Swaps de monnaies et de taux d'intérêt	Total
Solde au 1er janvier 2008	$ 68	$ 89	$157
Total des gains (pertes) inscrits dans :			
le Revenu net (perte)	(106)	32	(74)
Autres revenus globaux (pertes globales)	(5)	(4)	(9)
Règlements	(30)	(15)	(45)
Ajouté aux (retranché des) passifs financiers	—	(31)	(31)
Transfert au Niveau 3	183	—	183
Solde au 31 décembre 2008	$ 110	$ 71	$181
Total des gains (pertes) de l'année inscrits aux Revenus nets imputables à la variation des gains (pertes) non réalisés sur les actifs encore détenus au 31 décembre 2008	$ (84)	$ 6	$ (78)

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Les gains (pertes) figurent dans le Compte de résultat et Bénéfices non distribués comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2008			
	Revenu (perte) sur placements	Frais d'emprunt– Intérêts, après swaps	Gains (pertes) nets non réalisés sur Instruments dérivés non négociables et emprunts mesurés à leur valeur vénale	Total
Total des gains (pertes) inclus dans le Revenu net de l'année	$(106)	$ 26	$6	$(74)
Variation des gains (pertes) non réalisés sur les actifs encore détenus au 31 décembre 2008	$ (84)	$—	$6	$(78)

Passifs financiers :

	Valeur vénale mesurée au moyen d'éléments significatifs Non observables (Niveau 3)		
	Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Emprunts mesurés à leur valeur vénale	Swaps de monnaies et de taux d'intérêt	Total
Solde au 1er janvier 2008	$533	$ 39	$572
Total des gains (pertes) inclus dans le Revenu net (perte)	(16)	44	28
Autres revenus globaux (pertes globales)	(9)	—	(9)
Émissions et règlements, nets	32	(10)	22
Ajouté aux (retranché des) passifs financiers	—	(31)	(31)
Solde au 31 décembre 2008	$540	$ 42	$582
Total des gains (pertes) inclus dans le Revenu net de l'année imputables à une variation des gains (pertes) non réalisés sur les passifs encore détenus au 31 décembre 2008	$(56)	$ 39	$(17)

Les (gains) pertes figurent dans le Compte de résultat et Bénéfices non distribués comme suit (en millions de dollars) :

	Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Frais d'emprunt –Intérêts, après swaps	Gains (pertes) nets non réalisés sur Instruments dérivés non négociables et emprunts mesurés à leur valeur vénale	Total
Total des gains (pertes) inclus dans le Revenu net de l'année	$45	$(17)	$ 28
Variation des gains(pertes) non réalisés sur les actifs encore détenus au 31 décembre 2008	$—	$(17)	$(17)

Note I – Option de la valeur vénale

Jusqu'au 31 décembre 2007, et depuis l'abandon de la comptabilité de couverture, le 1er janvier 2004, la Banque comptabilise tous ses emprunts à leur coût amorti et, conformément à la Norme No. 133, tous les instruments dérivés au prix du marché, y compris les swaps d'emprunts, et inscrit les variations de la valeur vénale au revenu. Du fait de ce traitement comptable, la volatilité des revenus indiquée n'est pas représentative de l'économie dans laquelle s'inscrivent les transactions, car la Banque détient généralement ses emprunts et ses swaps jusqu'à leur échéance. Avec effet au 1er janvier 2008, la Direction a approuvé le choix de l'option de la valeur vénale prévue par la Norme No. 159 pour certaines dettes à moyen et long terme (à savoir, emprunts servant à financer des actifs à taux variables) essentiellement afin de réduire la volatilité des revenus résultant de l'asymétrie comptable antérieure, car la Norme No. 159 exige que les variations de la valeur vénale de certains emprunts soient aussi comptabilisées dans le revenu. La Banque n'a pas retenu l'option de la valeur vénale pour les autres emprunts entrant dans la même catégorie du bilan parce que ces emprunts n'engendrent pas de volatilité des revenus, pas plus qu'ils ne contribuent à la réduire.

Comme il est indiqué dans la Note H des états financiers, pratiquement tous les emprunts à moyen et long terme de la Banque choisis au titre de la Norme No. 159 et les swaps correspondants de monnaies d'emprunt et de taux d'intérêt sont évalués sur la base de flux de trésorerie actualisés ou de modèles de tarification utilisant des éléments d'évaluation pouvant être observés sur les principaux marchés sur lesquels se font les transactions sur ces instruments. Lorsqu'il n'y a pas d'éléments observables, ces instruments sont évalués sur la base des meilleures estimations de la Direction, y compris des courbes de rendements d'autres instruments sur le marché, utilisées comme référence pour les courbes de rendement de ces instruments.

Les variations de la valeur vénale des emprunts choisis selon l'option de la valeur vénale ont été comptabilisées comme suit dans le Compte de résultat et Bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en millions) :

Exercice clos le 31 décembre 2008		
Frais d'emprunt – Intérêts après swaps	Gains (pertes) nets non réalisés sur Instruments dérivés non négociables et emprunts mesurés à leur valeur vénale	Variations totales de la valeur vénale incluses dans le Revenu net
$(1 644)	$1 766	$122

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

La différence entre la valeur vénale et le principal non encore payé des emprunts mesurés à leur valeur vénale au 31 décembre 2008 se présentait comme suit (en millions) :

Principal non encore payé	Valeur vénale	Valeur vénale du Principal non encore payé
$32 745	$34 675	$1 930

Note J – Emprunts

Au 31 décembre 2008, les emprunts à moyen et à long terme de la Banque se composent de prêts, de billets à ordre et d'obligations émis dans diverses monnaies, à des taux d'intérêt qui varient entre 0,50 % et 16,38 %, avant swaps, et entre 0,12 % (équivalant au LIBOR à 1 mois sur le dollar moins 35 points de base) et 9,08 % après swaps, et dont les échéances s'étalent jusqu'en 2038. Un état récapitulatif du portefeuille des emprunts à moyen et à long terme au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est présenté à l'Annexe I-5.

La Banque a des mécanismes d'emprunt à court terme comprenant un programme de bons à prime et des lignes d'emprunt non engagées auprès de diverses banques commerciales. Les bons sont émis pour des montants non inférieurs à $100 000, avec des échéances ne dépassant pas 360 jours. Au 31 décembre 2008, le taux moyen pondéré des emprunts à court terme était de 1,88 % (4,37 % en 2007).

Les coûts des emprunts ont été réduits des paiements d'intérêts nets provenant de transactions de swaps liées aux emprunts, qui ont été de $750 millions en 2008 ($340 millions en 2007 et $307 millions en 2006).

Note K – Produits dérivés et opérations de couverture

Stratégie de gestion du risque et utilisation des produits dérivés

La stratégie de la Banque en ce qui concerne la gestion du risque financier est conçue pour renforcer l'aptitude de l'institution à accomplir sa mission. Cette stratégie comprend principalement la conception, la mise en œuvre, l'actualisation et le suivi de l'ensemble coordonné de politiques financières et de directives de la Banque et l'utilisation d'un assortiment approprié d'instruments financiers et de structures internes. Les instruments financiers dérivés sont un élément important de l'ensemble des instruments financiers utilisés par la Banque pour accroître son efficacité financière alors qu'elle s'efforce d'atteindre ses objectifs en matière de gestion de risques. Ces instruments, principalement les swaps de monnaies et de taux d'intérêt, sont utilisés principalement pour des raisons de couverture, dans le cadre de la gestion de l'actif et du passif de la Banque.

Un nombre important des opérations actuelles d'emprunt comprennent des swaps destinés à couvrir un passif donné, en produisant les fonds nécessaires (c'est-à-dire la monnaie et le taux d'intérêt appropriés). La Banque utilise également des swaps de prêts destinés à couvrir certains prêts à taux fixe et des prêts en monnaie nationale, ainsi que des swaps de titres de placement destinés à couvrir un titre de placement donné et à produire le moyen approprié d'investir les fonds disponibles.

Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur instruments dérivés non négociables et emprunts mesurés à la valeur vénale

Conformément aux conditions de la Norme No. 133, la Banque inscrit tous les instruments dérivés à leur valeur vénale au Bilan, et les variations de cette valeur vénale sont indiquées dans les Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les instruments dérivés non négociables et les emprunts mesurés à leur valeur vénale (avant 2008, aux Effets de la Norme No. 133 et des ajustements monétaires sur transactions) figurant sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués. À partir de 2008, certains emprunts désignés selon l'option de la valeur vénale prevue par la Norme 159 sont également portés à la valeur vénale au Bilan, et les changements de la valeur vénale indiqués dans les gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les instruments dérivés non négociables et les emprunts mesurés à leur valeur vénale.

Les gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les instruments dérivés non négociables et les emprunts mesurés à leur valeur vénale pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 comprennent les éléments suivants (en millions de dollars) :

	2008	2007	2006
Variation de la valeur vénale des instruments dérivés par suite de fluctuations :			
des taux de change	$(3 980)	$ 1 106	$ 619
des taux d'intérêt	2 900	(170)	(469)
Variation totale de la valeur vénale des instruments dérivés	(1 080)	936	150
Variation de la valeur vénale de certains emprunts choisis au titre de la Norme No. 159 Par suite de fluctuations :			
des taux de change	3 727	—	—
des taux d'intérêt	(1 961)	—	—
Variation totale de la valeur vénale des emprunts	1 766	—	—
Gains (Pertes) monétaires sur emprunts à leur coût amorti	241	(1 141)	(589)
Variation de la valeur vénale d'emprunts hybrides	—	—	1
Amortissement des ajustements de base des emprunts et des prêts	19	57	62
Reclassement au revenu — opérations de couverture de trésorerie	4	(1)	(8)
Total	$ 950	$ (149)	$(384)

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Le choix de la valeur vénale pour certains emprunts au titre de la Norme No. 159 a permis de réduire la volatilité des revenus provoquée auparavant par la comptabilisation à leur valeur vénale des seuls instruments dérivés, conformément à la Norme No. 133. Les gains nets non réalisés sur les instruments dérivés non négociables de la Banque par suite de variations des taux d'intérêt ont été de $2 900 millions pour l'année, principalement en raison d'une diminution générale des swaps de taux d'intérêt à long terme sur les marchés mondiaux, par rapport à leurs niveaux de la fin de 2007. Ces gains ont été en partie annulés par des pertes nettes non réalisées de $1 961 millions sur les emprunts choisis au titre de l'option de la valeur vénale par suite de variations des taux d'intérêt. Environ $941 millions de cette volatilité des revenus, qui s'est traduite par un gain de $955 millions pour l'année, étaient dus principalement à un accroissement général des marges de crédit de la Banque à la fin de l'année. Les troubles qui sont apparus sur les marchés financiers ont suscité une crise de confiance qui a nui à tous les produits à marge de crédit. De ce fait, les marges de crédit de la Banque se sont élargies, notamment en raison de l'impact de l'application, par des institutions financières à garantie publique jouissant d'une cote comparable, de niveaux de marge plus élevés que ceux appliqués auparavant par la Banque.

Les devises non fonctionnelles empruntées par la Banque ont été intégralement échangées contre des devises fonctionnelles, protégeant ainsi la Banque des fluctuations des taux de change. En 2008, les variations des taux de change ont entraîné une baisse de $3 980 millions de la valeur des swaps d'emprunts (contre des hausses de $1 106 millions en 2007 et de $619 millions en 2006), qui a été compensée par l'effet positif de la baisse de valeur des emprunts de $3 968 millions (contre des variations négatives de $1 141 millions en 2007 et de $589 millions en 2006).

Note L – Risque de crédit commercial

Le risque de crédit commercial est l'exposition aux pertes potentielles pouvant résulter de la défaillance ou du déclassement par une agence de cotation de titres de l'une des contreparties de la Banque à un placement, une transaction ou une opération sur instrument dérivé. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit ses liquidités. La gestion des liquidités de la Banque a pour principal but le maintien d'une exposition prudente aux risques de crédit, du marché, et de trésorerie. C'est pourquoi la Banque n'investit que dans des instruments de dette d'une grande qualité émis par des organismes souverains, des banques et des entreprises. De plus, la Banque limite ses activités sur les marchés financiers à des contreparties, des organes d'émission et des opérateurs agréés, choisis sur la base de politiques de gestion des risques prudentes, et fixe les limites de ses engagements et de leurs échéances pour ces contreparties, organes d'émission et opérateurs en se fondant sur leur dimension et leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités habituelles de placement, de financement et de gestion d'actif et de passif, la Banque utilise des produits dérivés, le plus souvent des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, à des fins de couverture. La Banque a également fixé des limites d'engagement pour chaque contrepartie à un produit dérivé et a conclu des accords-cadres pour l'utilisation de produits dérivés comportant des mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée. Ces accords-cadres prévoient également la constitution de garanties pour le cas où l'exposition aux cours du marché dépasserait certaines limites contractuelles. La Banque ne prévoit pas de défaillance de l'une quelconque de ses contreparties à u produit dérivé. Au 31 décembre 2008, elle avait reçu pour $1 761 millions (contre $2 131 millions en 2007) de garanties (bons du Trésor des États-Unis et liquidités) au titre de ses accords-cadres pour l'utilisation de produits dérivés.

Le risque lié aux produits dérivés indiqué ci-dessous représente la perte potentielle maximale, calculée sur la base de la valeur vénale brute des instruments financiers, indépendamment des mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée prévus par les accords-cadres pour l'utilisation de produits dérivés, que la Banque subirait si les parties aux instruments financiers dérivés ne se conformaient pas totalement aux termes des contrats et de la garantie ou autre sûreté, le cas échéant, pour le montant exigible déclaré irrécouvrable. Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, le risque d'engagement, avant que soit considéré un accord-cadre pour l'utilisation de produits dérivés ou que soit donnée une garantie, s'établissait comme suit (en millions de dollars) :

	2008	2007
Placements — Portefeuille de transactions		
Swaps de taux d'intérêt	$ 4	$ 5
Portefeuille d'emprunts		
Swaps de monnaies	1 881	2 800
Swaps de taux d'intérêt	1 573	241
Portefeuille de prêts		
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt	41	4

Note M – Capital social et droit de vote

Capital social

Le capital social de la Banque comprend des actions « libérées » et des actions « exigibles ». La fraction « libérée » du capital social a été payée en or et/ou en dollars des États-Unis et dans la monnaie du pays membre qui, dans certains cas, doit être

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

rendue librement convertible, en accord avec les termes de l'augmentation respective du capital. Des obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt ont été acceptées en lieu et place du paiement immédiat d'une partie quelconque de la fraction libérée des souscriptions du capital. La fraction non appelée des souscriptions au Capital autorisé ne peut être exigible que pour permettre à la Banque de faire face aux engagements résultant d'emprunts à inclure dans les ressources du Capital ordinaire, ou de garanties de prêts imputables à ces ressources, et elle est payable par le pays membre soit en or, soit en dollars des États-Unis, soit dans la monnaie librement convertible du pays membre, soit encore dans la monnaie requise pour honorer les obligations de la Banque qui ont fait l'objet de l'appel. L'Annexe I-6 présente l'état des souscriptions au capital au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Droit de vote

Aux termes de l'Accord, chaque pays membre dispose de 135 voix plus une voix pour chaque action du Capital ordinaire qu'il détient. L'Accord, amendé aux termes de la Huitième augmentation des ressources de la Banque, stipule également qu'aucune augmentation de la souscription d'un membre quelconque au Capital ordinaire ne doit avoir pour effet de réduire le nombre de voix des pays membres en développement de la région à moins de 50,005 %, celui des États-Unis à moins de 30 % et celui du Canada à moins de 4 % du nombre total de voix, ce qui laisserait le nombre de voix restant à attribuer aux pays membres extra-régionaux à un maximum de 15,995 %, dont environ 5 % pour le Japon.

Le total des souscriptions d'actions du Capital ordinaire et le nombre de voix des pays membres au 31 décembre 2008 figurent dans l'État des souscriptions au capital social et des voix attribuées aux pays membres présenté à l'Annexe I-7.

Restitution de capital à la Serbie et au Monténégro

En juin 2008, la Banque a restitué à la Serbie et au Monténégro des fonds correspondant à des actions de la fraction libérée du capital par suite de la décision de ces pays de ne pas souscrire ces actions en tant que successeurs de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, ancien membre de la Banque. Les ajustements correspondants se sont traduits par une réduction de $15 millions du capital souscrit, soit $14 millions du capital exigible et $1 million du capital libéré.

Nouvelle adhésion à la Banque

Le 12 janvier 2009, la République populaire de Chine est devenue le 48e membre de la Banque et a souscrit huit actions du capital libéré et 176 actions du capital exigible.

Note N – Bénéfices non distribués

La composition des Bénéfices non distribués au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se présentait comme suit (en millions de dollars) :

	2008	2007
Réserve générale	$11 982	$11 911
Réserve spéciale	2 665	2 665
Total	$14 647	$14 576

Note O – Montant cumulé des autres revenus globaux

Les autres revenus globaux résultent notamment des effets de l'application de la Norme 133 et de la Norme 158 et des ajustements de conversion de monnaies. Ces éléments sont récapitulés dans le Compte de résultat global.

On trouvera ci-après un état récapitulatif des variations du montant cumulé des autres revenus globaux pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 (en millions de dollars) :

	Ajustements de conversion				
	Réserve Générale	Réserve spéciale	Ajustements (Norme 133)	Ajustements (Norme 158)	Total
Solde au 1er janvier 2006	$ 395	$(200)	$(7)	$ —	$ 188
Ajustements de conversion	117	32	—	—	149
Reclassement aux revenus des opérations de couverture des flux de trésorerie	—	—	8	—	8
Comptabilisation initiale du (coût) crédit différé des prestations de retraite					
Gain actuariel net	—	—	—	698	698
Coût avant service	—	—	—	(17)	(17)
Solde au 31 décembre 2006	512	(168)	1	681	1 026
Ajustements de conversion	234	46	—	—	280
Reclassement aux revenus des opérations de couverture des flux de trésorerie	—	—	1	—	1
Comptabilisation initiale du (coût) crédit différé des prestations de retraite					
Gain actuariel net	—	—	—	126	126
Reclassement aux revenus — amortissement du coût net avant service	—	—	—	4	4
Solde au 31 décembre 2007	746	(122)	2	811	1 437
Ajustements de conversion	376	20	—	—	396
Reclassement aux revenus des opérations de couverture des flux de trésorerie	—	—	(4)	—	(4)
Comptabilisation des variations des actifs des prestations de retraite					
Gain actuariel net	—	—	—	(1 375)	(1 375)
Reclassement aux revenus — amortissement du coût net avant service	—	—	—	4	4
Solde au 31 décembre 2008	$1 122	$(102)	$(2)	$ (560)	$ 458

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note P – Régimes des pensions et autres prestations de retraite

La Banque a deux régimes de pensions de retraite pour ses employés, l'un bénéficiant à son personnel international et à celui de la SII et l'autre aux employés nationaux des bureaux hors siège. Ces régimes sont financés par capitalisation des cotisations des employés et des contributions de la Banque et de la SII, conformément à leurs dispositions. Toutes les contributions de la Banque et de la SII à ces régimes sont irrévocables, et détenues séparément dans des caisses de retraite à seule fin de versement de prestations aux bénéficiaires de ces régimes.

La Banque offre également des prestations pour soins de santé et autres prestations aux retraités. Tous les membres actuels du personnel de la Banque et de la SII qui cotisent à l'une ou l'autre des deux caisses de pension pendant leur période de service actif et qui répondent à certaines conditions ont droit aux pensions de retraite prévues par le Régime des pensions et autres prestations de retraite. Les retraités versent une cotisation d'assurance maladie fondée sur un barème de primes établi par la Banque. Celle-ci et la SII versent le solde du coût des futures prestations de santé et autres déterminé de façon actuarielle. Bien que toutes les contributions versées par la Banque et tous les autres actifs et revenus du Régime des pensions et autres prestations de retraite restent la propriété de la Banque, ils sont détenus et administrés séparément et indépendamment des autres biens et actifs de la Banque à seule fin de versement de prestations au titre dudit Régime.

Comme la Banque et la SII contribuent au financement des régimes bénéficiant à son personnel international et du Régime des autres prestations de retraite, chaque employeur présente sa part respective de contribution à ces caisses. Les montants présentés ci-dessous reflètent la part de contribution de la Banque aux coûts, actifs et obligations des caisses de pensions et autres prestations de retraite.

Obligations et état de capitalisation

La Banque utilise le 31 décembre comme date d'évaluation des Régimes de pension et des autres prestations de retraite. Le tableau ci-dessous récapitule la modification de l'obligation de versement de prestations, la variation des actifs et l'état de capitalisation de la part de la Banque dans les caisses de pensions et autres prestations de retraite comptabilisés au Bilan pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 (en millions de dollars) :

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Modification de l'obligation de versement de prestations						
Obligation de versement de prestations en début d'année	$2 264	$2 207	$2 046	$ 996	$ 886	$ 810
Coût du service	54	58	58	29	32	31
Coût des intérêts	142	132	112	62	58	44
Cotisations des participants	20	21	21	—	—	—
Subventions reçues par les retraités pour leurs médicaments	—	—	—	1	—	—
Paiements de prestations	(93)	(86)	(69)	(25)	(22)	(20)
Perte actuarielle (gain actuariel)	32	(68)	39	5	42	21
Obligation de versement de prestations en fin d'année	2 419	2 264	2 207	1 068	996	886
Variation des actifs						
Valeur vénale des actifs du régime en début d'année	3 038	2 826	2 499	1 195	1 130	994
Rendement effectif des actifs du régime	(785)	243	339	(314)	71	140
Contribution de l'Employeur	24	34	35	17	16	16
Cotisations des participants	20	21	21	—	—	—
Paiements de prestations	(93)	(86)	(69)	(25)	(22)	(20)
Versements nets par d'autres régimes	—	—	1	—	—	—
Valeur vénale des actifs du régime en fin d'année	2 204	3 038	2 826	873	1 195	1 130
État de capitalisation en fin d'année	$ (215)	$ 774	$ 619	$ (195)	$ 199	$ 244
Les montants comptabilisés au Bilan comprennent :						
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	$ 339	$ (648)	$ (492)	$ 212	$ (176)	$ (206)
Coût avant service	6	8	10	3	5	7
Montant net comptabilisé	$ 345	$ (640)	$ (482)	$ 215	$ (171)	$ (199)

Au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 respectivement, l'obligation nette cumulée de versement de prestations au titre des Régimes des pensions était respectivement de $2 150 millions, de $1 943 millions et de $1 911 millions.

En 2008, la valeur vénale de l'actif des Régimes de pension et autres prestations de retraite a diminué sous l'effet de la poursuite de l'instabilité sur les marchés financiers, qui est sensiblement la cause du rendement négatif de l'actif des régimes au cours de l'année.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Le coût net des prestations périodiques et autres variations des actifs et obligations de versement de prestations des régimes comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 comprennent les éléments suivants (en millions de dollars) :

Composantes du coût net des prestations périodiques :

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Coût du service	$ 54	$ 58	$ 58	$ 29	$ 32	$ 31
Coût des intérêts	142	132	112	62	58	44
Rendement attendu des actifs du régime	(171)	(154)	(139)	(68)	(61)	(55)
Amortissement des coûts avant service	2	2	2	2	2	2
Coût périodique net des prestations	$ 27	$ 38	$ 33	$ 25	$ 31	$ 22
Dont :						
Part correspondant au Capital ordinaire	$ 23	$ 32	$ 26	$ 21	$ 26	$ 17
Part correspondant au FOS	4	6	7	4	5	5

Autres variations de l'actif et des obligations de versement de prestations comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global (perte) :

	Pensions		Autres prestations de retraite	
	2008	2007	2008	2007
Perte actuarielle nette (gain)	$ 987	$(156)	$388	$30
Amortissement du coût avant service	(2)	(2)	(2)	(2)
Total comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global (perte)	$ 985	$(158)	$386	$28
Total comptabilisé dans le coût net des prestations périodiques et autres éléments du résultat global (perte)	$1 012	$(120)	$411	$59

La Banque répartit les coûts périodiques afférents aux prestations au Capital ordinaire et au FOS selon une formule d'allocation approuvée par le Conseil d'administration pour les dépenses administratives.

Le coût estimatif avant service qui sera amorti au moyen des autres revenus globaux cumulés et imputé au coût périodique net des prestations en 2009 est de $2 millions pour les Régimes des pensions et de $2 millions pour le Régime des autres prestations de retraite.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées sont fondées sur les taux d'intérêt des marchés financiers, l'expérience et la meilleure estimation de la Direction concernant les variations des prestations et les conditions économiques futures. Les modifications de ces hypothèses auront des répercussions sur les coûts des prestations et les obligations à venir. Les gains ou pertes actuariels se produisent lorsque les résultats effectifs diffèrent des résultats attendus. Les pertes et gains actuariels non comptabilisés qui dépassent 10 % de l'obligation de versement de prestations ou de la valeur en bourse des actifs du régime en début de période, celui de ces deux montants qui est le plus élevé étant retenu, sont amortis sur la durée moyenne de service restante des employés censés recevoir des prestations au titre des deux régimes de pensions et du régime des autres prestations de retraite, qui est respectivement d'environ 11,4 ans, 12,3 ans et 11,9 ans.

Les obligations nettes avant service non comptabilisées sont amorties sur 10,5 ans pour le régime de retraite du personnel international, sur 13 ans pour le régime de retraite du personnel local et sur 7,9 ans pour le Régime des autres prestations de retraite.

Les moyennes pondérées utilisées pour le calcul des prestations et du coût périodique net des prestations sont les suivantes :

Hypothèses de moyennes pondérées utilisées pour le calcul des prestations au titre des exercices clos le 31 décembre	Pensions			Prestations de retraite		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	5,75 %	6,25 %	6,00 %	5,75 %	6,25 %	6,00 %
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	5,50 %	6,00 %	6,00 %			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	7,30 %	7,80 %	7,80 %			

Hypothèses de moyennes pondérées utilisées pour le calcul du coût net périodique des prestations au titre des exercices clos le 31 décembre	Pensions			Prestations de retraite		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	6,25 %	6,00 %	5,50 %	6,25 %	6,00 %	5,50 %
Rendement à long terme attendu des actifs du régime	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	6,00 %	6,00 %	5,10 %			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	7,80 %	7,80 %	7,30 %			

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Le rendement annuel attendu des actifs des régimes est fondé sur la meilleure estimation de la direction des taux de rentabilité attendus des catégories d'actifs utilisées par ces régimes et appliqués avec prudence pour déterminer les affectations au titre de la politique relative aux placements. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations de versement de prestations sont déterminés sur la base des taux des obligations de sociétés cotées AAA et AA à la fin de l'exercice.

Pour les participants censés prendre leur retraite aux États-Unis, l'obligation cumulée de prestations de retraite a été déterminée sur la base des tendances suivantes des coûts au 31 décembre :

	2008	2007	2006
Tendances des coûts des soins de santé supposées pour le prochain exercice :			
Frais médicaux	8,50 %	9,50 %	10,00 %
Médicaments sur ordonnance	8,50 %	9,50 %	10,00 %
Soins dentaires	6,00 %	6,50 %	6,50 %
Rythme auquel les coûts sont censés diminuer (taux ultime)	4,50 %	5,00 %	5,00 %
Année où les coûts atteindront le taux ultime	2017	2017	2013

Pour les participants censés prendre leur retraite hors des États-Unis, on a utilisé un taux de progression des coûts des soins de santé de 8,5 % pour 2008 (9,50 % en 2007; 10,00 % en 2006).

Les taux supposés de progression des coûts des soins de santé ont un effet sensible sur les montants indiqués pour le Régime des autres prestations de retraite (soins de santé). Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait eu les effets suivants au 31 décembre 2008 (en millions de dollars) :

	Augmentation d'un point de pourcentage	Diminution d'un point de pourcentage
Effet sur le total des composantes coût du service et des intérêts	$ 14	$ (11)
Effet sur l'obligation de versement de prestations de retraite	143	(111)

Actifs des Régimes de retraite

Les affectations des moyennes pondérées des actifs aux Régimes de pensions et autres prestations de retraite au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 sont les suivantes (en pourcentage) :

	Régimes		Autres prestations	
	2008	2007	2008	2007
Catégorie d'actifs				
Valeurs des États-Unis	30 %	34 %	35 %	39 %
Autres valeurs	20 %	25 %	23 %	30 %
Valeurs des marchés émergents	2 %	3 %	—	—
Dette des marchés émergents	3 %	2 %	—	—
Obligations et fonds à revenu fixe	21 %	20 %	20 %	20 %
Obligations indexées sur le taux d'inflation aux États-Unis	9 %	7 %	14 %	10 %
Participations et fonds détenus dans des placements immobiliers	5 %	6 %	—	—
Instruments financiers à terme indexés sur le niveau général des prix	1 %	3 %	—	—
Fonds de placement à court terme	9 %	—	8 %	1 %
Total	100 %	100 %	100%	100 %

Les actifs des Régimes de pensions et autres prestations sont gérés principalement par des responsables de la gestion des placements engagés par la Banque, auxquels sont fournies des directives en matière de placements qui tiennent compte des politiques de placement des Régimes de pensions et autres prestations. Les politiques de placement des actifs des régimes ont été établies de manière que, conformément aux rendements attendus, il y ait une forte affectation de fonds propres, dans l'espoir de rendements suffisants pour faire face aux besoins de financement à long terme.

Les placements des actifs représentent un engagement moyen de 60 à 70 % dans des pools de titres bien diversifiés. Ces actifs sont également placés dans des titres à revenu fixe (20 %) à titre de protection contre les risques de déflation, et dans un ensemble d'autres types de placements (10 à 20 %) qui sont censés réagir positivement à une reprise de l'inflation, afin d'assurer une protection contre une perte de pouvoir d'achat, les valeurs des marchés émergents (0 % à 5 %) et de la dette des marchés émergents.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2008, les affectations visées par la politique de placement étaient les suivantes :

	Personnel international	Personnel local	Autres prestations
Valeurs des États-Unis	35 %	40 %	40 %
Autres valeurs	25 %	30 %	30 %
Titres placés sur les marchés émergents[1]	5 %	—	—
Revenu fixe	20 %	20 %	20 %
Placements sensibles à l'inflation[2]	15 %	10 %	10 %

[1] Comprennent les titres et la dette sur les marchés émergents.

[2] Comprennent des obligations du Gouvernement des États-Unis indexées sur l'inflation (5 % à 15 %), des participations et fonds détenus dans des placements immobiliers (0 % à 6 %) et des instruments financiers à terme indexés sur le niveau général des prix (0 % à 4 %) pour le Régime du Personnel international et des obligations du Gouvernement des États-Unis indexées sur l'inflation (5 % à 10 %), des participations et fonds détenus dans des placements immobiliers (0 % à 5 %) pour le Régime du Personnel local et des obligations du Gouvernement des États-Unis indexées sur l'inflation (10 %) pour les Autres prestations.

La gestion des risques est assurée par un suivi continu du niveau de chaque catégorie d'actif et des responsables de la gestion des placements. Les placements sont réajustés dans la mesure du possible en fonction des objectifs d'affectation de la politique à l'aide de la trésorerie des régimes. Si la trésorerie ne suffit pas pour maintenir les pondérations visées, des transferts sont effectués au moins une fois par an d'un compte à un autre. En règle générale, les gérants des régimes ne sont pas autorisés à investir plus de 5 % de leurs portefeuilles sur les titres d'un même émetteur autre que le Gouvernement des États-Unis. L'utilisation de produits dérivés par un gérant externe doit être expressément autorisée pour chaque instrument.

Trésorerie

Contributions

En 2009, les contributions de la Banque aux régimes de retraite et autres prestations devraient être respectivement d'environ $35 millions et $25 millions. Toutes ces contributions sont effectuées en espèces.

Estimation des paiements futurs de prestations

Le tableau ci-dessous indique les montants totaux des prestations que la Banque prévoit de payer au cours de chacune des cinq prochaines années et globalement pour les cinq années suivantes (en millions de dollars). Ces montants sont fondés sur les mêmes hypothèses que celles qui ont été utilisées pour mesurer le volume des prestations à payer au 31 décembre 2008.

Année	Régimes	Autres prestations
2009	$ 97	$ 34
2010	101	36
2011	106	39
2012	110	41
2013	115	44
2014–2018	656	267

Note Q – Ajustement du revenu net (perte) à la trésorerie nette alimentée par (utilisée pour alimenter) les opérations

L'ajustement du revenu net (perte) à la trésorerie nette alimentée par (utilisée pour alimenter) les opérations, tel qu'il figure dans l'état des flux de trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	2006
Revenu net (perte)	$ (22)	$ 134	$ 243
Différence entre les montants cumulés et les montants payés ou perçus comme :			
Revenu des prêts	57	(2)	(9)
Revenu des placements	(54)	(26)	(19)
Pertes nettes non réalisées (gains nets non réalisés) sur titres de placement	1 596	280	(12)
Intérêts et autres coûts des emprunts après swaps	350	182	213
Charges administratives, y compris amortissement	7	67	48
Programmes spéciaux	48	24	27
Pertes nettes non réalisées (gains nets non réalisés) sur produits dérivés non négociables et emprunts mesurés à leur valeur vénale	(950)	149	384
Diminution (augmentation) nette des placements	(1 951)	122	(1 796)
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et sur garanties	93	(13)	(48)
Trésorerie nette fournie par (utilisée pour) les opérations	$ (826)	$ 917	$ (969)
Revenu supplémentaire provenant d'activités non monétaires			
Diminution (augmentation) résultant de fluctuations des taux de change			
Titres de placement	$ (199)	$ 438	$ 316
Titres de placement détenus jusqu'à l'échéance	(237)	347	167
Encours de prêts	806	583	366
Emprunts	272	840	536
À recevoir des membres – montant net	260	(302)	(139)

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note R – Présentation d'un rapport fragmentaire

La Direction a déterminé que la Banque ne peut rendre compte que d'un fragment de ses activités car elle ne gère pas ses opérations en affectant des ressources sur la base des contributions de ses différentes opérations à son revenu net. La Banque ne fait pas de différence selon la nature des produits ou services offerts, le processus de préparation ou la méthode de prestation de services aux différents pays. En 2008, 2007 et 2006, les prêts consentis à, ou garantis individuellement par, trois pays ont dégagé un revenu de plus de 10 %, comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	2006
Argentine	$411	$463	$476
Brésil	579	583	540
Colombie	253	230	189

Note S – Valeurs vénales des instruments financiers

Pour mesurer la valeur vénale des instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué dans le bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle ; sinon, elle se fonde sur des services de cotation externe, les prix d'opérateurs indépendants ou les flux de trésorerie actualisés.

Prêts : La Banque est l'un des rares bailleurs de fonds pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. En l'absence d'un marché secondaire pour les prêts au développement, il est difficile d'estimer la valeur vénale du portefeuille de prêts de la Banque, malgré la souplesse apportée par le nouveau cadre d'établissement de la valeur vénale prévu par la Norme No. 157. Néanmoins, la Banque continue d'étudier la possibilité de concevoir et d'acquérir les modèles d'évaluation nécessaires pour estimer la valeur vénale de son portefeuille de prêts sans avoir à s'exposer à des coûts excessifs.

Swaps : La valeur vénale des swaps de taux d'intérêt et de monnaies est établie sur la base de flux de trésorerie actualisés ou sur des modèles de tarification

Emprunts : La valeur vénale des emprunts se fonde sur les flux de trésorerie actualisés ou sur des modèles de tarification.

Le tableau ci-dessous présente la valeur vénale des instruments financiers, ainsi que les montants comptabilisés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 (en millions de dollars) :

	2008[1]		2007[1]	
	Valeur comptable	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
Espèces	$ 301	$ 301	$ 200	$ 200
Titres de placement				
Transactions	12 669	12 669	12 367	12 367
Détenus jusqu'à l'échéance	3 657	3 703	3 901	3 884
Prêts en cours, nets	51 601	N/C	48 503	N/C
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt à recevoir				
Titres de placement — transactions	4	4	5	5
Prêts	41	41	4	4
Emprunts	3 454	3 454	3 041	3 041
Emprunts				
Court terme	3 067	3 067	2 204	2 204
Moyen et long terme :				
Mesurés à la valeur vénale	34 675	34 675	—	—
Mesurés au coût amorti	12 211	13 977	45 441	45 901
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt à payer				
Titres de placement — transactions	11	11	3	3
Prêts	110	110	16	16
Emprunts	1 792	1 792	1 011	1 011

N/C = Non connu
[1] Y compris l'intérêt accru.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT À NÉGOCIER ET DES SWAPS – NOTE D

Au 31 décembre 2008
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Euros	Yen japonais	Francs suisses	Dollars États-Unis	Toutes monnaies
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions :					
Valeur comptable	—	—	—	2 678	2 678[1]
Solde moyen durant l'exercice	—	—	—	996	996
Gains nets pour l'exercice	—	—	—	10	10
Obligations d'autres gouvernements et institutions :					
Valeur comptable	331	33	142	265	771
Solde moyen durant l'exercice	386	101	42	26	555
Gains nets pour l'exercice	7	1	1	—	9
Obligations bancaires :					
Valeur comptable	1 361	—	120	3 300	4 781
Solde moyen durant l'exercice	1 714	231	239	3 493	5 677
Pertes nettes pour l'exercice	(31)	—	—	(69)	(100)
Titres de sociétés :					
Valeur comptable	—	—	—	199	199
Solde moyen durant l'exercice	—	—	—	325	325
Pertes nettes pour l'exercice	—	—	—	(2)	(2)
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :					
Valeur comptable	1 838	—	—	2 346	4 184
Solde moyen durant l'exercice	2 273	—	—	3 237	5 510
Pertes nettes pour l'exercice	(313)	—	—	(1 201)	(1 514)
Total des titres de placement :					
Valeur comptable	3 530	33	262	8 788	12 613
Solde moyen durant l'exercice	4 373	332	281	8 077	13 063
Gains nets (pertes) pour l'exercice	(337)	1	1	(1 262)	(1 597)
Swaps de taux d'intérêt nets :					
Valeur comptable[2]	—	—	—	(7)	(7)
Solde moyen durant l'exercice	—	—	—	(4)	(4)
Pertes nettes pour l'exercice	—	—	—	(1)	(1)
Swaps de monnaies à recevoir :					
Valeur comptable[2]	—	—	—	35	35
Solde moyen durant l'exercice	—	—	—	12	12
Gains nets (pertes nettes) pour l'exercice	—	—	—	—	—
Swaps de monnaies à payer :					
Valeur comptable[2]	(36)	—	—	—	(36)
Solde moyen durant l'exercice	(11)	—	—	—	(11)
Pertes nettes pour l'exercice	(2)	—	—	—	(2)
Total des titres de placement à négocier et des swaps :					
Valeur comptable	3 494	33	262	8 816	12 605
Solde moyen durant l'exercice	4 362	332	281	8 085	13 060
Gains nets (pertes) pour l'exercice	(339)	1	1	(1 263)	(1 600)
Rendement pour l'exercice (%)	(3,26)	0,70	2,52	(12,57)	(7,84)

[1] Comprend les obligations émises ou garanties par des Entreprises d'État, telles que les dettes et les titres adossés à des actifs et à des hypothèques, s'élevant à $1 358 millions. Les obligations des Entreprises d'État ne sont pas soutenues par la pleine garantie de solvabilité du Gouvernement des États-Unis.

[2] La valeur comptable des swaps de monnaies représente la valeur vénale de chaque swap à recevoir (à payer), classé par monnaie. Les accords de swap de monnaies et de taux d'intérêt sont indiqués sur le Bilan comme actif ou passif, selon la nature (débit ou crédit) de la valeur vénale nette de ces accords.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT À NÉGOCIER ET DES SWAPS – NOTE D

Au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Euros	Yen japonais	Francs suisses	Dollars États-Unis	Toutes monnaies
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions :					
Valeur comptable	—	—	—	454	454[1]
Solde moyen durant l'exercice	—	—	—	519	519
Gains nets pour l'exercice	—	—	—	3	3
Obligations d'autres gouvernements et institutions :					
Valeur comptable	—	127	—	—	127
Solde moyen durant l'exercice	24	90	—	—	114
Pertes nettes pour l'exercice	(1)	—	—	—	(1)
Obligations bancaires :					
Valeur comptable	1 701	43	151	2 812	4 707
Solde moyen durant l'exercice	1 736	93	265	3 034	5 128
Gains nets (pertes) pour l'exercice	(10)	—	—	14	4
Titres de sociétés :					
Valeur comptable	—	—	—	411	411
Solde moyen durant l'exercice	—	—	—	449	449
Pertes nettes pour l'exercice	—	—	—	(5)	(5)
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :					
Valeur comptable	2 498	—	—	4 110	6 608
Solde moyen durant l'exercice	2 416	—	—	4 834	7 250
Pertes nettes pour l'exercice	(52)	—	—	(239)	(291)
Total des titres de placement :					
Valeur comptable	4 199	170	151	7 787	12 307
Solde moyen durant l'exercice	4 176	183	265	8 836	13 460
Pertes nettes pour l'exercice	(63)	—	—	(227)	(290)
Swaps de taux d'intérêt nets :					
Valeur comptable[2]	1	—	—	—	1
Solde moyen durant l'exercice	1	—	—	—	1
Pertes nettes pour l'exercice	—	—	—	(1)	(1)
Total des titres de placement à négocier et des swaps :					
Valeur comptable	4 200	170	151	7 787	12 308
Solde moyen durant l'exercice	4 177	183	265	8 836	13 461
Pertes nettes pour l'exercice	(63)	—	—	(228)	(291)
Rendement pour l'exercice (%)	2,78	0,59	2,37	2,84	2,79

[1] Comprend les obligations émises ou garanties par des Entreprises d'État, telles que les dettes et les titres adossés à des actifs et à des hypothèques, s'élevant à $226 millions. Les obligations des Entreprises d'État ne sont pas soutenues par la pleine garantie de solvabilité du Gouvernement des États-Unis.

[2] Les accords de swap de monnaies et de taux d'intérêt sont indiqués sur le Bilan comme actif ou passif, selon la nature (débit ou crédit) de la valeur vénale nette de ces accords.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-2

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE – NOTE D

Au 31 décembre 2008
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Euros	Yen japonais	Francs suisses	Dollars États-Unis	Autres monnaies	Toutes monnaies
Obligations d'autres gouvernements et institutions :						
Montant net comptabilisé	1 428	551	155	181	947	3 262
Gains bruts non réalisés	16	3	1	4	39	63
Pertes brutes non réalisées	18	—	—	—	—	18
Valeur vénale	1 426	554	156	185	986	3 307
Obligations bancaires :						
Montant net comptabilisé	73	—	2	—	148	223
Gains bruts non réalisés	—	—	—	—	—	—
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	73	—	2	—	148	223
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :						
Montant net comptabilisé	—	—	—	35	101	136
Gains bruts non réalisés	—	—	—	—	2	2
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	1	—	1
Valeur vénale	—	—	—	34	103	137
Total des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance :						
Montant net comptabilisé	1 501	551	157	216	1 196[1]	3 621
Gains bruts non réalisés	16	3	1	4	41	65
Pertes brutes non réalisées	18	—	—	1	—	19
Valeur vénale	1 499	554	158	219	1 237	3 667
Rendement pour l'exercice (%)	3,74	0,72	2,21	3,87	4,27	3,47

[1] Le montant net comptabilisé des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance dans d'autres monnaies se décompose comme suit :

Dollars canadiens	$ 927
Livres sterling	178
Autres	91
Total	$1 196

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Au 31 décembre 2008
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	Montant net comptabilisé	Valeur vénale
2009	$1 535	$1 539
2010 à 2013	2 086	2 128
Total	$3 621	$3 667

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-2

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE – NOTE D

Au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Euros	Yen japonais	Francs suisses	Dollar États-Unis	Autres monnaies	Toutes monnaies
Obligations du Gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions :						
Montant net comptabilisé	48	—	—	5	—	53[1]
Gains bruts non réalisés	—	—	—	—	—	—
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	48	—	—	5	—	53
Obligations d'autres gouvernements et institutions :						
Montant net comptabilisé	1 153	446	51	269	1 115	3 034
Gains bruts non réalisés	1	1	—	1	3	6
Pertes brutes non réalisées	17	—	—	1	4	22
Valeur vénale	1 137	447	51	269	1 114	3 018
Obligations bancaires :						
Montant net comptabilisé	309	4	95	—	155	563
Gains bruts non réalisés	—	—	—	—	—	—
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	—	—
Valeur vénale	309	4	95	—	155	563
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :						
Montant net comptabilisé	—	—	—	60	148	208
Gains bruts non réalisés	—	—	—	—	1	1
Pertes brutes non réalisées	—	—	—	—	2	2
Valeur vénale	—	—	—	60	147	207
Total des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance :						
Montant net comptabilisé	1 510	450	146	334	1 418[2]	3 858
Gains bruts non réalisés	1	1	—	1	4	7
Pertes brutes non réalisées	17	—	—	1	6	24
Valeur vénale	1 494	451	146	334	1 416	3 841
Rendement pour l'exercice (%)	3,64	0,56	2,29	3,92	4,38	3,45

[1] Comprend les obligations émises ou garanties par des Entreprises d'État, telles que les dettes et les titres adossés à des actifs et à des hypothèques, s'élevant à $53 millions. Les obligations des Entreprises d'État ne sont pas soutenues par la pleine garantie de solvabilité du Gouvernement des États-Unis.

[2] Le montant net comptabilisé des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance dans d'autres monnaies se décompose comme suit :

Dollars canadiens	$1 085
Livres sterling	230
Autres	103
Total	$1 418

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	Montant net comptabilisé	Valeur vénale
2008	$1 545	$1 543
2009 à 2012	2 313	2 298
Total	$3 858	$3 841

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-3

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÊTS – NOTE E

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Pays sur le territoire desquels des prêts ont été consentis	Encours 2008[1]	Monnaie dans laquelle le solde du prêts est recouvrable: Monnaies de pays non emprunteurs[2]	Monnaie dans laquelle le solde du prêts est recouvrable: Monnaies de pays emprunteurs	Non décaissé	En cours 2007[1]
Argentine	$ 8 668	$ 8 616	$ 52	$ 4 504	$ 8 567
Bahamas	90	90	—	142	79
Barbade	140	140	—	84	133
Belize	94	94	—	26	96
Bolivie	161	161	—	102	195
Brésil	12 543	12 497	46	3 775	12 505
Chili	591	591	—	393	551
Colombie	5 620	5 600	20	693	4 813
Costa Rica	251	251	—	1 344	495
El Salvador	1 377	1 377	—	419	1 166
Équateur	1 487	1 487	—	392	1 465
Guatemala	1 197	1 197	—	584	1 135
Guyana	3	3	—	29	3
Honduras	75	75	—	137	89
Jamaïque	627	627	—	152	542
Mexique	4 782	4 782	—	1 477	4 574
Nicaragua	77	77	—	78	78
Panama	911	911	—	553	853
Paraguay	705	705	—	416	678
Pérou	3 957	3 957	—	447	3 823
République dominicaine	1 025	1 025	—	261	1 029
Surinam	59	59	—	89	55
Trinité-et-Tobago	396	396	—	124	390
Uruguay	2 056	2 056	—	638	1 835
Venezuela	1 329	1 315	14	607	1 153
Région	419	419	—	6	484
Prêts sans garantie souveraine	2 433	2 433	—	2 148	1 168
Société interaméricaine d'investissement	100	100	—	200	—
Total 2008	$51 173	$51 041	$132	$19 820	
Total 2007		$47 807	$147	$16 428	$47 954

[1] Ce tableau exclut les prêts sans garantie souveraine en cours de $2 437 millions au 31 décembre 2008 ($944 millions en 2007). Il exclut également les garanties en cours à hauteur de $1 035 millions au 31 décembre 2008 ($689 millions en 2007).
[2] Inclut $245 millions de prêts dans les monnaies de pays emprunteurs qui ont été changés en dollars des États-Unis.

La Banque a des prêts sans garantie souveraine en cours dans les pays suivants (en millions de dollars) :

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Argentine	$ 1	$ 2
Bolivie	73	81
Brésil	925	558
Chili	302	9
Colombie	125	—
Costa Rica	180	10
El Salvador	50	—
Équateur	79	25
Guatemala	$ 25	$ 25
Mexique	87	105
Nicaragua	—	7
Panama	50	—
Pérou	401	201
Surinam	7	7
Région	128	138
	$2 433	$1 168

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-4

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR MONNAIE ET PAR PRODUIT – NOTE E[1]

Au 31 décembre 2008
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Prêts en devises multiples[2]		Prêts en devise unique			Total des prêts	
Monnaie/taux	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant	Taux moyen pondéré (%)
Euros							
Taux fixe	$ 52	7,05	$ —	—	—	$ 52	7,05
Taux variable	1 288	4,21	10	4,84	4,74	1 298	4,21
Yen japonais							
Taux fixe	146	7,04	—	—	—	146	7,04
Taux variable	3 633	4,21	9	1,94	4,39	3 642	4,20
Taux variable — basé sur le LIBOR	—	—	93	1,08	7,87	93	1,08
Francs suisses							
Taux fixe	68	7,12	—	—	—	68	7,12
Taux variable	1 613	4,21	—	—	—	1 613	4,21
Dollars des États-Unis							
Taux fixe	246	7,05	—	—	—	246	7,05
Taux variable	6 075	4,21	23 113	5,15	7,59	29 188	4,95
Taux variable — basé sur le LIBOR	—	—	14 695	4,69	9,33	14 695	4,69
Autres							
Taux fixe	132	4,00	—	—	—	132	4,00
Encours des prêts							
Taux fixe	644	6,43	—	—	—	644	6,43
Taux variable	12 609	4,21	23 132	5,15	7,59	35 741	4,82
Taux variable — basé sur le LIBOR	—	—	14 788	4,66	9,32	14 788	4,66
Total	$13 253	4,32	$37 920	4,96	8,26	$51 173	4,79

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DE L'ENCOURS DES PRÊTS

Au 31 décembre 2008
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Prêts en devises multiples[2]		Prêts en devise unique	Total des prêts		
Année d'échéance	Taux fixe	Taux variable	Taux variable[3]	Taux fixe	Taux variable	Total
2009	$156	$ 1 990	$ 1 943	$156	$ 3 933	$ 4 089
2010	131	1 906	2 228	131	4 134	4 265
2011	102	1 705	2 534	102	4 239	4 341
2012	86	1 442	2 693	86	4 135	4 221
2013	66	1 195	2 749	66	3 944	4 010
2014 à 2018	84	3 317	12 569	84	15 886	15 970
2019 à 2023	18	922	8 575	18	9 497	9 515
2024 à 2028	1	132	3 872	1	4 004	4 005
2029 à 2033	—	—	726	—	726	726
2034 à 2038	—	—	31	—	31	31
Total	$644	$12 609	$37 920	$644	$50 529	$51 173
Échéance moyenne (années)	2,85	4,36	8,26	2,85	7,29	7,23

[1] Information présentée après swaps de monnaies et de taux d'intérêt.
[2] Échéance moyenne — Prêts en devises multiples : Le choix des monnaies effectué par la Banque aux fins de facturation ne permet pas de déterminer l'échéance moyenne par devise pour les prêts en devises multiples. En conséquence, la Banque indique les échéances pour ses prêts en devises multiples et l'échéance moyenne pour l'ensemble de son portefeuille de prêts en devises multiples sur la base d'une contrevaleur combinée en dollars des États-Unis.
[3] Y compris les prêts à taux variable basé sur le LIBOR.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-4

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR MONNAIE ET PAR PRODUIT – NOTE E[1]

Au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Prêts en devises multiples[2]		Prêts en devise unique			Total des prêts	
Monnaie/taux	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant	Taux moyen pondéré (%)
Euros							
Taux fixe	$ 97	7,16	$ —	—	—	$ 97	7,16
Taux variable	1 959	4,25	12	4,53	5,24	1,971	4,25
Yen japonais							
Taux fixe	175	7,15	—	—	—	175	7,15
Taux variable	3 536	4,25	8	1,93	4,89	3 544	4,24
Taux variable — basé sur le LIBOR	—	—	35	0,99	8,87	35	0,99
Francs suisses							
Taux fixe	94	7,22	—	—	—	94	7,22
Taux variable	1 839	4,25	—	—	—	1 839	4,25
Dollars des États-Unis							
Taux fixe	327	7,16	—	—	—	327	7,16
Taux variable	6 553	4,25	22 329	5,61	7,72	28 882	5,30
Taux variable — basé sur le LIBOR	—	—	10 843	5,65	9,20	10 843	5,65
Autres							
Taux fixe	147	4,00	—	—	—	147	4 00
Encours des prêts							
Taux fixe	840	6,61	—	—	—	840	6,61
Taux variable	13 887	4,25	22 349	5,61	7,72	36 236	5,09
Taux variable — basé sur le LIBOR	—	—	10 878	5,64	9,20	10 878	5,64
Total	$14 727	4,38	$33 227	5,62	8,20	$47 954	5,24

STRUCTURE PAR ÉCHÉANCE DE L'ENCOURS DES PRÊTS

Au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Prêts en devises multiples[2]		Prêts en devise unique	Total des prêts		
Année d'échéance	Taux fixe	Taux variable	Taux variable[3]	Taux fixe	Taux variable	Total
2008	$223	$ 1 913	$ 2 208	$223	$ 4 121	$ 4 344
2009	149	1 911	1 855	149	3 766	3 915
2010	124	1 834	2 103	124	3 937	4 061
2011	97	1 646	2 287	97	3 933	4 030
2012	82	1 384	2 325	82	3 709	3 791
2013 à 2017	140	3 863	10 971	140	14 834	14 974
2018 à 2022	22	1 168	7 466	22	8 634	8 656
2023 à 2027	3	168	3 376	3	3 544	3 547
2028 à 2032	—	—	636	—	636	636
Total	$840	$13 887	$33 227	$840	$47 114	$47 954
Échéance moyenne (années)	2,97	4,64	8,20	2,97	7,15	7,07

(1) Information présentée après swaps de monnaies et de taux d'intérêt.
(2) Échéance moyenne — Prêts en devises multiples : Le choix des monnaies effectué par la Banque aux fins de facturation ne permet pas de déterminer l'échéance moyenne par devise pour les prêts en devises multiples. En conséquence, la Banque indique les échéances pour ses prêts en devises multiples et l'échéance moyenne pour l'ensemble de son portefeuille de prêts en devises multiples sur la base d'une contrevaleur combinée en dollars des États-Unis.
(3) Y compris les prêts à taux variable basé sur le LIBOR.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-5

ÉTAT DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME ET DES SWAPS – NOTE I J et K

Au 31 décembre 2008
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Emprunts directs			Swaps de monnaies			Swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
Monnaie/taux	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)[1]
Euros												
Taux fixe	$ 2 234	5,08	2,48	$ 173	6,70	0,67	$ —	—	—	$ 2 407	5,20	2,35
	—	—	—	(630)	5,57	1,24	(838)	4,26	4,54	(1 468)	4,82	3,12
Taux variable	799	5,23	7,39	2 961	4,10	3,81	838	3,99	4,54	4 598	4,28	4,57
	—	—	—	(799)	5,23	7,39	—	—	—	(799)	5,23	7,39
Yen japonais												
Taux fixe	2 595	3,02	2,08	—	—	—	—	—	—	2 595	3,02	2,08
	—	—	—	(139)	5,73	4,58	(1 408)	1,94	0,63	(1 547)	2,28	0,98
Taux variable	434	2,09	9,06	458	0,60	2,59	1 441	0,76	0,84	2 333	0,98	2,71
	—	—	—	(952)	1,29	4,09	(33)	1,23	9,83	(985)	1,29	4,28
Francs suisses												
Taux variable	—	—	—	1 311	2,78	2,13	—	—	—	1 311	2,78	2,13
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	25 689	4,81	5,74	620	5,62	1,33	580	5,25	5,77	26 889	4,84	5,64
	—	—	—	(150)	8,58	0,67	(16 517)	4,15	5,53	(16 667)	4,19	5,49
Taux variable	212	2,08	6,31	16 392	2,81	5,55	17 739	3,25	4,49	34 343	3,03	5,01
	—	—	—	(3 997)	2,98	3,53	(2 531)	2,08	4,44	(6 528)	2,63	3,88
Autres												
Taux fixe	15 194	6,64	5,54	—	—	—	—	—	—	15 194	6,64	5,54
	—	—	—	(15 194)	6,64	5,54	—	—	—	(15 194)	6,64	5,54
Taux variable	134	7,46	6,16	—	—	—	—	—	—	134	7,46	6,16
	—	—	—	(134)	7,46	6,16	—	—	—	(134)	7,46	6,16
Total												
Taux fixe	45 712	5,33	5,31	793			580			47 085	5,34	5,24
	—	—	—	(16 113)			(18 763)			(34 876)	5,20	5,21
Taux variable	1 579	4,13	7,60	21 122			20 018			42 719	3,06	4,75
	—	—	—	(5 882)			(2 564)			(8 446)	2,80	4,30
Principal à la valeur nominale	47 291	5,29	5,38	(80)			(729)			46 482	3,81	4,99
Ajustements de la valeur vénale	1 703			(1 166)			(1 432)			(895)		
Prime nette non amortie	(2 667)			1 063			729[3]			(875)		
Total	$46 327	5,29	5,38	$ (183)			$ (1 432)			$ 44 712	3,81	4,99

[1] Au 31 décembre 2008, la période moyenne de réévaluation des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de quatre mois.
[2] Les swaps de monnaies sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque swap à payer (à recevoir) classé par monnaie. Globalement, les swaps de monnaies et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale. La valeur vénale nette à recevoir sur les swaps de monnaies et de taux d'intérêt de $183 millions, et de $1 432 millions respectivement, indiquée ci-dessus, est présentée comme actif sur swaps de monnaies et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $3 415 millions et comme passif sur swaps de monnaies et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $1 800 millions sur le Bilan.
[3] Représente la prime non amortie sur les swaps de taux d'intérêt à coupon zéro.

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME

Au 31 décembre 2008
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance		Année d'échéance	
2009	$ 5 952	2014 à 2018	$13 772
2010	7 583	2019 à 2023	1 193
2011	4 926	2024 à 2028	2 816
2012	5 951	2037 et 2038	747
2013	4 351	Total	$47 291

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-5

ÉTAT DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME ET DES SWAPS – NOTE I J et K

Au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

	Emprunts directs			Swaps de monnaies			Swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
Monnaie/taux	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)[1]
Euros												
Taux fixe	$ 2 628	4,94	3,20	$ 181	6,70	1,67	$ —	—	—	$ 2 809	5,05	3,10
	—	—	—	(659)	5,57	2,25	(1 168)	4,16	4,40	(1 827)	4,67	3,62
Taux variable	806	5,33	8,32	3 672	4,50	3,57	1 168	4,61	4,40	5 646	4,64	4,42
	—	—	—	(806)	5,33	8,32	—	—	—	(806)	5,33	8,32
Yen japonais												
Taux fixe	2 133	2,91	3,03	677	0,95	0,83	45	1,71	0,37	2 855	2,43	2,47
	—	—	—	(90)	5,03	6,36	(1 190)	1,89	1,58	(1 280)	2,11	1,92
Taux variable	242	2,35	11,41	154	0,59	0,86	1 172	0,67	1,84	1 568	0,92	3,22
	—	—	—	(663)	1,19	4,75	(27)	1,23	10,83	(690)	1,19	4,99
Francs suisses												
Taux variable	—	—	—	1 237	2,56	3,13	—	—	—	1 237	2,56	3,13
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	23 727	5,29	5,42	620	5,62	2,33	580	5,25	6,77	24 927	5,29	5,37
	—	—	—	(650)	6,69	0,50	(11 566)	4,89	6,82	(12 216)	4,98	6,48
Taux variable	150	2,46	6,73	14 739	4,92	6,28	12 939	4,87	5,71	27 828	4,88	6,01
	—	—	—	(4 167)	4,84	3,66	(2 531)	4,74	5,44	(6 698)	4,81	4,33
Autres												
Taux fixe	17 967	6,37	6,21	—	—	—	—	—	—	17 967	6,37	6,21
	—	—	—	(17 967)	6,37	6,21	—	—	—	(17 967)	6,37	6,21
Taux variable	118	10,11	5,31	—	—	—	—	—	—	118	10,11	5,31
	—	—	—	(118)	10,11	5,31	—	—	—	(118)	10,11	5,31
Total												
Taux fixe	46 455	5,58	5,49	1 478			625			48 558	5,51	5,38
	—	—	—	(19 366)			(13 924)			(33 290)	5,60	6,00
Taux variable	1 316	4,89	8,44	19 802			15 279			36 397	4,61	5,55
	—	—	—	(5 754)			(2 558)			(8 312)	4,63	4,79
Principal à la valeur nominale	47 771	5,56	5,57	(3 840)			(578)			43 353	4,85	5,15
Norme 133 — Adjustements de la valeur vénale	(9)			599			(116)			474		
Prime nette non amortie	(2 917)			1 344			578[3]			(995)		
Total	$44 845	5,56	5,57	$ (1 897)			$ (116)			$ 42 832	4,85	5,15

[1] Au 31 décembre 2007, la période moyenne de réévaluation des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de cinq mois.

[2] Les swaps de monnaies sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque swap à payer (à recevoir) classé par monnaie. Globalement, les swaps de monnaies et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale. La valeur vénale nette à recevoir sur les swaps de monnaies de $1 897 millions, et la valeur vénale nette à recevoir sur les swaps de taux d'intérêt de $116 millions, indiquées ci-dessus, sont présentées comme actif sur swaps de monnaies et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $3 019 millions et comme passif sur swaps de monnaies et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $1 006 millions sur le Bilan.

[3] Représente la prime non amortie sur les swaps de taux d'intérêt à coupon zéro.

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME

Au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	
2008	$ 7 460
2009	5 770
2010	6 014
2011	2 930
2012	6 483

Année d'échéance	
2013 through 2017	$12 460
2018 through 2022	2 266
2023 through 2027	3 910
2037	478
Total	$47 771

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-6

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL – NOTE M

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
Exprimés en millions de dollars des États-Unis[1]

Pays membres	Actions	Fraction libérée du capital souscrit: Monnaies librement convertibles	Fraction libérée du capital souscrit: Autres monnaies	Fraction exigible du capital souscrit	Total 2008	Total 2007
Allemagne	158 638	$ 82,3	$ —	$ 1 831,4	$ 1 913,7	$ 1 913,7
Argentine	900 154	361,1	104,1	10 393,8	10 858,9	10 858,9
Autriche	13 312	6,9	—	153,7	160,6	160,6
Bahamas	17 398	7,5	4,1	198,3	209,9	209,9
Barbade	10 767	3,9	1,8	124,3	129,9	129,9
Belgique	27 438	14,2	—	316,8	331,0	331,0
Belize	9 178	3,6	3,6	103,5	110,7	110,7
Bolivie	72 258	29,0	8,4	834,4	871,7	871,7
Brésil	900 154	361,1	104,1	10 393,8	10 858,9	10 858,9
Canada	334 887	173,7	—	3 866,2	4 039,9	4 039,9
Chili	247 163	99,1	28,6	2 853,9	2 981,6	2 981,6
Colombie	247 163	99,2	28,6	2 853,9	2 981,6	2 981,6
Costa Rica	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Croatie	4 018	2,1	—	46,4	48,5	48,5
Danemark	14 157	7,3	—	163,4	170,8	170,8
El Salvador	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Équateur	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Espagne	158 638	82,3	—	1 831,4	1 913,7	1 913,7
États-Unis	2 512 529	1 303,0	—	29 006,7	30 309,7	30 309,7
Finlande	13 312	6,9	—	153,7	160,6	160,6
France	158 638	82,3	—	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Guatemala	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Guyana	13 393	5,2	2,6	153,8	161,6	161,6
Haïti	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Honduras	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Israël	13 126	6,8	—	151,5	158,3	158,3
Italie	158 638	82,3	—	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Jamaïque	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Japon	418 642	217,1	—	4 833,2	5 050,3	5 050,3
Mexique	578 632	232,1	66,9	6 681,3	6 980,3	6 980,3
Nicaragua	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Norvège	14 157	7,3	—	163,4	170,8	170,8
Panama	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Paraguay	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Pays-Bas	28 207	14,6	—	325,6	340,3	340,3
Pérou	120 445	48,3	14,0	1 390,7	1 453,0	1 453,0
Portugal	4 474	2,3	—	51,7	54,0	54,0
République de Corée	184	0,1	—	2,1	2,2	2,2
République dominicaine	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Royaume-Uni	80 551	41,8	—	929,9	971,7	971,7
Slovénie	2 434	1,3	—	28,1	29,4	29,4
Suède	27 268	14,1	—	314,8	328,9	328,9
Suisse	39 347	20,4	—	454,2	474,7	474,7
Surinam	7 342	3,5	2,2	82,9	88,6	88,6
Trinité-et-Tobago	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Uruguay	96 507	38,7	11,2	1 114,3	1 164,2	1 164,2
Venezuela	482 267	216,0	33,3	5 568,5	5 817,8	5 817,8
Total avant montant non affecté	8 367 264	3 870,6	468,8	96 598,5	100 937,9	100 937,9
Non affecté[2]	—	—	—	—	—	15,7[2]
Total 2008	8 367 264	$ 3 870	$ 469	$ 96 599	$ 100 938	
Total 2007	8 368 563	$ 3 871	$ 469	$ 96 613		$ 100 953

[1] Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.
[2] Ce montant représente les actions restantes de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-7

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL ET NOMBRE DE VOIX

Au 31 décembre 2008

Pays membres	Actions souscrites	Nombre de voix	Pourcentage du nombre total de voix[1]
Membres régionaux en développement			
Argentine	900 154	900 289	10,752
Bahamas	17 398	17 533	0,209
Barbade	10 767	10 902	0,130
Belize	9 178	9 313	0,111
Bolivie	72 258	72 393	0,865
Brésil	900 154	900 289	10,752
Chili	247 163	247 298	2,953
Colombie	247 163	247 298	2,953
Costa Rica	36 121	36 256	0,433
El Salvador	36 121	36 256	0,433
Équateur	48 220	48 355	0,577
Guatemala	48 220	48 355	0,577
Guyana	13 393	13 528	0,162
Haïti	36 121	36 256	0,433
Honduras	36 121	36 256	0,433
Jamaïque	48 220	48 355	0,577
Mexique	578 632	578 767	6,912
Nicaragua	36 121	36 256	0,433
Panama	36 121	36 256	0,433
Paraguay	36 121	36 256	0,433
Pérou	120 445	120 580	1,440
République dominicaine	48 220	48 355	0,577
Surinam	7 342	7 477	0,089
Trinité-et-Tobago	36 121	36 256	0,433
Uruguay	96 507	96 642	1,154
Venezuela	482 267	482 402	5,761
Total membres régionaux en développement	4 184 669	4 188 179	50,016
Canada	334 887	335 022	4,001
États-Unis	2 512 529	2 512 664	30,007
Membres extra-régionaux			
Allemagne	158 638	158 773	1,896
Autriche	13 312	13 447	0,161
Belgique	27 438	27 573	0,329
Croatie	4 018	4 153	0,050
Danemark	14 157	14 292	0,171
Espagne	158 638	158 773	1,896
Finlande	13 312	13 447	0,161
France	158 638	158 773	1,896
Israël	13 126	13 261	0,158
Italie	158 638	158 773	1,896
Japon	418 642	418 777	5,001
Norvège	14 157	14 292	0,171
Pays-Bas	28 207	28 342	0,338
Portugal	4 474	4 609	0,055
République de Corée	184	319	0,004
Royaume-Uni	80 551	80 686	0,964
Slovénie	2 434	2 569	0,031
Suède	27 268	27 403	0,327
Suisse	39 347	39 482	0,472
Total membres extra-régionaux	1 335 179	1 337 744	15,976
TOTAL GÉNÉRAL	8 367 264	8 373 609	100,000

[1] Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

NOTE

Les États financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Fonds des opérations spéciales — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les États financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre			
	2008		2007	
ACTIF				
Espèces et titres de placement				
Espèces	**$ 365**		$ 374	
Titres de placement	**990**	**$1 355**	1 191	$1 565
Encours des prêts	**4 524**		4 399	
Provision pour allégement de la dette sur prêts	**(423)**	**4 101**	(433)	3 966
Intérêts courus et autres commissions		**23**		25
À recevoir des membres				
Valeurs à vue non négociables et ne portant pas intérêt	**527**		545	
Montants requis pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie	**283**	**810**	200	745
Actifs divers		**—**		4
Total de actifs		**$6 289**		$6 305
PASSIF ET SOLDE DU FONDS				
Passif				
Dettes passives et charges à payer	**$ 5**		$ 6	
Projets de coopération technique et autres financements non décaissés	**91**		85	
Montant dû au Mécanisme de dons de la BID	**73**		38	
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie des pays membres	**334**	**$ 503**	298	$ 427
Solde du Fonds				
Contributions autorisées et souscrites	**9 636**		9 640	
Réserve générale (déficit)	**(3 952)**		(3 880)	
Montant cumulé des ajustements de conversion	**102**	**5 786**	118	5 878
Total des passifs et solde du Fonds		**$6 289**		$6 305

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE (DÉFICIT)

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Revenus (perte)			
Revenu de prêts			
Intérêts	**$ 80**	$ 79	$ 139
Autres revenus de prêts	**11**	11	13
	91	90	152
Placements	**(18)**	56	60
Total des revenus	**73**	146	212
Dépenses			
Dépenses administratives	**62**	64	93
Total des dépenses	**62**	64	93
Revenu avant coopération technique, allégement de la dette et transferts	**11**	82	119
Dépenses de coopération technique	**33**	23	19
Dépenses d'allégement de la dette	**—**	—	3 306
Transferts au Mécanisme de financement intermédiaire	**—**	—	61
Transferts au Mécanisme de dons de la BID	**50**	50	—
Revenus nets (pertes nettes)	**(72)**	9	(3 267)
Réserve générale (déficit) en début d'exercice	**(3 880)**	(3 889)	(622)
Réserve générale (déficit) en fin d'exercice	**$(3 952)**	$(3 880)	$(3 889)

ÉTAT SPÉCIAL DES REVENUS GLOBAUX

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Revenus nets (pertes nettes)	**$(72)**	$ 9	$(3 267)
Ajustements de conversion	**(16)**	34	54
Revenu global (perte globale)	**$(88)**	$43	$(3 213)

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Trésorerie issue des activités de prêt			
Décaissements de prêts	**$(415)**	$(393)	$ (398)
Recouvrements de prêts	**229**	275	290
Participations à des prêts, nettes	**(5)**	(2)	(2)
Trésorerie nette utilisée dans les activités de prêt	**(191)**	(120)	(110)
Trésorerie issue des activités de financement			
Recouvrement de montants à recevoir des pays membres	**22**	28	101
Remboursement des quotes-parts de contribution aux membres	**(1)**	—	—
Trésorerie nette issue des activités de financement	**21**	28	101
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Achats bruts de titres de placement	**(586)**	(572)	(1 208)
Produit brut issu de la vente ou de l'échéance des titres de placement	**730**	625	1 233
Recouvrements du revenu des prêts	**91**	93	152
Revenu des placements	**23**	23	26
Frais administratifs	**(63)**	(65)	(99)
Coopération technique et autres financements	**(27)**	(23)	(29)
Transferts en liquidités au Compte du Mécanisme de financement intermédiaire	**—**	—	(61)
Transferts en liquidités au Mécanisme de dons de la BID	**(15)**	(12)	—
Trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation	**153**	69	14
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie	**8**	8	6
Accroissement (diminution) nette de la trésorerie	**(9)**	(15)	11
Trésorerie en début d'exercice	**374**	389	378
Trésorerie en fin d'exercice	**$ 365**	$ 374	$ 389

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Le Fonds des opérations spéciales (FOS) a été fondé en vertu de l'Accord constitutif de la Banque (l'Accord) pour consentir des prêts à des conditions fortement concessionnelles aux pays moins avancés membres de la Banque. Le FOS dispense également une assistance technique en rapport ou non avec des projets mais non liée à des prêts spécifiques. Il complète les activités financées au titre du Capital ordinaire et du Mécanisme de financement intermédiaire (MIF) et du Mécanisme de don de la BID. Le MFI a pour objet de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Le Mécanisme de don a été crée en 2007 dans le but d'offrir des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (Haïti seulement jusqu'ici) ou pour des projets spécifiques.

Note B – Résumé des principes comptables

Les états financiers du FOS sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés (GAAP) aux États-Unis. Jusqu'en 2007, les états financiers étaient préparés sur des bases comptables spéciales. Les états financiers ci-joints sont ajustés pour assurer leur conformité aux GAAP.

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants notifiés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations. D'importantes décisions ont dû être prises pour l'évaluation de certains instruments financiers et la détermination du caractère adéquat des provisions pour pertes sur prêts et de l'allégement de la dette.

Nouvelles dispositions comptables

Le 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme de comptabilité financière No. 157 intitulée "Fair Value Measurements" (Mesures de la valeur vénale), qui définit la valeur vénale, établit un cadre pour mesurer la valeur vénale selon des principes comptables généralement acceptés et étend le champ des divulgations sur la mesure de la valeur vénale. Il est estimé que l'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sensible sur la situation financière du Fonds des opérations spéciales ni sur les résultats de ses opérations.

Le 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme de comptabilité financière No. 159, intitulée « The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities » (L'option de la valeur vénale pour les actifs et les passifs financiers). Le FOS n'a pas choisi de mesurer d'instruments financiers à leur valeur vénale selon la Norme No. 159. En mai 2008, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié la Norme No. 162 "The Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles" (Hiérarchie des Principes comptables généralement acceptés), qui identifie les sources des principes comptables et le cadre à utiliser pour le choix des principes à appliquer dans la préparation des états financiers d'organismes non gouvernementaux présentés conformément aux GAAP. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du FOS.

Conversion des monnaies

Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis ; toutefois, la Banque mène ses opérations dans les monnaies de tous ses pays membres, qui sont considérées comme monnaies fonctionnelles. Les ressources du FOS sont issues des quotes-parts de contribution et du montant cumulé des bénéfices non-distribués dans ces diverses monnaies. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars des États-Unis aux taux de change approximatifs du marché en vigueur aux dates où le Bilan est établi. Les revenus et les dépenses dans ces monnaies sont convertis aux taux approximatifs du marché des changes en vigueur dans le courant de chaque mois. Les fluctuations des taux de change n'ont aucune incidence sur les équivalents en dollars des États-Unis des monnaies soumises aux dispositions concernant le maintien de la valeur décrites ci-dessous. Les ajustements nets résultant de la conversion en dollars des États-Unis d'actifs et de passifs libellés dans des monnaies provenant des augmentations des quotes-parts de contribution de 1983, 1990 et 1995, qui ne sont pas protégés par les dispositions relatives au maintien de la valeur, sont présentés comme un élément du Revenu global (des Pertes globales)[1] dans l'État spécial des revenus globaux (pertes globales).

Placements

Les transactions sur titres de placement sont enregistrées à la date de transaction. Tous les titres de placement sont détenus dans un portefeuille des titres à négocier à leur valeur vénale, les variations de cette valeur étant incluses dans le revenu des placements.

[1] Chaque fois qu'elles figurent dans les notes relatives aux états financiers, les références aux rubriques de ces états financiers sont indiquées par une majuscule.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Prêts

La Banque utilise les ressources du FOS pour accorder des prêts fortement concessionnels libellés dans les monnaies des pays membres non-emprunteurs aux pays membres les moins avancés et à leurs institutions et subdivisions politiques. Les années précédentes, la Banque a accordé également des prêts concessionnels en monnaie nationale à ses membres emprunteurs. Pour les prêts accordés à des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux, des banques centrales ou autres entités gouvernementales ou intergouvernementales, la Banque suit une politique générale qui exige une garantie engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Aux termes des contrats de prêt passés avec les emprunteurs, la Banque cède des participations à certains prêts au Fonds de gestion pour le progrès social, mais elle se réserve le droit d'administrer ces prêts.

Les prêts sont généralement consentis pour 40 ans, avec un différé d'amortissement pouvant atteindre 10 ans pour les remboursements du principal. Ils portent généralement intérêt à 1 % pendant le différé d'amortissement, et 2 % par la suite. Le principal des prêts et les intérêts courus sont remboursables dans la monnaie du prêt. Par suite de l'Allégement de la dette multilatérale et de la Réforme du financement concessionnel approuvés par l'Assemblée des gouverneurs en 2007 (voir Note O), la Banque offre désormais un panachage de prêts du FOS et du Capital ordinaire (« prêts parallèles »). La fraction des prêts parallèles provenant du FOS est constituée de prêts remboursables en une fois avec une échéance pouvant aller jusqu'à 40 ans et un taux d'intérêt de 0,25 %.

Le revenu des prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. La Banque a pour principe de déclarer non productifs tous les prêts accordés à un pays membre lorsque le service de la dette afférent à un prêt consenti à ce pays ou garanti par lui, à partir de fonds détenus ou administrés par la Banque, accuse un retard de plus de 180 jours. Le jour où un prêt consenti à un pays membre est déclaré non productif, tous les prêts consentis à ce pays membre sont également déclarés non productifs. Lorsqu'un prêt est déclaré non productif, les charges échues qui restent impayées sont déduites du revenu de la période en cours. Les charges sur les prêts non productifs ne sont incluses dans le revenu que dans la mesure où des paiements ont été effectivement reçus. Lorsqu'un pays membre paie la totalité de ses arriérés, ses prêts sont retirés de la liste des prêts non productifs ; il recouvre son droit à obtenir de nouveaux prêts, et toutes les charges en situation d'arriéré (y compris celles afférentes aux exercices précédents) sont comptabilisées comme revenu des prêts pour la période en cours.

La Banque n'a jamais eu à passer aucun des prêts du FOS par pertes et profits et a pour politique de ne pas rééchelonner les remboursements des prêts. La Banque examine périodiquement la possibilité de recouvrement de ses prêts et, le cas échéant, enregistre comme dépense des provisions pour pertes sur prêts conformément à sa détermination du risque de non-recouvrement de l'ensemble de son portefeuille de prêts. Ces examens tiennent compte des probabilités de défaut de remboursement liées aux cotes de crédit externes de chaque emprunteur et ajustées pour tenir compte de la probabilité de défaut envers la Banque, ainsi que du risque de pertes découlant de retards des remboursements prévus. En raison de la nature de ses emprunteurs, la Banque s'attend à ce que chacun des prêts du FOS soit remboursé. Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, la provision pour pertes sur prêts était minime.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers.

Comptabilisation de l'allégement de la dette : La Banque participe à des initiatives d'allégement de dette concertées entre les organisations internationales afin faire face aux problèmes d'endettement de pays membres identifiés comme pays pauvres très endettés, en renonçant en tout ou en partie aux paiements futurs du service de la dette sur l'encours des prêts du FOS. La composante « principal » des prêts bénéficiant des initiatives d'allégement de dette envers la Banque est comptabilisée comme dépense d'allégement de la dette dans l'État des revenus (Perte) et de la Réserve générale (Déficit) et comme réduction de l'encours des prêts, au moyen d'une provision pour allégement de la dette lorsque l'engagement du FOS est probable et que le montant de l'allégement de la dette peut être estimé. Suivant cette politique, selon l'initiative PPTE renforcée, le FOS comptabilise la composante principale de l'allégement de la dette dans sa totalité lorsque le pays a atteint le point de décision, tel qu'il est défini dans la note N. Au titre de l'Allégement de la dette multilatérale et de la Réforme du financement concessionnel, le FOS a comptabilisé l'allégement de la dette dans sa totalité lorsque l'Assemblée des Gouverneurs a approuvé la participation de la Banque à cette initiative en 2006. Lorsque l'allégement de la dette est appliqué, les soldes des différents prêts sont réduits au titre de la Provision pour allégement de la dette.

Effets à recevoir des membres

Les effets à recevoir des membres comprennent les obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui ont été acceptées en guise de paiement immédiat de la totalité ou d'une partie quelconque des quotes-parts de contribution de ces membres et de leurs obligations au titre du maintien de la valeur.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Quotes-parts de contribution

Comptabilisation : La totalité des quotes-parts de contribution est comptabilisée à la date d'entrée en vigueur de la reconstitution. Les quotes-parts de contribution à recevoir qui sont ainsi comptabilisées sont présentées comme contrepartie aux quotes-parts de contribution autorisées et souscrites jusqu'à leur règlement par paiement en espèces ou par bons à vue non négociables et ne portant pas intérêt.

Les quotes-parts de contribution sont exigibles comme effets à recevoir pendant toute la période de reconstitution, conformément à un calendrier convenu de souscriptions et d'encaissements. La souscription et le paiement effectifs d'effets à recevoir de certains membres, lorsque ces effets deviennent exigibles, sont subordonnés aux procédures budgétaires du membre en question. Les quotes-parts de contribution sont réglées par paiement en espèces ou par bons à vue non négociables et ne portant pas intérêt. Les effets reçus en règlement des quotes-parts de contribution sont encaissées conformément aux dispositions de la résolution pertinente concernant la reconstitution.

Évaluation : L'Accord stipule que les quotes-parts de contribution doivent être exprimées en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959. Le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or avec effet au 1er avril 1978. Par conséquent, le Conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) remplacent le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur des contributions des membres et pour le maintien de la valeur des avoirs en monnaie du FOS. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de monnaies données, y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque et comme le Conseiller juridique l'a suggéré, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, tel qu'il est évalué en dollar des États-Unis du 1er juillet 1974, qui est égal à environ 1,2063 dollar courant des États-Unis de cette date.

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord, chaque membre est tenu de maintenir la valeur des montants détenus par le FOS dans sa monnaie dans la mesure établie par les termes des différentes augmentations des quotes-parts de contribution. De même, et sous réserves des mêmes termes, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa monnaie égal à toute augmentation significative de la valeur de sa monnaie qui est détenue par le FOS. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959. Les montants détenus au titre des augmentations des quotes-parts de contribution de 1983, 1990 et 1995 ne sont pas protégés par une clause de maintien de leur valeur.

Le montant net résultant du calcul du maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres non emprunteurs est inclus comme élément d'actif ou de passif sur le Bilan, au titre des montants nécessaires/à payer pour le maintien de la valeur des avoirs en devises.

Frais administratifs

La quasi-totalité des frais administratifs de la Banque, à l'exclusion des dépenses afférentes au Réalignement, sont répartis entre le FOS et le Capital ordinaire selon une méthode d'affectation approuvée par le Conseil d'administration. Par suite de l'allégement de la dette multilatérale et de la réforme du financement concessionnel, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle formule d'affectation des coûts, selon laquelle dès 2007, le FOS assume une part plus modeste des dépenses administratives de la Banque. Selon cette formule, ces frais administratifs ont été imputés à 12,7 % au FOS et à 87,3 % au Capital ordinaire (11,5 % et 88,5 % respectivement en 2007, et 18,7 % et 81,3 % en 2006, ces deux années ayant appliqué la méthode d'affectation précédente).

Coopération technique

Les projets de coopération technique non remboursable, ainsi que certains financements dont le recouvrement est expressément fonction d'événements qui peuvent ne pas se produire, sont enregistrés comme dépenses de coopération technique au moment de l'approbation.

Les annulations du solde non décaissé et des recouvrements de financements recouvrables sous conditions sont comptabilisées à titre de compensation aux dépenses de coopération technique pendant la période visée.

Les transferts de la réserve générale

Jusqu'au 31 décembre 2006, le FOS effectuait des transferts de la réserve générale vers le MFI. Depuis 2007, les transferts se font au Mécanisme de don de la BID (GRF). Ces transferts sont comptabilisés comme dépense lorsqu'ils sont approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. Cependant, le financement des ces transferts peut être immédiat (par exemple, le MFI) ou selon leurs besoins de financement (par exemple, le GRF). La fraction non décaissée des transferts approuvés de la réserve générale au GRF est présentée au Bilan sous le poste Montant dû au Mécanisme de don de la BID.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Valeur vénale des instruments financiers
Pour estimer la valeur vénale de ses instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué au Bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle ; sinon, elle est donnée par des services externes de tarification, des opérateurs indépendants ou par les flux de trésorerie actualisés.

Prêts : La Banque est l'une des très rares sources de financement de prêts pour le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'absence d'un marché secondaire pour les prêts au développement rend difficile l'estimation de la valeur vénale du portefeuille de prêts de la Banque, malgré la souplesse du nouveau cadre de valeur vénale fourni par la Norme No. 157. Cependant, la Banque continue d'étudier la possibilité de concevoir ou d'acquérir les modèles d'évaluation nécessaires pour estimer la valeur vénale de son portefeuille de prêts sans avoir à encourir des coûts excessifs.

Note C – Monnaies soumises à restrictions
Au 31 décembre 2008, le poste « espèces » comprend un montant de $353 millions (contre $369 millions en 2007) dans les monnaies de pays membres régionaux emprunteurs, dont $21 millions ($34 millions en 2007) ont été soumis à restrictions par un pays membre, conformément aux dispositions de l'Accord, pour être utilisés pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D – Titres de placement
Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit les ressources du Fonds des opérations spéciales dans des titres de haute qualité conformément aux directives de placement établies. Les titres de placement du Fond des opérations spéciales comprennent les obligations de gouvernements, de leurs institutions, de sociétés et de banques, et des titres adossés à des actifs et à des hypothèques présentant en majorité des cotes de crédit classées entre AAA et A+ (les titres à court terme sont ceux qui présentent les cotes de crédit à court terme les plus élevées). La Banque limite ses activités de placement aux titres offerts par une liste d'opérateurs et de contreparties agréés. Des limites de crédit ont été établies pour chaque contrepartie.

La Banque gère deux pools de titres de placement pour le compte du FOS et du MFI. En 2008, la part des pertes non réalisées du FOS sur ces titres de placement s'est élevée à $69 millions ($12 millions en 2007).

Un résumé des titres de placement détenus au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 dans le portefeuille de titres à négocier figure dans l'État récapitulatif des titres de placement à l'Annexe II-1. Le rendement moyen des titres de placement, y compris les pertes et les gains réalisés et non réalisés, a été de (1,68 %) en 2008 (4,42 % en 2007 et 5,04 % en 2006).

Note E – Encours des prêts et provision pour l'Allégement de la dette
Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé ; toutefois, les décaissements ne commencent que lorsque les éventuels emprunteurs et garants ont rempli certaines conditions préalables exigées par le contrat. L'encours des prêts par pays figure dans l'état récapitulatif des prêts, à l'annexe II-2. Le taux d'intérêt moyen appliqué à l'encours des prêts au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 était respectivement de 1,76 % et de 1,81 %, et l'échéance moyenne, de 12 ans pour les deux années.

Les variations de la provision pour allégement de la dette au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se présentaient comme suit (en millions de dollars) :

	2008	2007
Solde au 1er janvier	$433	$ 4 311
Allégement de dette accordé pendant l'année :		
Initiative PPTE renforcée	(10)	(893)
Initiative d'allégement de la dette multilatérale	—	(2 985)
Solde au 31 décembre	$423	$ 433
Comprenant :		
Provision pour l'Initiative PPTE renforcée	$ 10	$ 10
Provision pour l'Initiative d'Allégement de la dette multilatérale	413	423
	$423	$ 433

Note F – A recevoir des Membres
La composition des effets nets à recevoir des membres au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se présente comme suit (en millions de dollars) :

	2008	2007
Membres régionaux en développement	$ 699	$ 720
Canada	35	—
Membres extra-régionaux	(258)	(273)
Total	$ 476	$ 447

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Ces montants sont inscrits au Bilan de la façon suivante (en millions de dollars) :

	2008	2007
Montants à recevoir des membres	$ 810	$ 745
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie nationale	(334)	(298)
Total	$ 476	$ 447

Note G – Mesure de la valeur vénale

Avec effet au 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme No. 157, qui offre un nouveau cadre pour mesurer la valeur vénale conformément à des principes comptables généralement acceptés. La Norme No. 157 établit une hiérarchie de valeurs vénales qui classe par ordre de priorité les éléments introduits dans les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la valeur vénale. Cette hiérarchie donne le plus haut degré de priorité aux prix non ajustés offerts sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) et le plus faible degré de priorité aux éléments ne pouvant être observés (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales sont les suivants :

Niveau 1 : Prix non ajustés offerts sur des marchés actifs accessibles à la date de la mesure pour des actifs ou des passifs identiques non frappés de restrictions ;

Niveau 2 : Prix offerts sur des marchés non actifs, ou éléments pouvant être observés, directement ou indirectement, sensiblement pendant toute la durée de vie de l'actif ou du passif ;

Niveau 3 : Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des éléments qui soient à la fois significatifs pour la mesure de la valeur vénale et qui ne puissent être observés (c'est-à-dire qui ne soient que peu ou pas corroborés par l'activité du marché).

Pratiquement tous les titres de placement du FOS sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, de prix indiqués par des courtiers/opérateurs, ou de prix découlant d'autres modèles de tarification utilisant des flux de trésorerie actualisés. Ces méthodologies représentent des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché et des revenus, et ont été appliquées sans modification tout au long de l'année. Ces titres de placement sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales.

Note H – Quotes-parts de contributions autorisées et souscrites

Des obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt ont été acceptées au lieu du paiement immédiat de la totalité ou d'une partie des quotes-parts de contribution des pays membres. Le paiement des quotes-parts de contribution est subordonné au processus budgétaire et, parfois, au processus législatif, des États membres. La contribution du Canada est augmentée des recouvrements du principal, de l'intérêt et des commissions de service au titre des prêts consentis sur le Fonds de gestion du Canada administré par la Banque ($1 million en 2008 et $1 million en 2007). L'état des quotes-parts de contribution au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est présenté à l'annexe II-3.

Nombre de voix

Pour les décisions concernant les opérations du FOS, le nombre de voix et le pourcentage du total des voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux qui sont applicables pour les décisions portant sur le Capital ordinaire.

Restitution de capital à la Serbie et au Monténégro

En juin 2008, la Banque a restitué à la Serbie et au Monténégro des fonds correspondant à des quotes-parts de contribution par suite de la décision de ces pays de ne pas souscrire en tant que successeurs de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, ancien membre de la Banque. Les ajustements correspondants se sont traduits par une réduction de $5,4 millions des quotes-parts de contribution

Nouvelle adhésion à la Banque

Le 12 janvier 2009, la République populaire de Chine est devenue le 48e membre de la Banque. Aux termes de l'accord conclu, elle fournira $125 millions à titre de quotes-parts de contribution dans un délai de 90 jours.

Note I – Réserve générale (Déficit)

La réserve générale (déficit) comprend les revenus et pertes des années précédentes.

Dans le cadre de l'Allégement de la dette multilatérale et de la Réforme du financement concessionnel, le 1er janvier 2007, la Banque a cessé de transférer des ressources du FOS au MFI (voir Note O pour plus de détails). De plus, en 2007, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la création du GRF, qui est financé par des transferts de la réserve générale du FOS (calculés après exclusion du montant cumulé en principal des prêts passés par pertes et profits au titre des Initiatives PPTE ainsi que d'autres allégements de dette), et par des contributions directes éventuelles de pays donateurs.

En 2008, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé le transfert de $50 millions ($50 millions en 2007) du FOS au GRF pour l'octroi de dons à Haïti. Les transferts du FOS au GRF sont estimés à $100 millions pour 2009. Ces transferts se font sous

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

réserve de l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs. Les transferts futurs seront déterminés en fonction des conditions financières futures du FOS.

Les variations de la réserve générale (déficit) enregistrées au cours des exercices clos le 31 décembre 2008, le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006 sont récapitulées ci-dessous (en millions de dollars) :

	Allégement de la dette	Revenu (perte), allégement de la dette non compris	Total Réserve générale (Déficit)
Solde au 1er janvier 2006	$(1 392)	$770	$ (622)
Dépenses au titre de l'allégement de la dette	(3 306)	—	(3 306)
Revenu net, allégement de la dette non compris	—	39	39
Solde au 31 décembre 2006	(4 698)	809	(3 889)
Revenu net	—	9	9
Solde au 31 décembre 2007	(4 698)	818	(3 880)
Perte nette	—	(72)	(72)
Solde au 31 décembre 2008	$(4 698)	$746	$(3 952)

Note J – Ajustements de conversion cumulés

On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des variations des ajustements de conversion cumulés pour les exercices clos le 31 décembre 2008, le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006 (en millions de dollars) :

	2008	2007	2006
Solde au 1er janvier	$118	$ 84	$30
Ajustements de conversion	(16)	34	54
Solde au 31 décembre	$102	$118	$84

Note K – Frais administratifs

Conformément à la politique décrite à la Note B, le FOS partage sensiblement toutes les dépenses engagées par la Banque, sauf les dépenses liées au réalignement, y compris celles relatives aux contributions aux régimes de retraite et aux prestations complémentaires de retraite.

Note L – Coopération technique non décaissée et autres financements

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, les montants non décaissés au titre de projets de coopération technique et d'autres financements comprenaient (en millions de dollars) :

	2008	2007
Solde au 1er janvier	$ 85	$ 84
Approbations	43	34
Annulations	(6)	(7)
Décaissements	(31)	(26)
Solde au 31 décembre	$ 91	$ 85

Note M – Ajustement du Revenu Net (Perte) de Trésorerie nette issu des activités d'exploitation

L'ajustement du revenu net (perte) à la trésorerie nette provenant des opérations, telle qu'elle figure dans l'État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	2006
Revenu net (perte)	$(72)	$ 9	$(3 267)
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des prêts	—	3	—
Revenu des placements	—	—	4
Perte nette non réalisée (gain) sur placements	41	(32)	(39)
Charges administratives	(1)	(2)	(6)
Coopération technique et autres financements	6	—	(9)
Transferts au GRF	35	38	—
Diminution nette des placements	144	53	25
Dépense au titre de l'allégement de la dette	—	—	3 306
Trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation	$153	$ 69	$ 14
Activités non financières supplémentaires rendues publiques			
Augmentation (diminution) résultant des fluctuations des taux de change			
Placements	$(16)	$ 9	$ 4
Encours des prêts	(56)	95	128
À recevoir des membres — net	49	(78)	(84)

Note N – Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

La Banque participe à l´Initiative PPTE, initiative internationale concertée approuvée par le Groupe des Sept (G-7), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) et le Fonds monétaire pour faire face aux problèmes de la dette d'un groupe de pays identifiés comme pays pauvres très endettés et veiller à ce que les réformes entreprises par ces pays ne soient pas compromises par la persistance d'un lourd endettement extérieur. Aux termes de cette Initiative, tous les créanciers bilatéraux et multilatéraux sont censés consentir un allégement de leur dette aux pays qui appliquent durablement une saine politique afin de ramener le service de leur dette à des niveaux supportables.

La participation de la Banque à l'Initiative PPTE porte sur la première phase de cette Initiative, qui a été approuvée en 1998 et sur l'Initiative PPTE renforcée approuvée en 2001. Au 31 décembre 2008, les pays membres admis à bénéficier de cette initiative étaient la Bolivie, le Guyana, Haïti, le Honduras et le

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Nicaragua. Cet allégement de la dette se présente sous la forme d'une combinaison de passations par pertes et profits du principal et des intérêts de prêts du FOS, de transferts de la réserve générale du FOS au MFI, de conversions d'une part substantielle des avoirs en monnaies locales du FOS en dollars des États-Unis et de dons de pays membres à travers le Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale.

Dans le cadre de la première phase de l'Initiative PPTE, en 1998, la Banque a passé par pertes et profits des prêts du FOS à la Bolivie et au Guyana d'un montant de $177,1 millions.

Initiative PPTE renforcée

Dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, la Banque offre un allégement du service de la dette en consentant une remise des obligations au titre du service de leur dette aux pays jugés admissibles. Jusqu'au 1er janvier 2007, un allégement supplémentaire du service de la dette était financé à l´aide de montants reçus du Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale. Ces montants, y compris tout revenu de placements de ces ressources, étaient tenus séparément des ressources du FOS sur le Compte de l'Initiative PPTE et étaient utilisés exclusivement pour couvrir les obligations des pays admissibles au titre du service de leur dette. Ces ressources n'étaient pas incluses dans les états financiers et étaient sans effet sur les opérations du FOS.

Au titre de l'Initiative PPTE renforcée, le Point de décision est atteint lorsque le pays affiche un niveau adéquat de réformes. Le Point d'achèvement est atteint lorsque le pays fait preuve durablement de l'efficacité de ses réformes. Pendant la période comprise entre le Point de décision et le Point d'achèvement, période désignée comme période intérimaire, un allégement partiel de la dette, ne dépassant pas un tiers du montant total de l'allégement, peut être consenti au pays. Cet allégement intérimaire est révocable et subordonné à la réalisation par le pays de progrès sensibles dans la mise en œuvre de ses réformes. Lorsque le pays atteint le Point d'achèvement, l'allégement de la dette qui lui est consenti devient irrévocable.

En 2006, Haïti a atteint le Point de décision et le FOS a comptabilisé une dépense d'allégement de la dette d'Haïti de $20 millions au titre le l'Initiative PPTE renforcée. Les quatre autres pays admissibles avaient atteint le Point d'achèvement entre 2001 et 2005. En 2008, le FOS a accordé un allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée pour un montant total de $10 millions ($893 millions en 2007).

En décembre 2008, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé une aide intérimaire additionnelle à Haïti sous la forme d'une réduction de $14 millions ($10 millions de principal et $4 millions d'intérêts) du service de la dette de ce pays en 2009, en attendant qu'il atteigne le Point d'achèvement.

Note O – Allégement de la dette multilatérale et réforme du financement concessionnel

En 2006, l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international et le Fonds africain de développement ont approuvé leur participation à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) afin d'apporter un allégement supplémentaire de leur dette aux pays bénéficiaires de l'Initiative PPTE. Bien que la Banque n'ait pas participé à l'IADM, l'Assemblée des gouverneurs s'est déclarée favorable au principe de l'octroi par le FOS d'un allégement supplémentaire de leur dette aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes bénéficiaires de l'Initiative PPTE.

En décembre 2006, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé une structure qui comprenait un allégement à 100 % de la dette de la Bolivie, du Guyana, d'Haïti, du Honduras et du Nicaragua envers le FOS, avec effet au 1er janvier 2007, ainsi que i) le maintien de l'accès aux ressources concessionnelles pour les pays FOS (autres qu'Haïti) par des prêts parallèles, ii) l'accès pour Haïti à une combinaison appropriée de prêts et/ou de dons assortis d'un niveau adéquat de concessionnalité, iii) le prolongement du MFI jusqu'en 2015 au moyen d'une combinaison de ressources du FOS et de prêts du Capital ordinaire, iv) une assistance technique annuelle non-remboursable d'un montant de $30 millions. Du fait de cette approbation, le FOS a comptabilisé, au titre de l'allégement de dette, une dépense de $3 286 millions, augmentant la Provision pour allégement de la dette.

Le 15 mars 2007, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé un allégement à 100 % de la dette de la Bolivie, du Guyana, d'Haïti, du Honduras et du Nicaragua sur l'encours des prêts du FOS à ces pays au 31 décembre 2004. Aux termes de cet accord, la Banque a annulé environ $3,4 milliards de remboursements de principal sur les prêts du FOS, dont environ $0,4 milliard pour Haïti, une fois que ce pays aura atteint le Point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée, et $1,0 milliard de paiements d'intérêts à venir. Le FOS a passé par pertes et profits des soldes d'environ $3 868 millions avec effet au 1er janvier 2007, dont $883 millions liés à l'allégement de dette résiduel à consentir aux pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTE renforcée, sauf Haïti, au titre de cette Initiative. En outre, le FOS assume maintenant un pourcentage moindre des charges administratives de la Banque qui sont actuellement réparties entre le Capital Ordinaire et le FOS, et les pays admis à bénéficier de subventions du MFI continueront de recevoir des ressources concessionnelles pour de nouveaux prêts jusqu'en 2015, sous forme de prêts parallèles à la place d'une réduction du taux d'intérêt facturé, et recevront toujours la réduction du taux d'intérêt facturé pour les prêts approuvés jusqu'au 31 décembre 2006, sous réserve de la disponibilité de ressources du MFI.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note P – Erreur dans l'état financier de l'exercice précédent

En 2008, la Direction a remarqué une erreur dans les dépenses d'allégement de la dette comptabilisées dans les états financiers du FOS pour 2006, due au fait qu'il n'a pas été tenu compte de l'élimination du montant afférent au maintien de la valeur lié à certains prêts qui avaient été passés par pertes et profits dans le cadre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Le montant total des dépenses indiqué dans les états financiers pour 2006, de $3 382 millions, comprenait un excès de $76 millions, et les montants à payer au titre du maintien de la valeur des avoirs en monnaies figurant dans les états financiers de 2006 et 2007 étaient également gonflés de ce même montant.

Ces erreurs comptables des états financiers du FOS pour 2006 et 2007 n'étaient pas importantes. Toutefois, leur correction dans les états financiers de 2008 a pour effet de fausser sensiblement les résultats des opérations de 2008. Par conséquent, la Direction a décidé d'ajuster rétroactivement les états financiers de 2006 et 2007. L'effet de cet ajustement sur les différents postes correspondants de l'État des revenus et de la Réserve générale (déficit) pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et du Bilan au 31 décembre 2007 est le suivant (en millions de dollars).

	Comme indiqué	Ajustement	Après Ajustement
2006 :			
Allégement de la dette	$(3 382)	$ 76	$(3 306)
Revenu net (perte nette)	(3 343)	76	(3 267)
Réserve générale (déficit), en fin d'exercice	(3 965)	76	(3 889)
2007 :			
Montants à payer au titre du maintien de la valeur des avoirs en monnaie	374	(76)	298
Solde du Fonds	5 802	76	5 878
Réserve générale (déficit) en fin d'exercice	(3 956)	76	(3 880)

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE II-1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT – NOTE D

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Portefeuille de placements	2008	2007
Pools de placements[1] :		
Obligations du gouvernement des États-Unis, de ses entreprises et institutions	$196	$ 146
Obligations d'autres gouvernements et institutions	48	71
Titres de sociétés	30	26
Obligations bancaires	305	362
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques	258	468
	837	1 073
Placements directs :		
Obligations d'autres gouvernements et institutions	31	15
Obligations bancaires	122	103
	$990	$1 191

[1] Le détail des titres de placement par catégorie représentant la part proportionnelle du FOS dans les pools de placement. Pour plus de renseignements, voir note D.

Les montants en devises des placements susmentionnés sont les suivants :

Monnaies	2008	2007
Livres sterling	$ 13	$ 13
Dollars canadiens	31	26
Couronnes danoises	4	3
Euros	87	57
Couronnes suédoises	3	3
Dollars des États-Unis	852	1 089
	$990	$1 191

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE II-2

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS – NOTE E

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Membres sur le territoire desquels des prêts ont été consentis	Encours 2008[1]	Monnaie dans laquelle le solde des prêts en cours doit être recouvré: Monnaies de pays non emprunteurs	Monnaie dans laquelle le solde des prêts en cours doit être recouvré: Monnaies de pays emprunteurs	Non décaissés	Encours 2007[1]
Argentine	$ 89	$ —	$ 89	$ —	$ 99
Barbade	9	9	—	—	11
Bolivie	295	262	33	398	259
Brésil	224	—	224	—	252
Colombie	94	10	84	—	107
Costa Rica	47	43	4	—	58
El Salvador	407	393	14	—	428
Équateur	464	412	52	—	490
Guatemala	314	270	44	—	323
Guyana	188	187	1	197	150
Haïti	785	777	8	278	711
Honduras	363	329	34	320	264
Jamaïque	32	27	5	—	39
Mexique	10	—	10	—	13
Nicaragua	463	440	23	286	395
Panama	26	22	4	—	34
Paraguay	283	264	19	18	296
Pérou	38	13	25	—	48
République dominicaine	316	304	12	—	343
Surinam	1	—	1	4	1
Trinité-et-Tobago	7	—	7	—	7
Uruguay	13	6	7	—	16
Région	56	55	1	1	55
Total 2008	$4 524	$3 823	$701	$1 502	
Total 2007		$3 624	$775	$1 783	$4 399

[1] Exclut les participations à des prêts vendues au Fonds de gestion pour le progrès social pour un total de $33 millions ($38 millions en 2007), dont $0 million à la Bolivie ($1 million en 2007), $3 millions au Costa Rica ($3 millions en 2007), $10 millions à El Salvador ($10 millions en 2007), $6 millions à l'Équateur ($7 millions en 2007), $5 millions au Guatemala ($7 millions en 2007), $2 millions au Panama ($2 millions en 2007), $1 million au Paraguay ($1 million en 2007), et $6 millions à la République dominicaine ($7 millions en 2007).

Les monnaies des pays non emprunteurs dans lesquelles l'encours des prêts approuvés peut être perçu sont les suivantes :

Monnaies	2008	2007
Livre sterling	$ 36	$ 53
Dollar canadien	157	201
Couronne danoise	23	25
Euro	516	565
Yen japonais	160	140
Couronne norvégienne	16	21
Couronne suédoise	12	15
Franc suisse	30	31
Dollar des États-Unis	2 873	2 573
	$3 823	$3 624

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE II-3

ÉTAT DES QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION – NOTE H

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
Exprimé en millions de dollars des États-Unis[1]

	Contributions autorisées et souscrites				
	Soumises au maintien de la valeur				
Pays membres	Avant ajustements	Ajustements[2]	Non soumises au maintien de la valeur	Total 2008	Total 2007
Allemagne	$ 136,7	$ —	$ 93,3	$ 230,0	$ 230,0
Argentine	402,8	29,5	73,1	505,4	505,4
Autriche	11,0	—	9,0	20,0	20,0
Bahamas	8,8	—	1,8	10,6	10,6
Barbade	1,4	—	0,4	1,8	1,8
Belgique	27,1	—	15,4	42,5	42,5
Belize	—	—	7,6	7,6	7,6
Bolivie	32,5	9,7	6,5	48,7	48,7
Brésil	402,8	62,2	79,4	544,4	544,4
Canada	225,5	12,6	71,3	309,4	308,6
Chili	111,4	24,0	22,3	157,7	157,7
Colombie	111,4	20,1	22,2	153,7	153,7
Costa Rica	16,2	4,0	3,2	23,4	23,4
Croatie	3,1	—	2,8	5,9	5,9
Danemark	11,7	—	8,3	20,0	20,0
El Salvador	16,2	2,0	3,2	21,4	21,4
Équateur	21,7	4,2	4,4	30,3	30,3
Espagne	133,4	—	82,4	215,8	215,8
États-Unis	4 100,0	243,7	495,3	4 839,0	4 839,0
Finlande	11,0	—	8,0	19,0	19,0
France	133,4	—	87,7	221,1	221,1
Guatemala	21,7	6,8	4,3	32,8	32,8
Guyana	7,0	—	1,3	8,3	8,3
Haïti	16,2	2,4	3,2	21,8	21,8
Honduras	16,2	7,1	3,2	26,5	26,5
Israël	10,8	—	7,2	18,0	18,0
Italie	133,4	—	82,3	215,7	215,7
Jamaïque	21,7	2,7	4,4	28,8	28,8
Japon	148,8	—	443,1	591,9	591,9
Mexique	259,2	15,0	54,8	329,0	329,0
Nicaragua	16,2	4,8	3,2	24,2	24,2
Norvège	11,7	—	8,3	20,0	20,0
Panama	16,2	5,9	3,3	25,4	25,4
Paraguay	16,2	8,5	3,2	27,9	27,9
Pays-Bas	20,3	—	16,6	36,9	36,9
Pérou	54,5	14,3	11,0	79,8	79,8
Portugal	5,0	—	2,8	7,8	7,8
République dominicaine	21,7	7,9	4,3	33,9	33,9
Royaume-Uni	133,4	—	41,9	175,3	175,3
Slovénie	1,8	—	1,6	3,4	3,4
Suède	23,7	—	16,4	40,1	40,1
Suisse	38,5	—	24,4	62,9	62,7
Surinam	5,3	—	1,0	6,3	6,3
Trinité-et-Tobago	16,2	1,5	3,2	20,9	20,9
Uruguay	43,5	3,7	8,7	55,9	55,9
Venezuela	250,1	12,1	53,1	315,3	315,3
Total avant montant non affecté	7 227,4	504,7	1 904,4	9 636,5	9 635,5
Montant non affecté	—	—	—	—	5,4[3]
Total 2008	$ 7 227	$ 505	$ 1 904	$ 9 636	
Total 2007	$ 7 230	$ 505	$ 1 905		$ 9 640

[1] Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.
[2] Représente les ajustements au titre du maintien de la valeur résultant des fluctuations des monnaies qui se sont produites en 1972 et 1973 par suite des dévaluations du dollar des États-Unis de ces années.
[3] Ce montant représente les actions restantes de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE

NOTE

Les États financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Mécanisme de financement intermédiaire — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les États financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre	
	2008	**2007**
ACTIF		
Espèces	**$ 1**	$ 2
Titres de placement	**250**	303
Total des actifs	**$251**	$305
PASSIF		
Compte à payer et charges	**$ 3**	$ —
SOLDE DU FONDS		
Solde du Fonds	**248**	305
Total du passif et solde du fonds	**$251**	$305

ÉTAT DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Additions			
Affectations du Fonds des opérations spéciales	**$ —**	$ —	$ 61
Revenus des placements	**—**	14	17
Total des additions	**—**	14	78
Déductions			
Pertes sur titres de placements	**7**	—	—
Paiements d'intérêts et de principal pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire	**50**	48	43
Total des déductions	**57**	48	43
Variation du solde du Fonds	**(57)**	(34)	35
Solde en début d'exercice	**305**	339	304
Solde en fin d'exercice	**$248**	$305	$339

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre		
	2008	**2007**	**2006**
Trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Transferts du Fonds des opérations spéciales	**$ —**	$ —	$ 61
Revenu des placements	**3**	3	5
Intérêt payé pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire	**(47)**	(48)	(43)
Diminution (accroissement) nette sur les titres de placements	**43**	47	(28)
Trésorerie nette (utilisée pour) fournie par les activités d'exploitation et accroissement net (diminution nette) de la trésorerie	**(1)**	2	(5)
Trésorerie en début d'exercice	**2**	—	5
Trésorerie en fin d'exercice	**$ 1**	$ 2	$ —

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Aux termes de l'Accord portant création de la Banque (l'Accord), celle-ci finance ses opérations au moyen de son Capital ordinaire et du Fonds des opérations spéciales (FOS). En 1983, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque a créé le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) aux fins de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Jusqu'au 31 décembre 2006, le MFI était financé principalement par des transferts du FOS. Dans le cadre le l'Allégement de la dette multilatérale et de la Réforme du financement concessionnel approuvée en 2007 (voir Note G), la Banque a cessé d'effectuer ces transferts du FOS au MFI.

Pour les décisions concernant les opérations du MFI, le nombre de voix et le pourcentage de voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux qui ont été appliqués pour les décisions concernant le Capital ordinaire. Toutefois, le nombre de voix pour les décisions concernant l'octroi de subventions du MFI sur les prêts est déterminé selon la quote-part de contribution de chaque pays membre au FOS.

Note B – Résumé des principes comptables essentiels

Les états financiers du MFI sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants notifies des recettes et des dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Nouvelles dispositions comptables

Le 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme de comptabilité financière No. 157 intitulée "Fair Value Measurements" (Mesures de la valeur vénale), qui définit la valeur vénale, établit un cadre pour mesurer cette valeur selon des principes comptables généralement acceptés (GAAP) et étend le champ des divulgations concernant cette valeur. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sensible sur la situation financière du Mécanisme de financement intermédiaire ni sur les résultats de ses opérations.

En mai 2008, le Financial Accounting Standard Board a publié la Norme de comptabilité financière No. 162 intitulée « The Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles » (Hiérarchie des principes comptables généralement acceptés), qui identifie les sources des principes comptables et le cadre utilisé pour choisir les principes utilisés dans la préparation des états financiers d'entités non-gouvernementales qui sont présentés conformément à des principes comptables généralement acceptés. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers du MFI.

Titres de placement

Les transactions sur titres de placement sont comptabilisées à la date de transaction et ces titres sont détenus dans un portefeuille de transactions, à leur valeur vénale, et les variations de la valeur vénale sont inscrites comme revenu (perte) sur titres de placements[1]. La valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle, si elle est connue ; sinon, elle est donnée par des services externes de tarification, des opérateurs indépendants ou par les flux de trésorerie actualisés.

Frais administratifs

Les frais administratifs du MFI sont payés par la Banque et affectés au Capital ordinaire et au FOS selon une méthode d'affectation approuvée par le Conseil d'administration.

Note C – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit les ressources du MFI dans des titres de haute qualité, selon des directives établies en matière de placements, à travers deux pools de placements gérés par la Banque pour le compte du MFI et du FOS. Les titres de placement du MFI comprennent des obligations d'État, d'institutions publiques, de sociétés et de banques, et des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques dont la cote de crédit en majorité varie de A+ à AAA (les titres à court terme ont la cote de crédit à court terme la plus élevée). La Banque limite les placements du MFI aux titres offerts par une liste de courtiers et contreparties agréés. Des limites de crédit ont été établies pour chaque contrepartie.

La part respective des actifs de pools de placements du MFI au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 figure à l'État récapitulatif des placements à l'Annexe III-1. En 2008, la part des pertes non réalisées par le MFI sur les placements effectués à travers ces pools s'élevait à $17 millions ($4 millions en 2007). Le rendement moyen des placements en 2008, y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés, a été de 2,30 % (4,41 % en 2007 et 4,99 % en 2006).

[1]Chaque fois qu'elles figurent dans les notes relatives aux états financiers, les références aux rubriques de ces états financiers sont indiquées par une majuscule.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note D – Mesure de la valeur vénale

Avec effet au 1er janvier 2008, la Banque a adopté la Norme No. 157, qui offre un nouveau cadre pour mesurer la valeur vénale conformément à des principes comptables généralement acceptés. La Norme No. 157 établit une hiérarchie de valeurs vénales qui classe par ordre de priorité les éléments introduits dans les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la valeur vénale. Cette hiérarchie donne le plus haut degré de priorité aux prix non ajustés offerts sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) et le plus faible degré de priorité aux éléments ne pouvant être observés (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales sont les suivants :

Niveau 1 : Prix non ajustés offerts sur des marchés actifs accessibles à la date de la mesure pour des actifs ou des passifs identiques non frappés de restrictions ;

Niveau 2 : Prix offerts sur des marchés non actifs, ou éléments pouvant être observés, directement ou indirectement, sensiblement pendant toute la durée de vie de l'actif ou du passif ;

Niveau 3 : Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des éléments qui soient à la fois significatifs pour la mesure de la valeur vénale et qui ne puissent être observés (c'est-à-dire qui ne soient que peu ou pas corroborés par l'activité du marché).

Pratiquement tous les titres de placement du MIF sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, de prix indiqués par des courtiers/opérateurs, ou de prix découlant d'autres modèles de tarification utilisant des flux de trésorerie actualisés. Ces méthodologies représentent des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché et des revenus. Ces titres de placement sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales.

Note E – Engagements

Le MFI couvre une partie de l'intérêt dû par les emprunteurs sous réserve de la disponibilité des ressources. Au 31 décembre 2008, les montants décaissés et non remboursés ainsi que les montants non décaissés de prêts pour lesquels le MFI prendrait à sa charge une partie des intérêts sont présentés ci-après, par pays (en millions de dollars) :

Pays	Décaissé et en cours	Non décaissé
Barbade	$ 36	$ —
Bolivie	83	—
Costa Rica	69	—
El Salvador	394	4
Équateur	419	131
Guatemala	430	59
Jamaïque	245	56
Nicaragua	74	—
Panama	68	—
Paraguay	207	119
République dominicaine	321	22
Surinam	59	17
Trinité-et-Tobago	66	—
Uruguay	62	—
Région	33	—
	$2 566	$408

La bonification d'intérêts dus par certains emprunteurs sur des prêts financés sur le Capital ordinaire est fixée semestriellement par le Conseil d'administration. Elle ne peut dépasser 3,62 % par an (5 % par an pour certains prêts dont la subvention a été augmentée aux termes de l'Initiative PPTE I).

Dans le cadre de l'Allégement de la dette multilatérale et de la Réforme du financement concessionnel, les prêts approuvés après le 31 décembre 2006 ne sont plus admis à bénéficier de la subvention (voir Note G). On compte que, à terme, la Banque distribuera toutes les ressources du MFI pour subventionner une partie des paiements d'intérêts dont certains emprunteurs du Capital ordinaire sont redevables.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note F – Alignement de la variation du Solde du Fonds sur la trésorerie nette (utilisée pour) fournie par les activités d'exploitation

L'alignement de la variation du solde du fonds sur la trésorerie nette (utilisée pour) fournie par les activités d'exploitation, indiqué sur l'État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercises clos le 31 décembre		
	2008	2007	2006
Variation du solde du fonds	$(57)	$(34)	$ 35
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des placements	—	—	1
Perte (gain) nette non réalisée sur les placements	10	(11)	(13)
Intérêts payés pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire	3	—	—
Diminution (augmentation) nette des placements	43	47	(28)
Trésorerie nette fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation	$ (1)	$ 2	$ (5)

Note G – Allégement de la dette multilatérale et Réforme du financement concessionnel

En décembre 2006, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé une nouvelle structure pour l'allégement de la dette, qui comprenait 100 % de l'allégement de la dette admissible de la Bolivie, du Guyana, d'Haïti, du Honduras et du Nicaragua envers le FOS, avec effet au 1er janvier 2007 (Haïti pourra bénéficier de cet allégement une fois qu'il atteindra le Point d'achèvement défini au titre de l'Initiative PPTE renforcée). À la suite de cette initiative, le 15 mars 2007, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé notamment le droit, pour les pays admis à bénéficier des subventions du MFI, de continuer de recevoir des ressources concessionnelles pour de nouveaux prêts jusqu'en 2015, sous la forme de prêts parallèles (un panachage de prêts du FOS et du Capital ordinaire), plutôt qu'une réduction du taux d'intérêt facturé, et de continuer de recevoir la réduction du taux d'intérêt facturé pour les prêts approuvés jusqu'au 31 décembre 2006, sous réserve de la disponibilité de ressources du MFI.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE III-1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS – NOTE C

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Titres de placements	2008	2007
Pools de placements[1] :		
Obligations du gouvernement des États-Unis, de ses sociétés et institutions	$ 69	$ 38
Obligations d'autres gouvernements et institutions	17	18
Titres de sociétés	11	7
Obligations bancaires	84	104
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques	69	136
	$250	$303

[1]Le détail des placements par catégorie représente la part du MFI dans les pools de placements. Pour plus de détails, voir Note C.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID

NOTE

Les États financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Mécanisme de dons — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les États financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Aux 31 décembre	
	2008	**2007**
ACTIFS		
À recevoir du Fonds des opérations spéciales	**$73**	$38
Total des actifs	**$73**	$38
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Passif		
Dons non décaissés	**$73**	$38
Solde du Fonds	**—**	—
Total du passif et du solde du Fonds	**$73**	$38

ÉTAT DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercice clos au 31 décembre 2008	Du 29 juin 2007 (création du Mécanisme) au 31 décembre 2007
Additions		
Transferts du Fonds des opérations spéciales	**$50**	$ 50
Total additions	**50**	50
Déductions		
Dons	**50**	50
Variation du solde du Fonds	**—**	—
Solde en début d'exercice	**—**	—
Solde en fin d'exercice	**$—**	$—

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercice clos au 31 décembre 2008	Du 29 juin 2007 (création du Mécanisme) au 31 décembre 2007
Trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Transferts du Fonds des opérations spéciales	**$ 15**	$ 12
Décaissements de dons	**(15)**	(12)
Trésorerie nette issue des activités d'exploitation	**—**	—
Trésorerie en début d'exercice	**—**	—
Trésorerie en fin d'exercice	**$ —**	$ —

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou qui favorisent une réforme économique. Aux termes de l'Accord portant création de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), celle-ci finance ses opérations au moyen de son Capital ordinaire et du Fonds des opérations spéciales (FOS). En juin 2007, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque a approuvé la création du Mécanisme de dons de la BID (GRF) dans le but d'octroyer des dons appropriés pour répondre à des circonstances spéciales survenant dans des pays particuliers (actuellement, seulement Haïti) ou pour contribuer à des projets spécifiques. Le GRF est financé par des affectations de la Réserve générale au titre du FOS et par de possibles contributions directes des pays donateurs.

Note B – Résumé des principes comptables essentiels

Les états financiers sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation des états financiers exige que la Direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date de préparation desdits états et sur les montants notifiés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Dons

Les dons sont comptabilisés comme une déduction du solde du fonds lorsqu'ils sont approuvés. L'annulation de la portion non décaissée des dons[1] approuvés est soustraite des dons pour la période pendant laquelle cette annulation est effectuée.

Affectations du FOS

Les affectations du FOS sont reconnues lorsqu'elles sont approuvées par l'Assemblée des gouverneurs. Cependant, le FOS finance ces affectations selon les besoins de financement du GRF. La portion des affectations approuvées qui n'a pas encore été reçue du FOS est inscrite à la ligne intitulée « À recevoir du Fonds des opérations spéciales » du Bilan.

Dépenses administratives

Les dépenses administratives du GRF sont payées par la Banque et leur allocation est répartie entre le Capital ordinaire et le FOS, selon une formule d'allocation approuvée par le Conseil d'administration.

Note C – Dons non décaissés

Pendant l'année 2008, le GRF a approuvé des dons pour Haïti, pour un montant total de $50 millions. Voici un résumé des variations dans les dons non décaissés pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2008 et la période allant du 29 juin 2007 (création du Mécanisme) au 31 décembre 2007 (en millions de dollars) :

	2008	2007
Solde au début de la période	$ 38	$ —
Approbations	50	50
Décaissements	(15)	(12)
Solde au 31 décembre	$ 73	$ 38

[1]Chaque fois qu'elles figurent dans les notes relatives aux états financiers, les références aux rubriques de ces états financiers sont indiquées par une majuscule.

ANNEXES GÉNÉRALES

GOUVERNEURS ET SUPPLÉANTS

Pays	Gouverneurs	Suppléants
ALLEMAGNE	Karin Kortmann	Rolf Wenzel
ARGENTINE	Carlos Fernández	Martín P. Redrado
AUTRICHE	Wilhelm Molterer	Edith Frauwallner
BAHAMAS	Zhivargo S. Laing	Collin Higgs
BARBADE	David J. H. Thompson	Grantley W. Smith
BELGIQUE	Didier Reynders	Franciscus Godts
BELIZE	Dean Barrow	Carla Barnett
BOLIVIE	Carlos Villegas Quiroga	Luis Alberto Arce Catacora
BRÉSIL	Paulo Bernardo Silva	Alexandre Meira da Rosa
CANADA	Lawrence Cannon	James Haley
CHILI	Andrés Velasco Brañes	María Olivia Recart Herrera
COLOMBIE	Óscar Iván Zuluaga Escobar	Carolina Rentería Rodríguez
COSTA RICA	Guillermo Zúñiga Chaves	Francisco de Paula Gutiérrez
CROATIE	Ivan Suker	Zdravko Maric
DANEMARK	Susan Ulbæk	Lars Bredal
EL SALVADOR	Eduardo Ayala Grimaldi	William J. Handal
ÉQUATEUR	María Elsa Viteri Acaiturri	Roberto Murillo Cavagnaro
ESPAGNE	Pedro Solbes Mira	David Vegara Figueras
ÉTATS-UNIS	Henry M. Paulson, Jr.	Reuben Jeffery III
FINLANDE	Marjatta Rasi	Pekka Hukka
FRANCE	Christine Lagarde	Xavier Musca
GUATEMALA	Juan Alberto Fuentes	María Antonieta de Bonilla
GUYANA	Bharrat Jagdeo	Ashni Singh
HAÏTI	Daniel Dorsainvil	Jean-Max Bellerive
HONDURAS	Rebeca Patricia Santos Rivera	Edwin Araque Bonilla
ISRAËL	Stanley Fischer	Oded Brook
ITALIE	Giulio Tremonti	Mario Draghi
JAMAÏQUE	Audley Shaw, MP	Wesley Hughes, CD
JAPON	Shoichi Nakagawa	Masaaki Shirakawa
MEXIQUE	Agustín Carstens Carstens	Alejandro Werner Wainfeld
NICARAGUA	Alberto José Guevara Obregón	Antenor Rosales Bolaños
NORVÈGE	Hakon Arald Gulbrandsen	Henrik Harboe
PANAMA	Héctor Ernesto Alexander Hansell	
PARAGUAY	Dionisio Borda	Manuel Vidal Caballero Giménez
PAYS-BAS	Bert Koenders	Ruud Treffers
PÉROU	Luis Miguel Valdivieso Montano	José Berley Arista Arbildo
PORTUGAL	Fernando Teixeira dos Santos	Carlos Costa Pina
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Man-Soo Kang	Seongtae Lee
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Vicente Bengoa	Juan Temístocles Montás
ROYAUME-UNI	Douglas Alexander, MP	Mike Foster, MP
SLOVÉNIE		Andrej Kavcic
SUÈDE	Jan Knutsson	Anders Bengtcén
SUISSE		Roger Denzer
SURINAM	Humphrey S. Hildenberg	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	Emily Gaynor Dick-Forde	Esme Rawlins-Charles
URUGUAY	Álvaro García Rodríguez	Enrique Rubio
VENEZUELA	Alí Rodríguez Araque	Haiman El Troudi

Au 31 décembre 2008

ADMINISTRATEURS ET SUPPLÉANTS

			Nombre de voix	Pourcentage
Adina Bastidas, **VENEZUELA** Fernando Eleta Casanovas (Suppléant) **PANAMA**	**élue par :** Panama Venezuela		518 658	6,194
Marcelo Bisogno, **URUGUAY** Hernando Larrazábal (Suppléant), **BOLIVIE**	**élu par :** Bolivie Paraguay Uruguay		205 291	2,452
Winston A. Cox, **BARBADE** Richard Bernal (Suppléant), **JAMAÏQUE**	**élu par :** Bahamas Barbade Guyana	 Jamaïque Trinité-et-Tobago	126 574	1,511
Eugenio Díaz-Bonilla, **ARGENTINE** Martín Bès (Suppléant), **ARGENTINE**	**élu par :** Argentine Haïti		936 545	11,185
Alejandro Foxley Tapia, **CHILI** Xavier Eduardo Santillán (Suppléant) **ÉQUATEUR**	**élu par :** Chili Équateur		295 653	3,531
Hans Hammann, **ALLEMAGNE** Francesca Manno (Suppléante), **ITALIE**	**élu par :** Allemagne Belgique Israël	 Italie Pays-Bas Suisse	426 204	5,089
Nelly Lacayo-Anderson, **EL SALVADOR** Raúl Barrios (Suppléant), **NICARAGUA**	**élue par :** Belize Costa Rica El Salvador	 Guatemala Honduras Nicaragua	202 692	2,420
José Carlos Miranda, **BRÉSIL** Sérgio Portugal (Suppléant), **BRÉSIL**	**élu par :** Brésil Surinam		907 766	10,841
Cecilia Ramos Ávila, **MEXIQUE** Roberto B. Saladín (Suppléant) **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**	**élue par :** Mexique République dominicaine		627 122	7,489
Miguel San Juan, **ÉTATS-UNIS** Poste à combler (Suppléant), **ÉTATS-UNIS**	**nommé par :** États-Unis		2 512 664	30,008
Marc-Olivier Strauss-Kahn, **FRANCE** Elisabeth Gruber (Suppléante), **AUTRICHE**	**élu par :** Autriche Danemark Espagne Finlande	 France Norvège Suède	400 427	4,783
Yasusuke Tsukagoshi, **JAPON** Stewart Mills (Suppléant), **ROYAUME-UNI**	**élu par :** Croatie Japon Portugal	 République de Corée Royaume-Uni Slovénie	511 113	6,105
Vinita Watson, **CANADA** Peter Cameron (Suppléant), **CANADA**	**élue par :** Canada		335 022	4,001
Verónica Zavala Lombardi, **PÉROU** Luis Guillermo Echeverri (Suppléant) **COLOMBIE**	**élue par :** Colombie Pérou		367 878	4,393
MONTANT TOTAL			**8 373 609**	**100,00***

Bureau d'évaluation et de supervision
Stephen A. Quick, Directeur
Sixto Felipe Aquino, Directeur adjoint

Au 31 décembre 2008
*Le total de 100 % peut ne pas correspondre à la somme des pourcentages individuels.

INTERMÉDIAIRES ET DÉPOSITAIRES

Pays membres	Intermédiaire	Dépositaire
ALLEMAGNE	Federal Ministry for Economic Cooperation and Development	Deutsche Bundesbank
ARGENTINE	Ministerio de Economía	Banco Central de la República Argentina
AUTRICHE	Federal Ministry of Finance	Österreichische Nationalbank
BAHAMAS	Ministry of Finance	Central Bank of The Bahamas
BARBADE	Ministry of Economic Development	Central Bank of Barbados
BELGIQUE	Ministère des Finances	Banque nationale de Belgique
BELIZE	Financial Secretary, Ministry of Finance	Central Bank of Belize
BOLIVIE	Banco Central de Bolivia	Banco Central de Bolivia
BRÉSIL	Ministério do Planejamento, Orçamento e Gestão, Secretaria de Assuntos Internacionais—SEAIN	Banco Central do Brasil
CANADA	Institutions financières internationales, Direction générale des programmes multilatéraux, Agence canadienne de développement international	Banque du Canada
CHILI	Ministerio de Hacienda	Banco Central de Chile
COLOMBIE	Ministerio de Hacienda y Crédito Público	Banco de la República
COSTA RICA	Ministerio de Relaciones Exteriores	Banco Central de Costa Rica
CROATIE	Ministry of Finance	National Bank of Croatia
DANEMARK	Danish International Development Agency (DANIDA)	Danmarks Nationalbank
EL SALVADOR	Secretaría Técnica de la Presidencia	Banco Central de Reserva de El Salvador
ÉQUATEUR	Ministerio de Economía y Finanzas	Banco Central del Ecuador
ESPAGNE	Subdirección General de Instituciones Financieras Multilaterales, Ministerio de Economía	Banco de España
ÉTATS-UNIS	Treasury Department	Federal Reserve Bank of New York
FINLANDE	Ministry for Foreign Affairs	Bank of Finland
FRANCE	Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi	Banque de France
GUATEMALA	Banco de Guatemala	Banco de Guatemala
GUYANA	Ministry of Finance	Bank of Guyana
HAÏTI	Banque de la République d'Haïti	Banque de la République d'Haïti
HONDURAS	Banco Central de Honduras	Banco Central de Honduras
ISRAËL	Bank of Israel	Bank of Israel
ITALIE	Ministry of the Economy and Finance	Banca d'Italia
JAMAÏQUE	Ministry of Finance and Planning	Bank of Jamaica
JAPON	Ministry of Finance	Bank of Japan
MEXIQUE	Secretaría de Hacienda y Crédito Público	Banco de México
NICARAGUA	Ministerio de Hacienda y Crédito Público	Banco Central de Nicaragua
NORVÈGE	Royal Norwegian Ministry of Foreign Affairs	Bank of Norway
PANAMA	Ministerio de Economía y Finanzas	Banco Nacional de Panamá
PARAGUAY	Banco Central del Paraguay	Banco Central del Paraguay
PAYS-BAS	Ministry of Finance	De Nederlandsche Bank N.V.
PÉROU	Banco Central de Reserva del Perú	Banco Central de Reserva del Perú
PORTUGAL	Ministério das Finanças e da Administração Pública	Banco de Portugal
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Ministry of Finance and Economy	Bank of Korea
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Banco Central de la República Dominicana	Banco Central de la República Dominicana
ROYAUME-UNI	Department for International Development	Bank of England
SLOVÉNIE	Ministry of Finance	Bank of Slovenia
SUÈDE	Ministry for Foreign Affairs, Department for International Development Co-operation	Sveriges Riksbank
SUISSE	Office fédéral des affaires économiques extérieures	Banque nationale suisse
SURINAM	Ministry of Finance	Central Bank van Suriname
TRINITÉ-ET-TOBAGO	Central Bank of Trinidad and Tobago	Central Bank of Trinidad and Tobago
URUGUAY	Ministerio de Economía y Finanzas	Banco Central del Uruguay
VENEZUELA	Ministerio de Planificación y Desarrollo	Banco Central de Venezuela

Au 31 décembre 2008

DIRECTION DE LA BANQUE

Président	Luis Alberto Moreno
Vice-président exécutif	Daniel M. Zelikow
Vice-président pour les pays	Otaviano Canuto
Vice-président pour les secteurs et le savoir	Santiago Levy Algazi
Vice-président des finances et de l'administration	Manuel Rapoport
Vice-président pour le secteur privé et les opérations sans garantie souveraine	Steven J. Puig
Directeur général et Économiste en chef, par intérim, Département de la recherche	Eduardo Lora
Directeur général, Département géographique/Cône sud	Carlos Hurtado López
Directrice générale, Département géographique/Groupe andin	Alicia Ritchie
Directrice générale, Département géographique/Amérique centrale, Mexique, Panama et République dominicaine	Gina Montiel
Directrice générale, Département géographique/Caraïbes	Dora Currea
Secrétaire	Hugo Eduardo Beteta Méndez-Ruíz
Conseiller juridique	James Spinner
Chef de cabinet de la Présidence	Germán Quintana
Conseiller principal auprès du Vice-président exécutif	Robert Kaplan
Directeur général et Directeur financier, Département des finances	Edward Bartholomew
Directeur général et Principal responsable de l'efficacité du développement, Bureau de la planification stratégique et de l'efficacité du développement	Luis Estanislao Echebarría
Directeur général, Département du budget et des services administratifs	John R. Hauge
Directeur général, Département du financement structuré et corporatif	Hans Schulz
Directeur général, Département des ressources humaines	Guillermo Miranda
Directeur général et Chef des services d'information, Département de la technologie de l'information	Simon Gauthier
Directeur général, par intérim, Bureau du Fonds multilatéral d'investissement	Fernando Jiménez-Ontiveros
Commissaire aux comptes exécutif	Alan N. Siegfried
Conseiller, Bureau des relations extérieures	Pablo Halpern
Directeur, Secteur de l'infrastructure et de l'environnement	Roberto Vellutini
Directrice, Secteur social	Kei Kawabata
Directeur, Secteur de la capacité institutionnelle et des finances	Mario Marcel Cullell
Directeur, Secteur de l'intégration et du commerce	Antoni Estevadeordal
Directrice, Secteur du savoir et de l'apprentissage	Graciela Schamis
Directeur, Secteur des opportunités pour la majorité	Luiz Ros
Conseiller, par intérim, Bureau des partenariats stratégiques	Bernardo Guillamón
Conseiller, Bureau de la gestion des risques	Fernando Yñigo
Chef, Bureau de l'intégrité institutionnelle	Stephen S. Zimmermann

Au 31 décembre 2008

BUREAUX ET REPRÉSENTANTS DE LA BANQUE

ARGENTINE, Daniel Oliveira
Calle Esmeralda 130, pisos 19 y 20
(Casilla de correo 181, Sucursal 1)
Buenos Aires Tél : 4320-1800

BAHAMAS, Oscar E. Spencer
IDB House, East Bay Street
(P.O. Box N-3743)
Nassau Tél : 393-7159

BARBADE, Anneke Jessen
Maple Manor, Hastings
(P.O. Box 402)
Christ Church Tél : 227-8500

BELIZE, Caroline L. Clarke
1024 Newtown Barracks
101 1st Floor
Marina Towers Building
(P.O. Box 1853)
Belize City Tél : 223-3900

BOLIVIE, Baudouin Duquesne
Edificio "BISA", piso 5
Avda. 16 de Julio, 1628
(Casilla 5872)
La Paz Tél : 235-1221

BRÉSIL, José Luis Lupo
Setor de Embaixadas Norte
Quadra 802 Conjunto F
Lote 39 - Asa Norte
70.800-400
Brasília, D.F. Tél : 3317-4200

CHILI, Jaime Alberto Sujoy
Avda. Pedro de Valdivia 0193, piso 11
(Casilla 16611)
Correo 9 (Providencia)
Santiago Tél : 431-3700

COLOMBIE, Rodrigo Parot
Carrera 7, 71-21
Torre B, piso 19
Edificio Bancafe
Bogotá Tél : 325-7000

COSTA RICA, Fernando Quevedo
Edificio Centro Colón, piso 12
Paseo Colón, entre calles 38 y 40
San José Tél : 2523-3300

EL SALVADOR
María Carmenza McLean
Edificio World Trade Center, piso 4
89 Avda. Norte y Calle El Mirador
Colonia Escalón
San Salvador Tél : 2233-8900

ÉQUATEUR, Carlos N. Melo
Avda. 12 de Octubre N24-528
y Cordero
Ed. World Trade Center - Torre II, piso 9
(Apartado postal 17-07-9041)
Quito Tél : 299-6900

GUATEMALA, Juan José Taccone
3era Avenida 13-78, Zona 10
Torre Citigroup – Nivel 10
(Apartado postal 935)
Guatemala Tél : 2379-9393

GUYANA, Marco Carlo Nicolá
47 High Street, Kingston
(P.O. Box 10867)
Georgetown Tél : 225-7951

HAÏTI, Philippe Dewez
Banque interaméricaine de
développement
Bourdon 389
(Boîte postale 1321)
Port-au-Prince Tél : 45-5711

HONDURAS, Steven W. Stone
Colonia Lomas del Guijarro Sur
Primera Calle
(Apartado postal 3180)
Tegucigalpa Tél : 290-3500

JAMAÏQUE, Gerard S. Johnson
40-46 Knutsford Blvd., 6th floor
(P.O. Box 429)
Kingston 10 Tél : 764-0815

MEXIQUE, Ellis J. Juan
Avda. Horacio, 1855
Piso 6 (Esquina Periférico)
Los Morales-Polanco
11510 México, D.F. Tél : 9138-6200

NICARAGUA
Mirna Liévano de Marques
Edificio BID
Km. 4-1/2 Carretera a Masaya
(Apartado postal 2512)
Managua Tél : 67-0831

PANAMA, Marcelo G. Antinori
Avda. Samuel Lewis, Obarrio
Torre HSBC, piso 14
(Apartado postal 7297)
Panamá 5 Tél : 206-0900

PARAGUAY, Vladimir Radovic
Calle Quesada esq. Legión Civil
Extranjera
(Casilla 1209)
Asunción Tél : 616-2000

PÉROU, Ana Rodríguez-Ortiz
Paseo de la República 3245, piso 13
(Apartado postal 270154)
San Isidro, Lima 27 Tél : 215-7800

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
Manuel Labrado
Calle Luis F. Thomen esq. Winston
Churchill
Torre BHD, piso 10
(Apartado postal 1386)
Santo Domingo Tél : 562-6400

SURINAM, Ancile E. Brewster
Peter Bruneslaan 2-4
Paramaribo Tél : 46-2903

TRINITÉ-ET-TOBAGO
Iwan P. Sewberath Misser
17 Alexandra Street, St. Clair
(P.O. Box 68)
Port of Spain Tél : 622-8367

URUGUAY, (Poste à combler)
Rincón 640 esq. Bartolomé Mitre
(Casilla de correo 5029)
11000 Montevideo Tél : 915-4330

VENEZUELA, Joel Branski
Edificio Central Federal, piso 3
Avda. Venezuela, El Rosal
Caracas 1060 Tél : 951-5533

INSTITUT POUR L'INTÉGRATION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES
Ricardo R. Carciofi
Calle Esmeralda 130, pisos 16 y 17
(Casilla de correo 181, Sucursal 1)
Buenos Aires Tél : 4323-2350

BUREAU EN EUROPE
Carlos M. Jarque
Banque interaméricaine de
développement
66, Avenue d'Iéna
75116 Paris, France Tél : 40 69 31 00

BUREAU AU JAPON
Takeo Shikado
Fukoku Seimei Building 16-F
2-2-2 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku
Tokyo 100 Tél : 3591-0461

Au 31 décembre 2008

DÉPENSES ADMINISTRATIVES CONSOLIDÉES

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2006 Résultats	2007 Résultats	2008 Résultats
Conseil des gouverneurs	$ 3 926,6	$ 2 930,6	$ 2 952,9
Conseil d'administration	18 036,8	18 047,4	19 340,5
Bureau d'évaluation et de supervision	6 648,3	6 691,4	8 194,8
Personnel du siège et des bureaux extérieurs	429 905,0	438 965,6	437 217,7
Total des dépenses administratives brutes[1,2,3,4,5,6]	**458 516,6**	**466 635,0**	**467 705,9**
Remboursement de Fonds administrés et de la SII	(3 822,8)	(3 117,3)	(4 018,1)
Remboursements du MIF et d'INTAL, revenus administratifs	(8 656,0)	(11 280,1)	(7 230,4)
Total des frais administratifs nets	**446 037,8**	**452 237,5**	**456 457,4**
Frais de capitaux	18 590,2	15 787,0	27 256,7
Total des frais administratifs nets et de capitaux	**$464 628,0**	**$468 024,6**	**$483 714,1**

[1] Exclusion faite au titre de la dépréciation s'élevant à $43,1 millions en 2006, $20,6 millions en 2007 et $19,8 millions en 2008.
[2] Non compris les coûts des prestations de retraite accumulées s'élevant à $4,0 millions en 2006, $20,0 millions en 2007 et 12,2 millions en 2008.
[3] Exclusion faite de $1,1 million de dépenses effectuées en 2006 pertinentes aux années antérieures.
[4] Exclusion faite de montants s'élevant à $0,5 million pour la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement en 2006 et 2007.
[5] Exclusion faite de $55 millions de dépenses au titre du réalignement en 2007, et de $5 millions en 2008.
[6] En 2008 comprend les dépenses payées d'avance de $3,7 millions.

BID

www.iadb.org

ISSN: 0253-603X